

RAPPORT D'ACTIVITE

2016



SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT.....	3
ADMINISTRATION GENERALE.....	7
Temps forts de l'année 2016.....	9
Communes et maires du territoire.....	11
Conseillers communautaires.....	18
Nos statuts.....	20
RESSOURCES HUMAINES.....	22
Effectifs.....	25
Masse salariale.....	26
Carrière.....	27
Risques professionnels.....	28
Protection sociale.....	28
Formation des agents.....	28
Mutualisation.....	29
ECONOMIE.....	31
Projet d'implantation industrielle : fromagerie GERMAIN.....	33
Réhabilitation d'un bâtiment à Montsaigeon : FMP INDUSTRIE.....	35
Location des terrains sur la zone d'activités Langres Sud.....	37
TOURISME ET CULTURE.....	39
Médiathèques intercommunales.....	41
Parc à vision : parc animalier et aire de jeux à Auberive.....	44
Halle de la santé et de la forme.....	45
Le chien à plumes.....	46
Mise en valeur de Montsaigeon.....	48
AVAP.....	49
Les visites touristiques.....	50
SCOLAIRE PERISCOLAIRE SPORT ET TRANSPORT.....	51
L'éducation et les services à l'enfance : priorités de la CCAVM.....	53
Le dossier unique d'inscription.....	55
Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).....	56
Délégations de service public.....	60
Sécurisation des écoles.....	61
Nos micro-crèches communautaires.....	61
Participations financières pour les projets à caractère pédagogique.....	63
La halle des sports à Le Montsaigeonnais (Prauthoy).....	64
Le service de restauration scolaire.....	65
Construction d'un groupe scolaire à Villegusien-le-Lac.....	68
Les transports scolaires.....	69

RAPPORT D'ACTIVITE

2016

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES.....	71
Construction d'une caserne de gendarmerie à Longeau-Percey	73
Amélioration du réseau routier	74
Impact du gazoduc sur le réseau communautaire	75
Fonds de concours : zoom sur les travaux réalisés à Châtoillenot	75
Accessibilité des « Etablissements Recevant du Public » (ERP).....	76
Mise en place d'études énergétiques sur les bâtiments communautaires.....	78
Installation de GRTgaz dans l'ancienne gendarmerie de Prauthoy	79
ENVIRONNEMENT.....	81
Les statuts de la CCAVM en matière d'environnement	84
Cours d'eau	84
Captages prioritaires	87
SPANC	89
Zonages d'assainissement	91
Ordures ménagères	93
Zéro-Phyto.....	95
Soutien d'un projet environnemental à caractère communautaire	96
Forêt de Rouelles	96
Participation SATER SATEA.....	96
SOLIDARITE ET CADRE DE VIE	97
Espace solidaire Guy Jannaud	99
Maison de services au public de Prauthoy et antenne de Longeau.....	102
Les actions collectives	105
Cyberbase.....	107
E-espace métiers	109
Agence Postale Intercommunale de Longeau-Percey	110
Relais Assistantes Maternelles	111
Service Informatique	114
CAHIER DES COMPTES.....	119

LE MOT DU PRESIDENT



2016

LE MOT DU PRESIDENT

2016 correspondra, malgré nos inquiétudes récurrentes, à une année de croisière au plan de l'activité : une croisière de grand standing, diront certains.

En effet, elle nous aura permis d'inaugurer le remarquable groupe scolaire de Villegusien-le-Lac, de livrer à la brigade de Longeau-Percey une caserne et des logements flambant neufs, de réhabiliter un bâtiment industriel à la Croix Rouge de Montsaigeon, tout en posant la première pierre prometteuse de la fromagerie Germain !...

A côté de ces investissements de poids (plus de 3,5 millions d'euros réalisés et 10 millions en perspective), la Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais n'a cessé de faire monter en gamme les services dont elle a la charge, et travailler leur performance comme leur qualité.

Aboutir à une MSAP répondant mieux aux aspirations du public, ancrer plus encore le territoire dans la restauration scolaire, programmer le recours à des audits, pour acquérir de meilleurs réflexes, ont fait partie des objectifs poursuivis et des stratégies mises en œuvre.

Nous nous sommes également préparés aux mutualisations en cours, à d'autres niveaux : PETR, Syndicats départementaux ou en interne, pour anticiper les prises de compétences nouvelles et l'ingénierie partagée, sans relâcher pour autant nos efforts sur le terrain. Que ce soit sur le plan du tourisme, de la voirie, ou de l'environnement, afin de mieux servir demain les communes membres et leurs habitants.

Cette activité, dans un contexte de contribution au redressement des finances publiques, et de menace de perte de la fiscalité de solidarité (FPIC), nous a amené à procéder à une hausse sensible de la fiscalité.

Si, temporairement, notre démarche nous a placés à l'abri, celle-ci nous oblige à la vigilance en ces temps incertains.

C'est le message d'un Président qui boucle un rapport d'activité, avec la fierté de le faire avec une équipe compétente, toute à son territoire et à ses élus, et qui possède une haute idée du service qu'elle doit à ses habitants.

C'est aussi avec l'envie de rendre un hommage appuyé, sincère et ému à chacun et à chacune, élus et personnels, au moment où je vous présente, probablement, mon dernier rapport d'activité.

Cordialement.

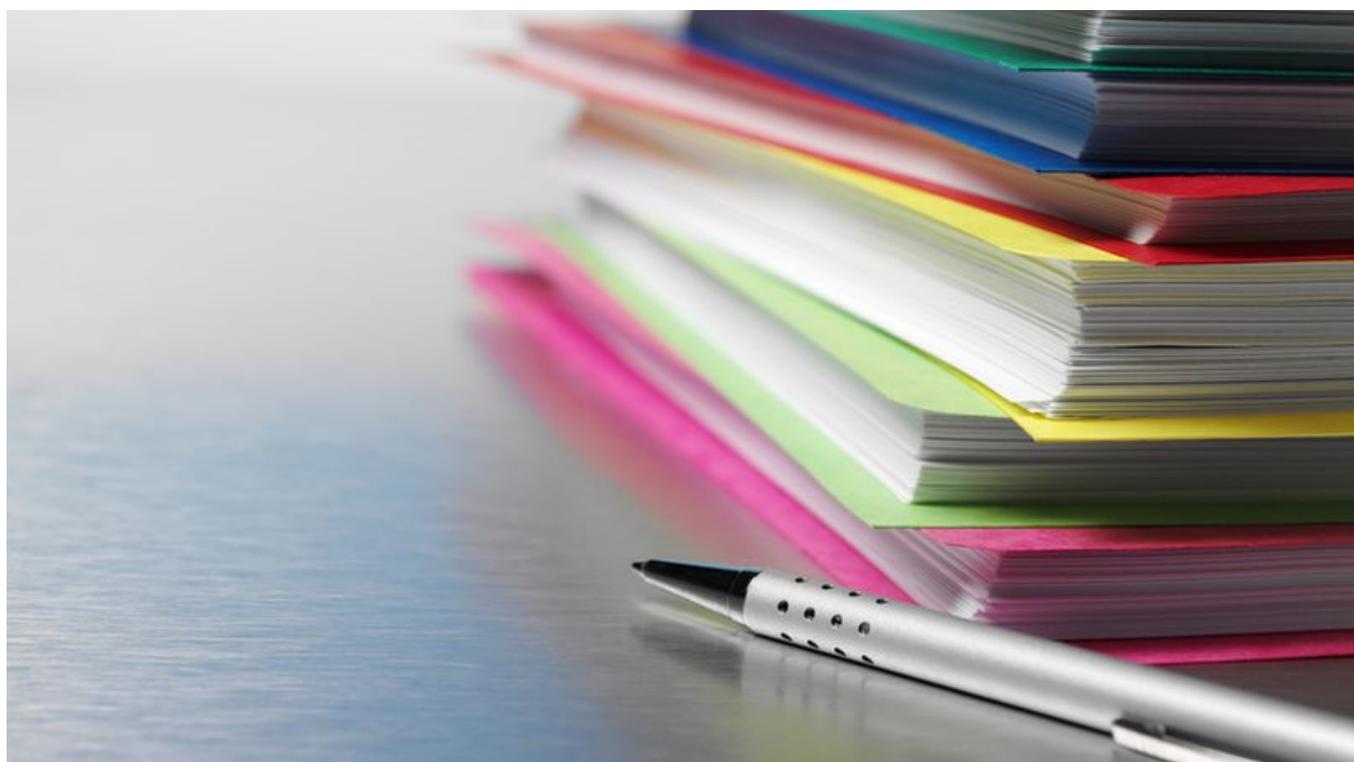


Le Président,
Charles GUENÉ

RAPPORT D'ACTIVITE

2016

ADMINISTRATION GENERALE



LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS

TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2016

24 Juin 2016 – Première édition de l'Inter'Com.

Le Conseil communautaire de l'été 2016 a été l'occasion de procéder à la distribution de la nouvelle formule du journal de la CCAVM. Les élus sollicitaient, depuis un temps, un journal « nouvelle formule » et un soin particulier à l'aspect communication. C'est chose faite ! A ce titre, chaque conseiller se fait le relais auprès des habitants de sa commune, afin d'organiser la distribution de l'Inter'Com dans chaque boîte aux lettres. Un Comité de rédaction restreint, constitué sur la base du volontariat, se réunit et travaille tout au long de l'année afin de faire paraître 3 éditions par an. Au vu des échos, le challenge semble réussi !

6 Septembre 2016 – Inauguration du groupe scolaire de Villegusien-le-Lac

Les élus étaient nombreux pour célébrer l'ouverture des portes de cette nouvelle école. Equipée de Tableaux Blancs Interactifs, d'une salle de motricité, d'une salle de restauration scolaire, et d'un terrain de sport, tout est réuni pour créer un cadre confortable, et assurer les meilleurs conditions d'enseignement et d'accueil aux enfants du territoire.

4 Novembre 2016 – Inauguration du parcours d'interprétation de Montsaigeon

Premier acte du plan d'interprétation du patrimoine porté par le PETR du Pays de Langres, pour la mise en tourisme des plus beaux sites de son territoire, Montsaigeon ravit désormais les badauds qui auront le plaisir de découvrir, tout en se promenant, l'histoire de ce village de Caractère.

2016



10 Novembre 2016 – Soirée thématique tourisme en Pays de Langres et CCAVM, potentialités et dynamiques

Une réflexion interactive et conviviale autour du thème «Tourisme» a permis d'échanger et d'aborder ce sujet sur lequel bon nombre d'élus souhaitaient faire le point. Entrecoupée, comme à l'accoutumée, par un buffet du terroir, la soirée, organisée en ateliers, a permis de repositionner la compétence tourisme au regard de l'évolution législative de la loi NOTRe, du schéma touristique du Pays de Langres et des statuts de la CCAVM ; et de faire le point sur les actions engagées. Les maîtres-mots ont été « Densifier les points forts » ; « Mettre en réseau » ; « Donner de l'authenticité et de la cohérence à la marque « Parc » ou « Made in Pays de Langres ».



9 Décembre 2016 – Pose de la première pierre de la fromagerie Germain

En présence du PDG du groupe RIANS, M. TRIBALLAT, la collectivité a eu le plaisir de voir poser la première pierre de ce chantier audacieux, de l'ordre de 10 millions d'euros, pour un ensemble industriel de près de 7 000 m². Un réel challenge permettant le maintien des emplois sur le sud Haute-Marne en offrant les conditions nécessaires à l'augmentation de la capacité de l'outil de Chalancey, lieu historique de fabrication du «Langres» et de «l'Époisses», où le groupe se sentait à l'étroit. Après une décision de principe en septembre 2015, la commune de Vaux-sous-Aubigny et l'EPCI mèneront, en étroite collaboration, les travaux nécessaires à l'élaboration d'un crédit-bail, porté par la CCAVM.



9 Décembre 2016 – Inauguration de FMP Industrie

La jeune génération de la famille Chapellière, à l'origine de la création de PMS, à Prauthoy, dans les années 80/90, est de retour au pays, et occupe une ancienne friche industrielle, entièrement réhabilitée, conduisant, ainsi la commune nouvelle Le Montsaigeonnais à pouvoir regrouper 4 entreprises de mécanique générale, représentant une centaine d'emplois.

2016

COMMUNES ET MAIRES DU TERRITOIRE

APREY

Maire

Gilles GOISET

Coordonnées de la Mairie

6 place du marché

52250 APREY

Tél : 03 25 88 05 66

Mail : commune-d-aprey@orange.fr

Secrétaire : Christelle PINTO

Permanences : Lundi : 14h00-17h00

Vendredi : 14h00-17h00



ARBOT

Maire

Jean-Paul BIDAUT

Coordonnées de la Mairie

3 Rue de la Mairie

52160 ARBOT

Tél : 03 25 84 24 87

Mail : mairie.arbot0043@orange.fr

Secrétaire : Christelle PINTO

Permanences : Mardi 8h00-16h00



AUBERIVE

Maire

Bernard MEYER

Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie

52160 AUBERIVE

Tél : 03 25 84 21 13

Mail : mairie.auberive@wanadoo.fr

Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET

Permanences : Lundi : 9h00-11h30

Jeudi : 13h30-16h00

Vendredi : 9h-12h/13h30-16h00



AUJEURRES

Maire

Frédéric POTTIER

Coordonnées de la Mairie

Rue de l'école

52190 AUJEURRES

Tél : 03 25 84 85 65

Mail : mairie.aujeurres@orange.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : Lundi : 8h00-12h00



AULNOY SUR AUBE

Maire

Bernard ODIN

Coordonnées de la Mairie

Mairie

52160 AULNOY SUR AUBE

Tél : 06 73 21 02 77

Mail : aulrouger@orange.fr

Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET

Permanences : Mardi 12h30-14h30



BAISSEY

Maire

Patrick MIELLE

Coordonnées de la Mairie

6 Rue du Châtelet

52250 BAISSSEY

Tél : 03 25 88 46 91

Mail : mairiebaissey@orange.fr

Secrétaire : Fabienne BIQUET

Permanences : Mardi 8h00-12h00

Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00-18h00



2016

BAY SUR AUBE

Maire

Yves VAILLANT

Coordonnées de la Mairie

1 Place Joseph Michel
52160 BAY SUR AUBE
Tél : 03 25 87 03 17
Mail : mairie.baysuraube@wanadoo.fr
Secrétaire : Régine THIERY
Permanences : Mercredi 13h30-18h30



BRENNES

Maire

Didier SEVRETTE

Coordonnées de la Mairie

3 Rue de l'église
52200 BRENNES
Tél : 03 25 90 70 90
Mail : mairie.brennes@wanadoo.fr
Secrétaire : Catherine PELLE
Permanences : Mardi 8h30-12h00
Jeudi 8h30-12h00



CHALANCEY

Maire

Sabine PERCHIKOFF

Coordonnées de la Mairie

2 Rue du château
52160 CHALANCEY
Tél : 03 25 84 83 43
Mail : mairie.chalancey@wanadoo.fr
Secrétaire : Agnès COURTY
Permanences : Lundi : 13h30-17h00



CHASSIGNY

Maire

Achille LOPES

Coordonnées de la Mairie

30 Rue Didier Diderot
52190 CHASSIGNY
Tél : 03 25 88 23 95
Mail : mairie.chassigny@wanadoo.fr
Secrétaire : Alexandra LUCCHI
Permanences : Mardi 7h30-12h30/13h30-16h15
Jeudi : 7h30-12h30
Samedi : 8h00-11h00



CHOILLEY DARDENAY

Maire

Bernard CHAUDOUET

Coordonnées de la Mairie

12 Rue de l'église
52190 CHOILLEY DARDENAY
Tél : 03 25 88 87 54
Mail : mairie.choilley-dardenay@wanadoo.fr
Secrétaire : Fabienne BIQUET
Permanences : Mardi : 14h00-18h00
Vendredi : 13h30-15h30



COHONS

Maire

Sylvie BAUDOT

Coordonnées de la Mairie

14 Rue Candrée
52600 COHONS
Tél : 03 25 84 79 44
Mail : mcohons@wanadoo.fr
Secrétaire : Martial AUBERTOT
Permanences : Lundi : 9h00-11h45
Jeudi : 9h00-11h45



COLMIER LE BAS

Maire

Michel RENARD

Coordonnées de la Mairie

Place de la Mairie
52160 COLMIER LE BAS
Tél : 03 25 87 51 12
Mail : commune-colmier-le-bas@orange.fr
Secrétaire : Régine THIERY
Permanences : Jeudi : 13h00-17h00



COLMIER LE HAUT

Maire

André LABRUNIE

Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie
52160 COLMIER LE HAUT
Tél : 03 25 84 25 02
Mail : mairie.colmierlehaut@wanadoo.fr
Secrétaire : Régine THIERY
Permanences : Jeudi : 8h00-11h00



2016

COUBLANC

Maire

Jérôme CLOOTENS

Coordonnées de la Mairie

Rue du château
52500 COUBLANC
Tél : 03 25 87 28 60
Mail : mairie.coublanc@wanadoo.fr
Secrétaire : Christelle PINTO
Permanences : Mercredi 9h00-12h00



CUSEY

Maire

Richard GREPIN

Coordonnées de la Mairie

Place de la Béguine
52190 CUSEY
Tél : 03 25 88 39 56
Mail : mairie.cusey-percey@wanadoo.fr
Secrétaire : Agnès COURTY
Permanences : Mardi : 8h30-11h30 / 13h30-17h00
Jeudi : 13h30-17h00



DOMMARIEN

Maire

Patrice PARISEL

Coordonnées de la Mairie

3 Rue de l'église
52190 DOMMARIEN
Tél : 03 25 88 45 83
Mail : dommarien.mairie@wanadoo.fr
Secrétaire : Alexandra LUCCHI
Permanences : Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
Vendredi : 9h30-12h30



FLAGEY

Maire

Sonia BIQUET

Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie
52250 FLAGEY
Tél : 03 25 88 82 00
Mail : mairie.flagey@wanadoo.fr
Secrétaire : Evelyne FEBVRE
Permanences : Mercredi : 10h00-12h00



GERMAINES

Maire

Jean-Paul ANDRIOT

Coordonnées de la Mairie

Mairie
52160 GERMAINES
Tél : 06 73 21 02 77
Mail : aulrouger@orange.fr
Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET
Permanences : Mardi : 14h45-17h00



GRANDCHAMP

Maire

Régis BIZINGRE

Coordonnées de la Mairie

Place du Monument
52600 GRANDCHAMP
Tél : 03 25 87 12 56
Mail : grandchamp52@orange.fr
Secrétaire : Clara BOURNOT
Permanences : Mardi : 8h30-12h30



ISOMES

Maire

Nicolas HERARD

Coordonnées de la Mairie

1 Rue de Bellefontaine
52190 ISOMES
Tél : 03 25 88 33 98
Mail : mairie.isomes@wanadoo.fr
Secrétaire : Bernadette COUROUX
Permanences : Jeudi 17h30-19h00



LE MONTSAUGEONNAIS

Maire

Charles GUENE

Coordonnées de la Mairie

3 Rue de la Gare - Prauthoy
52190 LE MONTSAUGEONNAIS
Tél : 03 25.88.32.23
Mail : lemontsaugeonnais@orange.fr
Secrétaires : Séverine BLAUT et Delphine KURZ
Permanences : (Prauthoy) Lundi 8h30-12h/14h-17h30
Jeudi 14h-17h30, (Montsaugeon) Mercredi 8h30-12h;
(Vaux-sous-Aubigny) Mardi 16h15-17h15, mercredi et samedi 9h45-11h



2016

LE VAL D'ESNOMS

Maire

Philippe RACHET

Coordonnées de la Mairie

Rue Jean Bouilly

52190 LE VAL D'ESNOMS

Tél : 03 25 84 82 34

Mail : mairie.valdesnoms@wanadoo.fr

Secrétaire : Clara BOURNOT

Permanences : Jeudi : 8h30-12h00/13h-18h

Vendredi : 8h30-12h/13h-16h



LEUCHEY

Maire

Jean-Pierre GOISET

Coordonnées de la Mairie

6 place du marché

52250 APREY

Tél : 03 25 88 05 66

Mail : commune-d-aprey@orange.fr

Secrétaire : Catherine PELLE

Permanences : Lundi : 14h-17h

Vendredi : 14h-17h



LONGEAU PERCEY

Maire

Pierre DZIEGIEL

Coordonnées de la Mairie

8 Rue de Champagne

52250 LONGEAU PERCEY

Tél : 03 25 88 42 57

Mail : longeau-percey@wanadoo.fr

Secrétaire : Isabelle ORMANCEY SEMELET

Permanences :

Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h00-12h00/14h00-17h00



MAATZ

Maire

Jean-Pierre JAPIOT

Coordonnées de la Mairie

1 Place de la Mairie

52500 MAATZ

Tél : 03 25 88 54 26

Mail : mairie.maatz@wanadoo.fr

Secrétaire : Carole GALIZOT

Permanences : Vendredi : 8h45-11h45



MOUILLERON

Maire

(élection en cours)

Coordonnées de la Mairie

9 Grande Rue

52160 MOUILLERON

Tél : 03 25 90 77 26

Mail : mairiemouilleron@orange.fr

Secrétaire : Fabienne BIQUET

Permanences : Lundi : 9h00-12h00



OCCEY

Maire

Yveline PERROT

Coordonnées de la Mairie

26 Grande Rue

52190 OCCEY

Tél : 03 25 88 39 84

Mail : mairie.occey0023@orange.fr

Secrétaire : Corinne BEAU

Permanences : Mardi : 9h-12h/14h-19h

Jeudi : 9h-12h



ORCEVAUX

Maire

Claude BLANCHOT

Coordonnées de la Mairie

2 vigne aux prêtres

52250 ORCEVAUX

Tél : 03 25 88 82 99

Mail : mairieorcevaux@orange.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : Lundi : 13h30-17h30



PERROGNEY LES FONTAINES

Maire

Franck ADAM

Coordonnées de la Mairie

10 Rue de Verdun

52160 PERROGNEY LES FONTAINES

Tél : 03 25 84 40 73

Mail : mairie.perrogney@orange.fr

Secrétaire : Evelyne FEBVRE

Permanences : Mardi : 9h00-12h00

Jeudi : 9h00-12h00



2016

POINSENOT

Maire

Christelle DOSSO

Coordonnées de la Mairie

5 Rue de Champagne
52160 POINSENOT
Tél : 03 25 84 23 95
Mail : mairiepoinssenot@orange.fr
Secrétaire : Régine THIERY
Permanences : Mardi : 13h30-17h30



POINSON LES GRANCEY

Maire

Jacques BOIGET

Coordonnées de la Mairie

6 Grande Rue
52160 POINSON LES GRANCEY
Tél : 03 25 88 04 48
Mail : mairie.poinsonlesgrancey@orange.fr
Secrétaire : Régine THIERY
Permanences : Mardi : 9h00-13h00



PRASLAY

Maire

Sophie SALIHI

Coordonnées de la Mairie

Rue de la Mairie
52160 PRASLAY
Tél : 03 25 84 81 44
Mail : mairie-de-praslay@wanadoo.fr
Secrétaire : Catherine PELLE
Permanences : Lundi : 11h00-13h00
Jeudi : 14h00-18h00



RIVIERE LES FOSSES

Maire

Jérôme BARTHELEMY

Coordonnées de la Mairie

10 Rue des charrières
52190 RIVIERE LES FOSSES
Tél : 03 25 84 85 11
Mail : mairierivierelesfosses@orange.fr
Secrétaire : Corinne BEAU
Permanences : Mercredi : 9h30-11h30
Vendredi : 18h00-19h00



ROCHETAILLEE

Maire

Jean Pierre MICHEL

Coordonnées de la Mairie

1 Place de la Mairie
52210 ROCHETAILLEE
Tél : 03 25 84 41 67
Mail : m.rochetaillee@laposte.net
Secrétaire : Flore LADROYE
Permanences : Mardi : 14h00-17h00
Vendredi : 14h00-17h00



ROUELLES

Maire

Roland MIELLE

Coordonnées de la Mairie

Route d'Auberive
52160 ROUELLES
Tél : 06 73 21 02 77
Mail : aulrouger@orange.fr
Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET
Permanences : Jeudi : 16h15-17h15



ROUVRES SUR AUBE

Maire

Gilles SIMON

Coordonnées de la Mairie

Place de la Mairie
52160 ROUVRES SUR AUBE
Tél : 03 25 84 22 13
Mail : mairie-de-rouvres-sur-aube@wanadoo.fr
Secrétaire : Marie-Pierre HUGOT
Permanences : Mardi : 8h30-11h30



SAINT BROINGT LES FOSSES

Maire

Thomas VOILLEQUIN

Coordonnées de la Mairie

1 Place de la fontaine
52190 SAINT BROINGT LES FOSSES
Tél : 03 25 90 00 52
Mail : commune-de-st-broingt@orange.fr
Secrétaire : Evelyne FEBVRE
Permanences : Mardi : 14h30-17h00
Jeudi : 14h30-17h
Vendredi : 7h00-9h00



2016

<p>SAINT LOUP SUR AUJON</p> <p><u>Maire</u> Claire COLLIAT</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 16 Rue du couvent 52210 SAINT LOUP SUR AUJON Tél : 03 25 87 26 15 Mail : mairie.saintloup@hotmail.fr Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET Permanences : Lundi : 13h30-17h00 Jeudi : 9h00-12h00</p> 	<p>TERNAT</p> <p><u>Maire</u> Jean-Yves GILLET</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 6 Rue Saint Claude 52210 TERNAT Tél : 03 25 87 63 80 Mail : mairieternat@wanadoo.fr Secrétaire : Flore LADROYE Permanences : Mardi : 9h00-12h00</p> 
<p>VAILLANT</p> <p><u>Maire</u> Gérard MOILLERON</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 4 Grande rue 52160 VAILLANT Tél : 03 25 84 60 13 Mail : mairie.vaillant@wanadoo.fr Secrétaire : Régine THIERY Permanences : Lundi : 14h00-16h00</p> 	<p>VALS DES TILLES</p> <p><u>Maire</u> Anne-Cécile DURY</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 17 Rue des Provençères - Chalmessin 52160 VALS DES TILLES Tél : 03 25 84 23 54 Mail : valsdestilles@wanadoo.fr Secrétaire : Brigitte ROYER Permanences : Mercredi : 8h30-17h00</p> 
<p>VAUXBONS</p> <p><u>Maire</u> Edmond ROCOPLAN</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 10 Rue basse 52200 VAUXBONS Tél : 03 25 90 22 26 Mail : mairie.vauxbons@wanadoo.fr Secrétaire : Flore LADROYE Permanences : Vendredi : 9h00-12h00</p> 	<p>VERSEILLES LE BAS</p> <p><u>Maire</u> Jean BONNARD</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 1 bis Rue de l'église 52250 VERSEILLES LE BAS Tél : 03 25 87 29 60 Mail : mairie.verseilleslebas@wanadoo.fr Secrétaire : Valérie DOUARD Permanences : Vendredi : 8h30-13h30 Samedi : 11h00-12h00</p> 
<p>VERSEILLES LE HAUT</p> <p><u>Maire</u> Laurent VERNIER</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 6 Rue Principale 52250 VERSEILLES LE HAUT Tél : 03 25 84 58 69 Mail : commune-verseilles-le-haut@orange.fr Secrétaire : Evelyne FEBVRE Permanences : Mercredi 8h30-9h30</p> 	<p>VESVRES SOUS CHALANCEY</p> <p><u>Maire</u> Anne Marie JANNAUD</p> <p><u>Coordonnées de la Mairie</u> 23 Grande rue 52190 VESVRES SOUS CHALANCEY Tél : 03 25 84 25 78 Mail : mairie.vesvressouschalancey@wanadoo.fr Secrétaire : Fabienne BIQUET Permanences : Vendredi : 9h00-12h00</p> 

2016

VILLARS SANTENOGE

Maire
Marc PESCE



Coordonnées de la Mairie
8 Route d'Auberive
52160 VILLARS SANTENOGE
Tél : 03 25 84 24 03
Mail : mairie.villars-santenoge@wanadoo.fr
Secrétaire : Isabelle VOLLMER
Permanences : Mardi : 14h00-18h00

VILLEGUSIEN LE LAC

Maire
Dominique ROBIN



Coordonnées de la Mairie
7 Rue de l'église Saint Denis
52190 VILLEGUSIEN LE LAC
Tél : 03 25 88 47 25
Mail : mairie.villegusienlelac@orange.fr
Secrétaires : Marlène FEBVRE, Amélie DUPONT, et
Emilie JOLY
Permanences : Lundi : 10h00-12h00
Mardi : 10h00-12h00
Mercredi : 15h00-17h00
Jeudi : 10h00-12h00
Vendredi : 16h00-18h00
Permanences à Heuilley-Cotton :
Lundi, Mardi et Mercredi : 9h00-12h30
Jeudi : 9h00-17h00.

VILLIERS LES APREY

Maire
Pierre POINSOT



Coordonnées de la Mairie
11 Rue de l'église
52190 VILLIERS LES APREY
Tél : 03 25 88 02 48
Mail : mairie.villiers-les-aprey@orange.fr
Secrétaire : Catherine PELLE
Permanences : Mardi : 14h00-17h00

VITRY EN MONTAGNE

Maire
Rémi CHAUVIREY



Coordonnées de la Mairie
8 Rue de l'église
52160 VITRY EN MONTAGNE
Tél : 03 25 87 58 02
Mail : vitry-en-montagne@wanadoo.fr
Secrétaire : Elisabeth TRIBOULET
Permanences : Mardi : 9h30-12h30

VIVEY

Maire
Patrick BERTHELON

Coordonnées de la Mairie
11 Rue du Tilleul
52160 VIVEY
Tél : 03 25 84 81 97
Mail : commune-de-vivey@orange.fr
Secrétaire : Fabienne BIQUET
Permanences : Lundi : 13h30-17h30

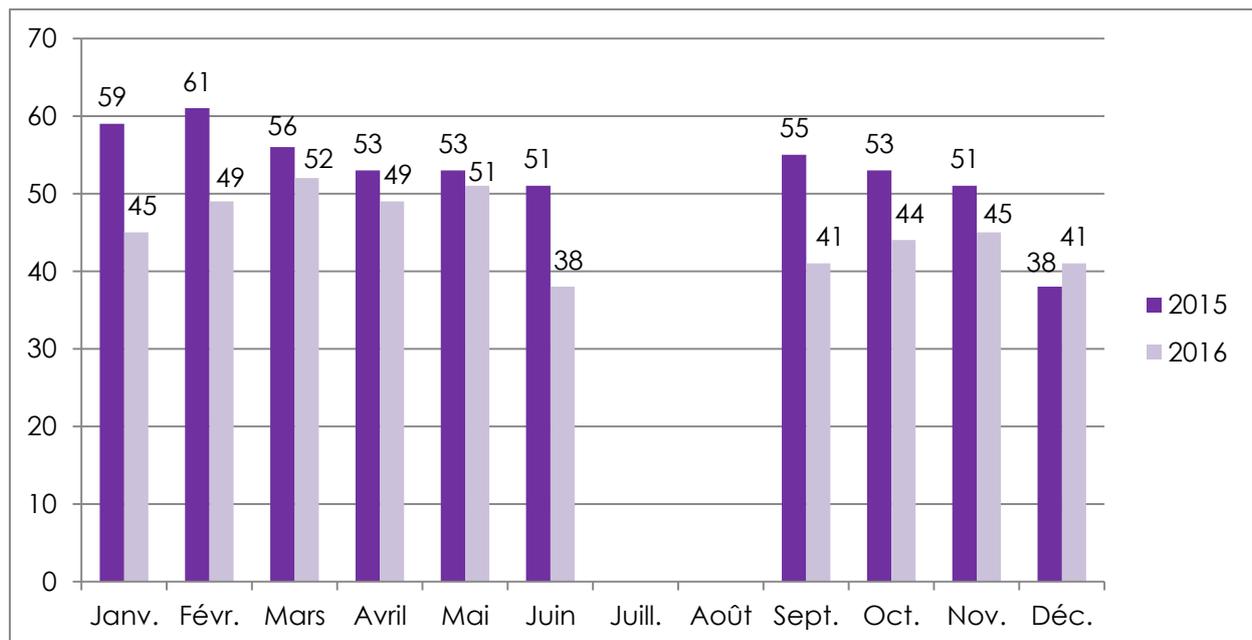
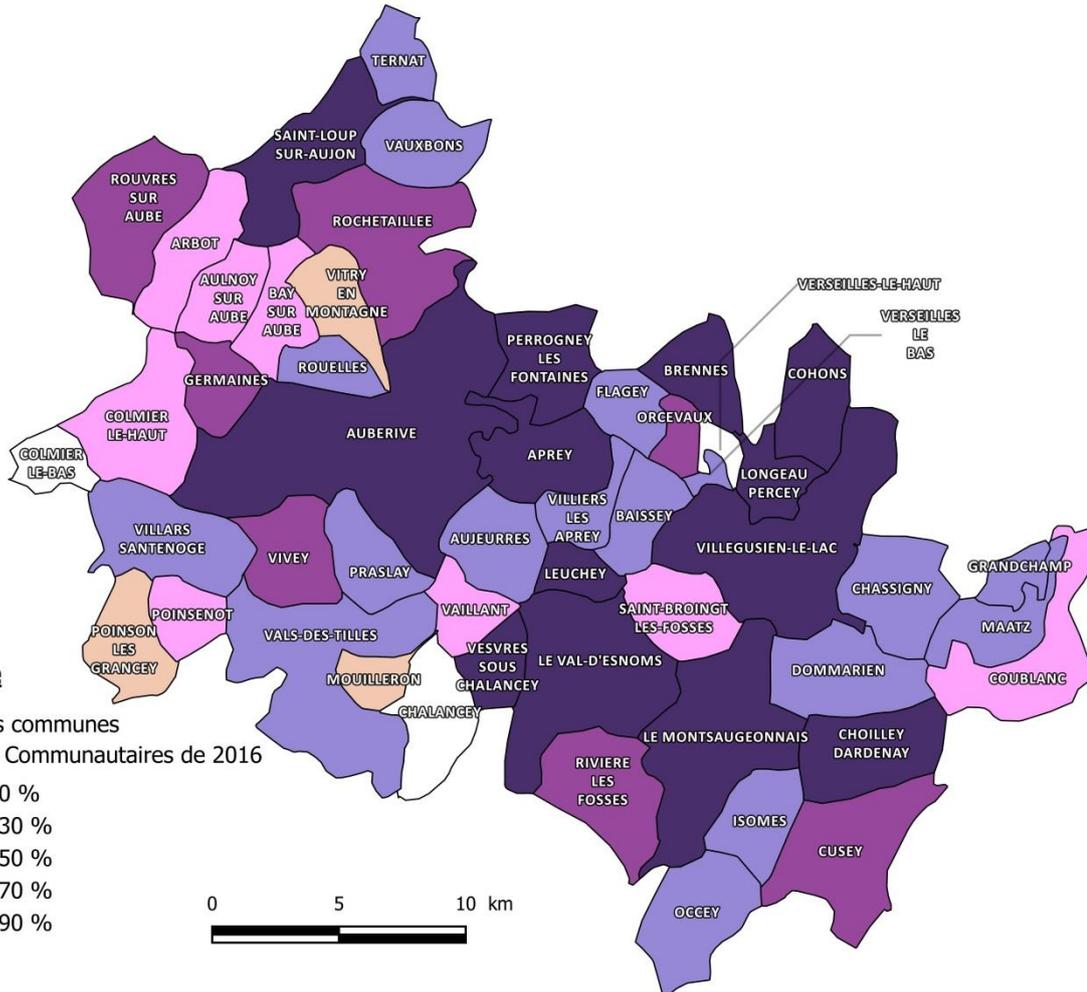


2016

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
APREY	G. GOISET	L. AUBERTOT	MAATZ	J-P. JAPIOT	T. AUVIGNE	
ARBOT	J-P. BIDAUT	J. NOIROT	MOUILLERON		J. SAUVAGEOT	
AUBERIVE	B. MEYER	J. DEVILLIERS	OCCEY	Y. PERROT	F. CADET	
AUJEURRES	F. POTTIER	F. MAUFFRE	ORCEVAUX	C. BLANCHOT	F. PETIT	
AULNOY SUR AUBE	B. ODIN	J. DECOK	PERROGNEY LES FONTAINES	F. ADAM	C. GROSS	
BAISSEY	P. MIELLE	S. FEBVRE				
BAY SUR AUBE	Y. VAILLANT	P. PASSE	POINSENOT	C. DOSSO	M. PUENTE	
BRENNES	D. SEVRETTE	T. REGNIER	POINSON LES GRANCEY	J. BOIGET	N. DECHANET	
CHALANCEY	N. BLET	G. PINEL				
CHASSIGNY	A. LOPES	C. FLAGET	PRASLAY	S. SALIHI	A. ARNOUX	
CHOUILLEY DARDENAY	B. CHAUDOUET	R. ROGER	RIVIERE LES FOSSES	R. LECLERC	J. BARTHELEMY	
COHONS	S. BAUDOT	A. ANTONY	ROCHETAILLEE	M. GILLET	I. RAKOTOZAKA	
COLMIER LE BAS	M. RENARD	E. POL	ROUELLES	R. MIELLE	C. BEGUINOT	
COLMIER LE HAUT	E. TRIBOULET	G. CATHELAT	ROUVRES SUR AUBE	J-P. BECCEGATO	V. GERARD	
COUBLANC	J. CLOOTENS	J. PRUD'HOMME	SAINT BROINGT LES FOSSES	T. VOILLEQUIN	S. GANSTER	
CUSEY	J-M. RABIE	M. FLORIOT				
DOMMARIEN	P. PARISEL	R. BABOUOT	SAINT LOUP SUR AUJON	C. COLLIAT	J. TAILLARD	
FLAGEY	S. BIQUET	Y. DURENNE				
GERMAINES	J-P. ANDRIOT	P. FIEUTELOT	TERNAT	J-Y. GILLET	J-F. PETITJEAN	
GRANDCHAMP	R. BIZINGRE	G. ORMANCEY	VAILLANT	G. MOILLERON	F. MOILLERON	
ISOMES	N. HERARD	P. APERT	VALS DES TILLES	A-C. DURY	J-C. TUPIN	
LE MONTSAUGEONNAIS	C. GUENE		VAUXBONS	E. ROCOPLAN	E. VOINCHET	
	G. PETER		VERSEILLES LE BAS	J. BONNARD	M-J. DELAITRE	
	V. MEGA		VERSEILLES LE HAUT	L. VERNIER	P. CLAUDON	
	M. AUER		VESVRES SOUS CHALANCEY	A M. JANNAUD	J. BOURCERET	
	S. DELLA CASA					
	J. KENSIER		VILLARS SANTENOGE	M. PESCE	J-P. GOUSTIAUX	
	S. TEMPLIER					
	J-P. COUROUX		VILLEGUSIEN LE LAC		D. ROBIN	
LEUCHEY	J-P. GOISET	Y. VOITURET			F. THIRION	
	P. RACHET				Y. BRESSON	
LE VAL D'ESNOMS	P. ANDRIOT				J. DEMANGE	
	P. DZIEGIEL				M. MARIA	
LONGEAU PERCEY	I. MIOT		C. PETIT			
	R. GIRARDOT		P. POINSOT	O. CHAUDOUET		
	J-P. CARBILLET		R. CHAUVIREY	M. CHAUVIREY		
	J. MARTINOTTI		VIVEY	P. BERTHELON	J. MASSON	

2016



Evolution de l'assiduité aux Conseils communautaires

2016

NOS STATUTS

COMPETENCES OBLIGATOIRES

AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ; ET LE CAS ECHEANT PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

1. Etablissement d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, afin de favoriser une implantation pertinente des services publics et au public, dans le respect de l'accès de tous les habitants, et qui détermine aussi les zones d'activités pour l'exercice de la compétence économique.
2. Constitution des réserves foncières (ou d'habitat) pour l'exercice des compétences transférées.
3. Construction, entretien et fonctionnement des gendarmeries de Prauthoy, Longeau et Auberive, ainsi que celles à construire sur le territoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 4251-17 ; CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE ZONES D'ACTIVITE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE, TOURISTIQUE, PORTUAIRE OU AEROPORTUAIRE ; POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME

1. Les zones d'activité avec taxe de zone figurent à l'annexe A.
2. Programmation et participation aux opérations de type ORAC qui se déroulent sur le territoire.
3. La Communauté de Communes se réserve le droit d'intervention au profit des communes membres, par le biais de fonds de concours sur la réalisation ou le fonctionnement d'équipements nécessaires à l'exercice de leurs compétences, dans le cadre des objectifs fixés dans la charte intercommunale de développement visée ci-dessus, et dont elle n'aurait pas la compétence directe.

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Sous réserve que le seuil de population soit atteint

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

2016

COMPETENCES OPTIONNELLES

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Harmoniser les initiatives en matière de **logement locatif** et de **politique de logement touristique**.

Programmation et participation aux opérations visant à **améliorer et développer l'habitat**.

Gestion du **patrimoine locatif** appartenant ou mis à disposition de l'EPCI.

Prise en charge des **études et des actions** générales visant à **l'accueil de nouvelles populations**.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Gestion des **relais assistantes-maternelles**.

Soutien financier aux actions associatives en faveur de **l'insertion** des jeunes et demandeurs d'emploi.

Participation financière au **réseau gérontologique** et aux associations de **portage de repas à domicile**.

Création et animation d'un **conseil communautaire de jeunes**.

CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Création et gestion des pôles Cyberbase, salles multimédia et plus généralement des réseaux des nouvelles technologies, y compris **SIG**, en relation avec les correspondants locaux, nationaux et les communes membres de l'EPCI dans le cadre des Relais et Maison de Services Publics de l'EPCI.

VOIRIE

Entretien et investissement de la voirie d'intérêt communautaire, et des voies sur les **zones d'activités** communautaires.

Création de voies propres à l'EPCI sur les biens dont elle est propriétaire ou affectataire devenant dès lors d'intérêt communautaire.

Balayage des routes situées dans les centres de village de ladite voirie.

Viabilité hivernale, élagage, débroussaillage, désherbage et fauchage sur la voirie communautaire.

EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET AMENAGEMENT PREELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES

Construction, entretien, fonctionnement des équipements **culturels** et **sportifs**.

Construction, entretien, fonctionnement des équipements d'enseignement **préélémentaire** et **élémentaire** de l'ensemble du territoire, avec exercice de la **compétence scolaire primaire et maternelle, dans son intégralité**.

Etude, création et gestion des services **garderie** d'enfants, **cantines, crèches** et **centres de loisirs**, ainsi que les frais qui y sont liés, y compris constructions et acquisitions.

Participation à la convention de financement du **centre aquatique du Pays de Langres**.

ENVIRONNEMENT

Aménagement et contrat de rivières sur le territoire, de l'étude à l'exercice d'un plan de gestion dans le cadre de contrats territoriaux, avec les partenaires et autres structures concernées par notre réseau hydraulique.

Réalisation de **travaux sur les rivières** entrant dans le cadre d'un contrat ou d'un programme avalisé par le Conseil communautaire :

2016

COMPETENCES FACULTATIVES

PRISE EN CHARGE DE CONTINGENTS

Contingent départemental du **SDIS**.

Reversement des ex-contingents communaux d'aide sociale (CCAS) au profit des seules communes **anciennement** membres du groupement (CC de la **Vingeanne**) qui opérerait ce reversement préalablement à la fusion et au profit de la commune de **Grandchamp** qui opérerait ce reversement préalablement à son intégration à la CCAVM.

ASSAINISSEMENT - SPANC

Contrôle de la **conception** et de la **réalisation** des **nouvelles installations**.

Contrôle du **bon fonctionnement** des **installations existantes**.

Entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

ACTIONS CULTURELLES

Participation aux **actions culturelles** ayant un **rayonnement sur l'EPCI** et au-delà.

Activités **Bibliothèque** et **Médiathèque** dans les bourgs-centres.

PRESTATION POUR LE COMPTE DE TIERS

Marchés groupés et **groupements** de **commande** dans le cadre de ses besoins.

Opérations de **mutualisation** de **moyens** et de **personnel**.

SOLIDARITE

Il est institué une **dotation de solidarité**, égale au maximum à 1% du produit de la fiscalité directe de l'exercice de l'EPCI :

1. Au profit des communes isolées adhérent, après la fusion de 2011, à hauteur de 35% de leur FNGIR.
2. Aux communes qui ont instauré un taux zéro de TP en 2005, et qui ont été pénalisées par l'instauration de la PVA, à hauteur des bases 2006 par le taux 2004.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET DE PERSONNES

Compétence des **transports scolaires** publics, **correspondant aux compétences scolaires exercées**, mais aussi pour le secteur du **collège de Prauthoy** et des **collèges** et **Lycée de Langres**, et par extension dans le cadre des **prestations pour le compte de tiers**.

L'exercice de la compétence peut être réalisé par la **prise de rang AO2**, ou l'adhésion, ou le conventionnement avec tout organisme utile à l'exercice de cette compétence.

Transport de **personnes** par lignes régulières, **à la demande ou par rabattement**.

Transport de **personnes par notre flotte**, à la demande ou par rabattement limité aux **partenaires associatifs et touristiques** du territoire.

ACTIONS TOURISTIQUES ET EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Conservation et **réhabilitation** des éléments des **sites d'exception** de Chalancey, Cohons et Montsaugeon (bâti communal dont l'ancienneté est antérieure à 1900).

Promotion et dépenses liées au **tourisme** des **sites d'exception**.

Investissement et **gestion** des sites **PER** de Dardenay, Montsaugeon, cabanes d'Auberive, Halle de la santé et de la forme.

Entretien des sentiers de randonnée pédestres dont le SMTLPL est maître d'ouvrage (peinture, signalétique et balayage), et dont l'emprise est située sur l'EPCI, hors des sentiers cités sur le domaine de VNF dont l'entretien est effectué par le Syndicat.

Sentiers et sites des **gorges** et **sources** de la **Vingeanne**, et **marais des Rosières** à Aprey dans le cadre de parcours de découverte.

Adhésion au GIP « Parc National entre Champagne et Bourgogne ».

Actions en faveur du **tourisme nature** sur le territoire du canton d'**Auberive**.

RESSOURCES HUMAINES



2016

RESSOURCES HUMAINES

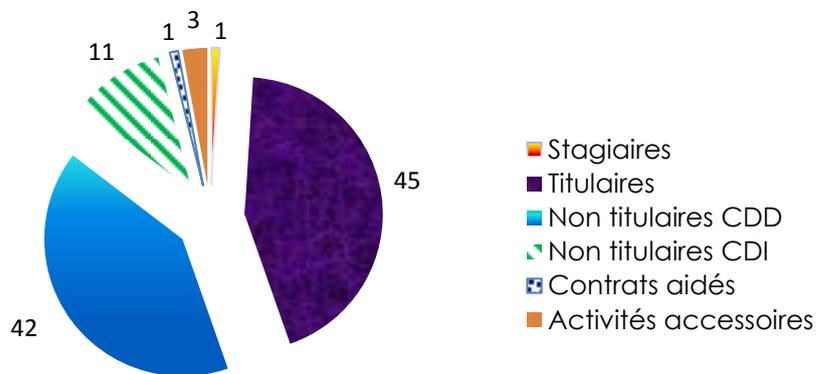
EFFECTIFS

Nombre d'agents employés en 2016 : 105 agents (+ 5% / 2015)

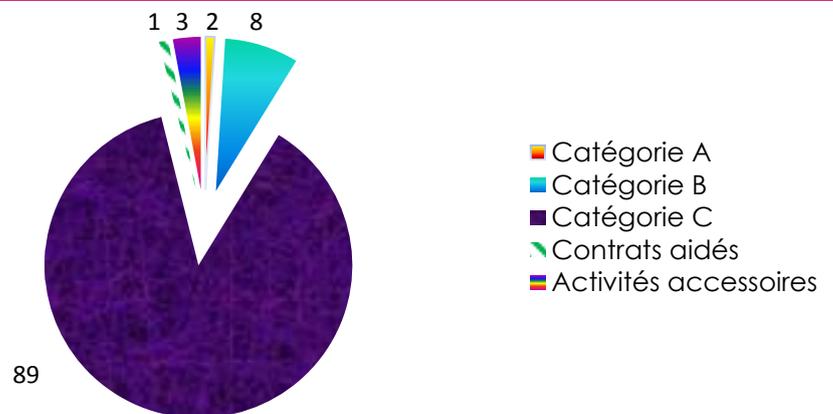
Nombre d'agents présents au 31/12/2016 : 86 agents

Répartition des agents

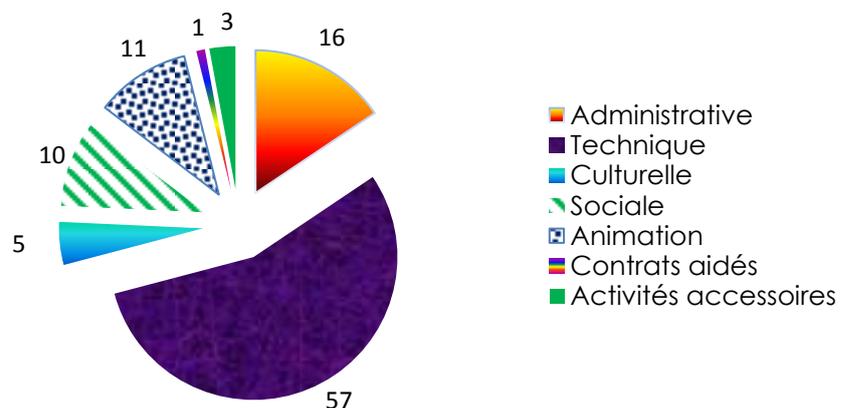
PAR STATUT



PAR CATEGORIE



PAR FILIERE



2016

Moyenne d'âge

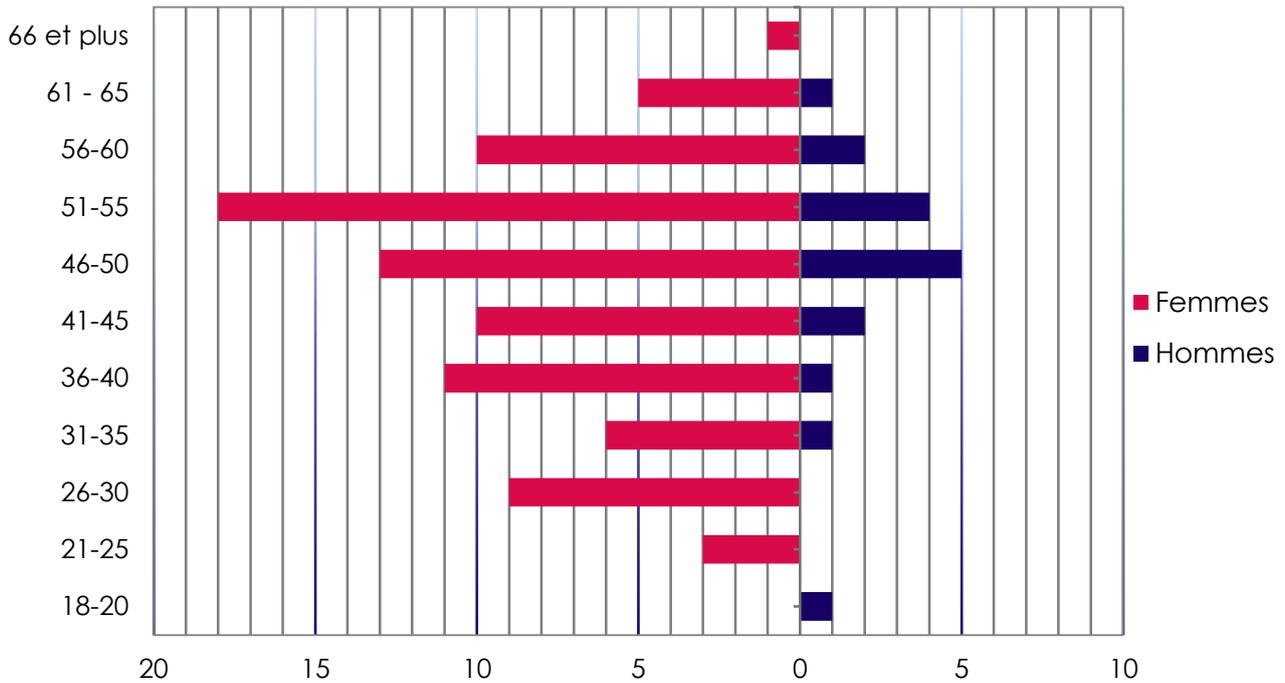


45,4 ans



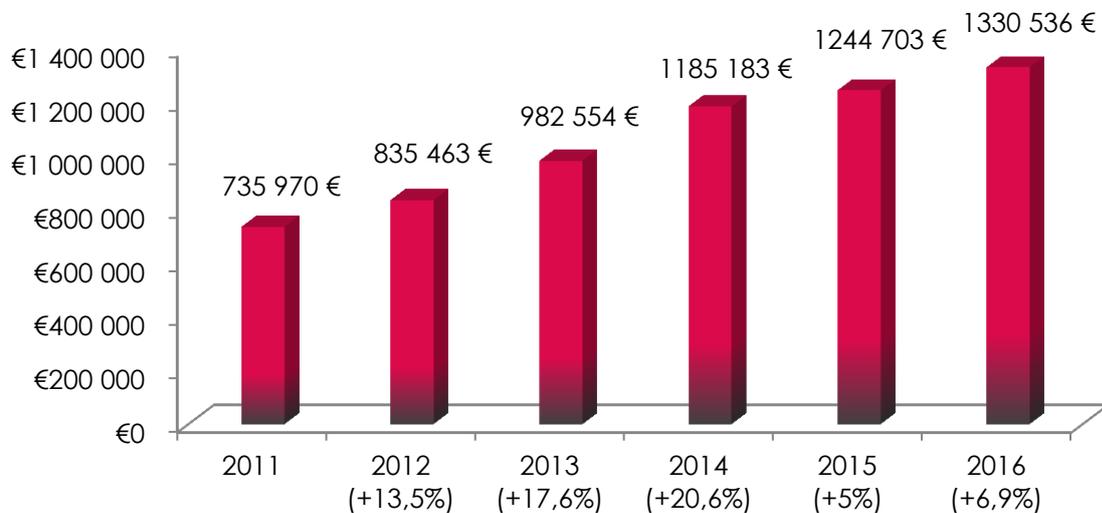
47,5 ans

Pyramide des âges



MASSE SALARIALE

Evolution de la masse salariale 2011 - 2016

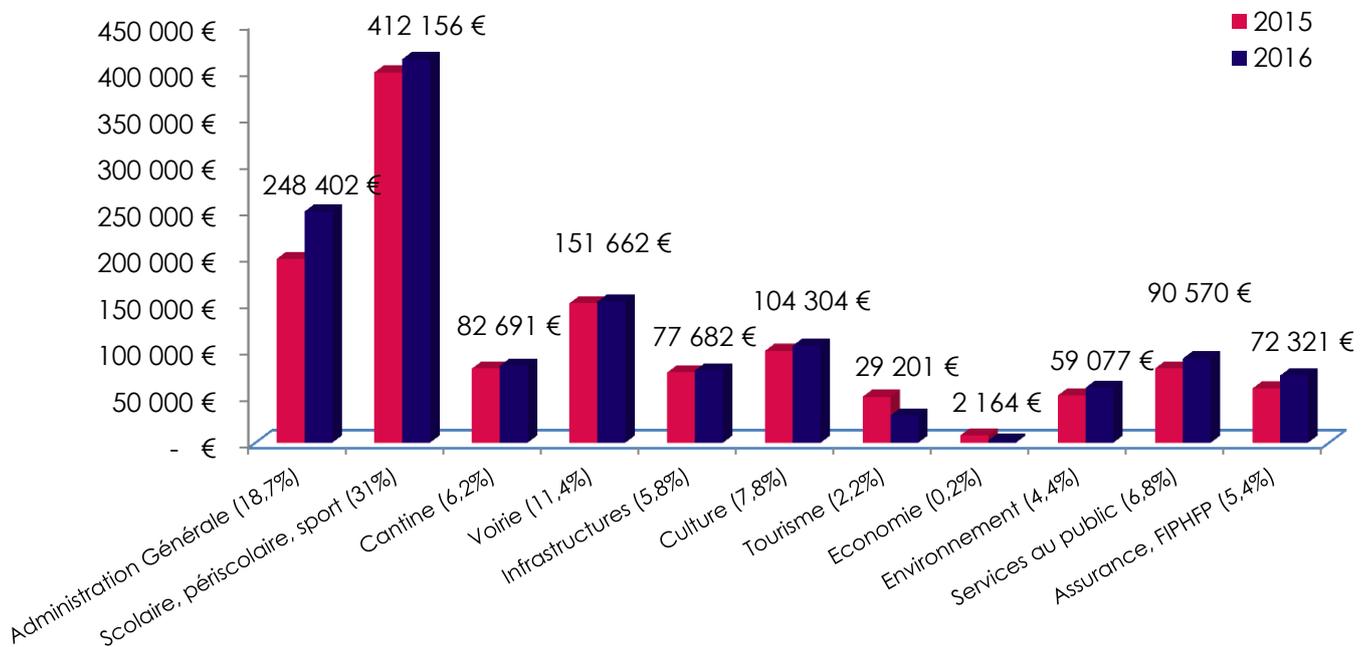


2013 : reprise de la compétence médiathèques des bourgs centres

2014 : reprise du personnel de l'association PASS52

2016

Répartition par service : 1 330 536 €



NOMBRE DE BULLETINS DE PAIE EDITES

Budget principal : 865 (dont 84 bulletins d'indemnités élus)

Régie des Transports Scolaires : 320

CARRIERE

RECRUTEMENTS :

- ⇒ remplacement / occasionnel : 12 agents
- ⇒ contrat saisonnier : 3 agents
- ⇒ contrat aidé : 2 agents
- ⇒ activité accessoire NAP : 4 enseignants

DEPARTS :

- ⇒ mise à la retraite : 2 agents
- ⇒ démission : 2 agents

AUTRES :

- ⇒ congé parental : 2 agents
- ⇒ disponibilité pour convenances personnelles : 3 agents

EVOLUTIONS DE CARRIERE :

- ⇒ avancement d'échelon : 18 agents
- ⇒ nomination stagiaire : 1 agent
- ⇒ titularisation: 1 agent
- ⇒ reclassement indiciaire : 9 agents

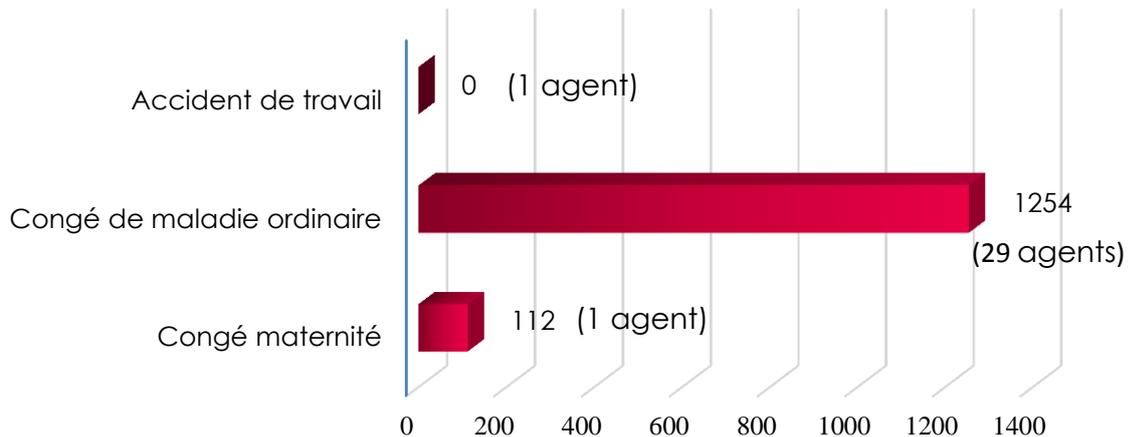
TEMPS PARTIEL :

- ⇒ de droit : 1
- ⇒ sur autorisation : 2

2016

RISQUES PROFESSIONNELS

Nombre de jours d'absence par type de risques statutaires



TAUX D'ABSENTEISME POUR MALADIE ORDINAIRE : 4%

NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ARRET PAR AGENT POUR MALADIE ORDINAIRE : 14,5

NOMBRE DE VISITES MEDICALES : 27

PROTECTION SOCIALE

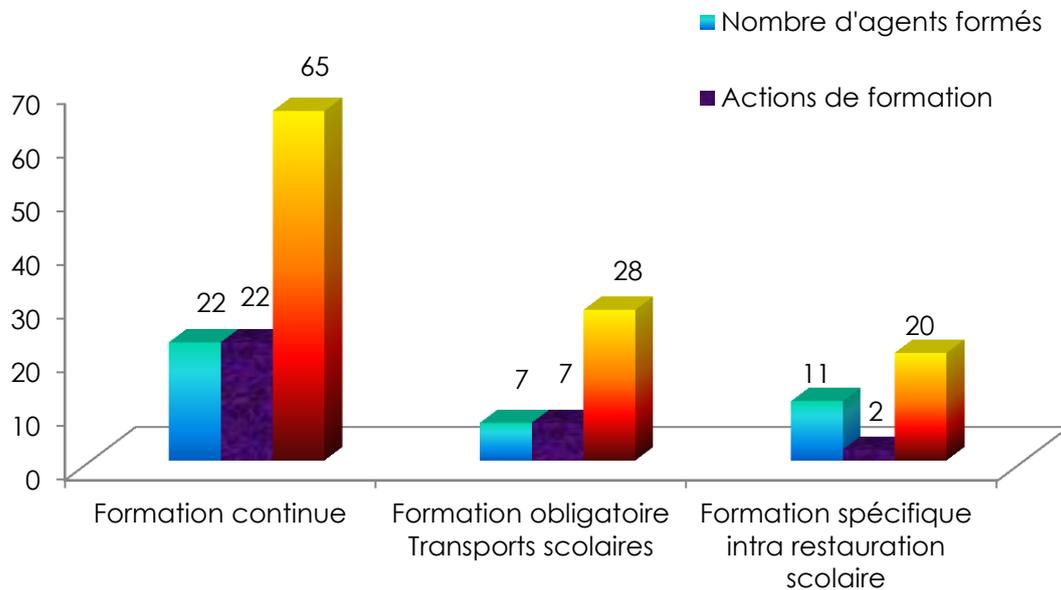
PARTICIPATION DE LA CCAVM AU FINANCEMENT DE LA COTISATION INDIVIDUELLE MAINTIEN DE SALAIRE : 7 € majorés de 4 € pour les agents rémunérés sur un indice majoré inférieur à 350 – montant proratisé en fonction du temps de travail des agents.

FORMATION DES AGENTS

Les actions de formation d'intégration et de formation continue sont prises en charge par le CNFPT au titre de la cotisation prélevée sur les salaires (0,9% du traitement brut – 0,5% pour les emplois d'avenir), soit un montant de 9 896 € pour l'année 2016.

Une action de formation spécifique a été organisée en intra en partenariat avec la Maison de Courcelles, à destination de l'ensemble du personnel de restauration scolaire, pour un coût total de 1 700 €.

2016



MUTUALISATION

Suite à l'adoption du schéma de mutualisation des services entre la CCAVM et les communes membres, un comité de pilotage a été mis en place début 2016. Dans un premier temps, des binômes élu-administratif ont été constitués pour aller à la rencontre des maires et personnel des communes, ce à l'appui d'un questionnaire sur les pratiques de mutualisation et les besoins à venir de chacun.

A l'issue de cette période d'échange, un bilan a été établi et des propositions faites au conseil communautaire. A l'initiative de quelques élus et agents, un projet de service commun a été élaboré autour des missions de secrétariat de mairie et services techniques pour une mise en place effective à compter du 1^{er} Janvier 2017.

ECONOMIE



2016

ECONOMIE

La Commission Economie accompagne les porteurs de projets, ceux qui veulent entreprendre. Notre travail n'est donc pas dicté par la présence d'une mission ou d'un service ... Il faut répondre présent à toutes les demandes de ceux qui s'engagent pour la création de valeur ajoutée, et donc d'emploi. Depuis un an, le Président s'est engagé dans l'accompagnement du groupe Rians pour maintenir la fromagerie Germain. Difficile de l'accompagner dans toutes les démarches, mais nous avons écouté, et avons ainsi participé à une prise de décision unanime. Si chaque cas est un cas, il est - toujours - particulier, qu'il s'agisse d'un projet portant sur quelques cinquante emplois, ou du projet de celui qui crée sa propre entreprise. Notre capacité à être présent à tous instants, et ce parfois avec un maximum de discrétion est le gage de la réussite de cette Commission.

P. DZIEGIEL, Vice-Président délégué à l'Economie

PROJET D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE FROMAGERIE GERMAIN A VAUX-SOUS-AUBIGNY

PRESENTATION DU PROJET GERMAIN A VAUX-SOUS-AUBIGNY :

La fromagerie GERMAIN, filiale du groupe TRIBALLAT, produit et commercialise actuellement des fromages à pâte molle et croute lavée AOP de type « Epoisses » et « Langres » principalement.

La production annuelle pour les deux principaux produits est aujourd'hui la suivante :

- 240 tonnes en « Langres » ce qui représente une part de marché d'environ 45 %
- 580 tonnes en « Epoisses » ce qui représente une part de marché d'environ 43 %



Le tonnage 2014 est d'environ 900 tonnes et la projection 2022 oscille entre 1140 tonnes et 1560 tonnes selon les hypothèses de croissance du marché retenues, à savoir + 7 % par an.

L'usine actuelle est vétuste, les premiers bâtiments datant du début du 20ème siècle. De gros travaux touchant à la structure même du bâtiment sont indispensables et ne pourront être réalisés qu'en arrêtant la production dans les locaux concernés.

Elle est en outre située dans le village de Chalancey, dans le périmètre d'un château et d'une église classés. Le foncier en périphérie n'est pas disponible et ne permet pas d'envisager d'extensions majeures.

Par ailleurs, la commune de Chalancey ne dispose pas d'une STEP capable de traiter les eaux usées de la fromagerie qui sont épandues en direct ou stockées lorsque l'épandage n'est pas possible.

Dans ce cadre, la fromagerie Germain a décidé de transférer son outil de production. C'est donc en accord avec la mairie que la CCAVM a proposé la Zone d'Activité Champ Miolin à Vaux-sous-Aubigny pour y construire un bâtiment neuf pour y recevoir la nouvelle fromagerie. Le projet prévoit l'implantation d'un bâtiment de 6 700 m² sur une emprise de 40 000 m², pour un coût global de l'ordre de 11 millions d'euros, subventionné à hauteur de 1 million par l'Etat et le GIP, et dont le coût sera intégralement répercuté par la CCAVM à l'entreprise, dans le cadre d'un crédit-bail sur 20 ans.

2016

LES TRAVAUX

La structure métallique d'une surface totale de 6 700 m² compose les bâtiments principaux de l'usine.

A l'extrémité sud du site, les locaux techniques, construits en maçonnerie traditionnelle, abriteront les services de maintenance, les locaux d'alimentation électrique, la chaufferie... Le bâtiment principal sera réalisé selon le cheminement des différentes opérations de traitement et de fabrication des fromages : Réception, Fabrication, Affinage, Conditionnement et Vente des produits finis.



Ainsi, à l'entrée sud du bâtiment, se trouveront les cuves de réception du lait et les locaux d'analyse. Ensuite, en remontant le bâtiment, les salles de traitement du lait, puis les cuves de maturation. Apparaissent à la suite, la coagulation, le moulage et les opérations de salage.

A l'extrémité nord, les salles pour l'étape suivante sont plus vastes car elles permettront aux différents produits de s'affiner. Les hâloirs représentent environ 1 200 m² et ouvrent sur les zones de conditionnement, de stockage et enfin d'expédition. Un espace administratif de 720 m² jouxtant le bâtiment principal donne accès directement à un couloir de visite, qui ouvre sur un espace de dégustation et de vente.

L'usine sera dotée d'une station d'épuration individuelle, performante afin de traiter les eaux utilisées tout au long du procédé de fabrication. Le bâtiment est desservi par une voirie spéciale et des aires de stationnement. L'ensemble du site sera sécurisé par une clôture rigide, le tout étant minutieusement adapté pour respecter les normes environnementales.

Les travaux ont débuté en octobre 2016 pour une livraison du bâtiment en septembre 2017



Planche de présentation – CERES Ingénierie

Octobre 2016



Décembre 2016



2016

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FROMAGERIE

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de terrain	180 000 €	Etat (DETR)	500 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	770 199 €		
Assurance Dommage ouvrage	100 000 €	GIP 52	500 000 €
Taxes et redevances	75 000 €		
Frais d'actes et insertion	164 500 €	Emprunt	10 000 000 €
Travaux	9 710 301 €		
TOTAL	11 000 000 €	TOTAL	11 000 000 €

REHABILITATION D'UN BATIMENT LOCATIF A MONTSAUGEON FMP INDUSTRIE

PRESENTATION DU PROJET FMP INDUSTRIE

Dans les années 80-90, la famille CHAPELIERE est à l'origine de la création de PMS (Précis Méca Services), installé dans la zone artisanale de Prauthoy.

En 2012, La jeune génération va créer FMP Industrie, avec un effectif de 3 salariés et s'installe dans l'hôtel d'entreprise de Langres les Franchises.

Souhaitant un retour dans le sud haut-marnais, après 4 années d'existence, Stéphane et Mickaël CHAPELIERE étaient à la recherche d'un local adapté pour y accueillir leur jeune entreprise.

La Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais a eu l'opportunité d'acheter une friche industrielle (un ancien atelier de maroquinerie) à Montsaugeon et de la proposer à l'entreprise répondant ainsi à ces besoins, après réhabilitation complète du bâtiment. Les travaux ont débuté en décembre 2015.

LES TRAVAUX

Le bâtiment de 750 m² a fait l'objet d'une réhabilitation complète, pour répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise et aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Six entreprises ont été retenues pour les travaux qui ont commencé par une phase importante et délicate de désamiantage.



2016

Toute la toiture, les plafonds et les faux-plafonds ont été démontés puis remplacés par une couverture neuve isolée. Le bâtiment composé d'une partie atelier et d'un espace administratif a fait l'objet d'une distribution complète en électricité, après une phase d'isolation et de remise en peinture. L'ensemble du chauffage a été remplacé dans les 2 parties du bâtiment.

Enfin, les aménagements extérieurs ont été réalisés. Le bâtiment a été livré en juillet 2016, permettant à l'entreprise FMP Industrie de démarrer son activité à Montsaugéon.



Juillet 2016



LE PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition bâtiment	152 850 €	Etat (DETR)	169 306 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	17 600 €	GIP 52	96 348 €
Réseaux et assainissement	22 562 €	EDF	2 305 €
Frais d'actes et contrôles	7 823 €	Participation du locataire	5 000 €
Travaux	271 224 €	Emprunt	200 000 €
TOTAL	472 059 €	TOTAL	472 059 €

2016

LOCATION DES TERRAINS SUR LA ZONE D'ACTIVITES LANGRES SUD

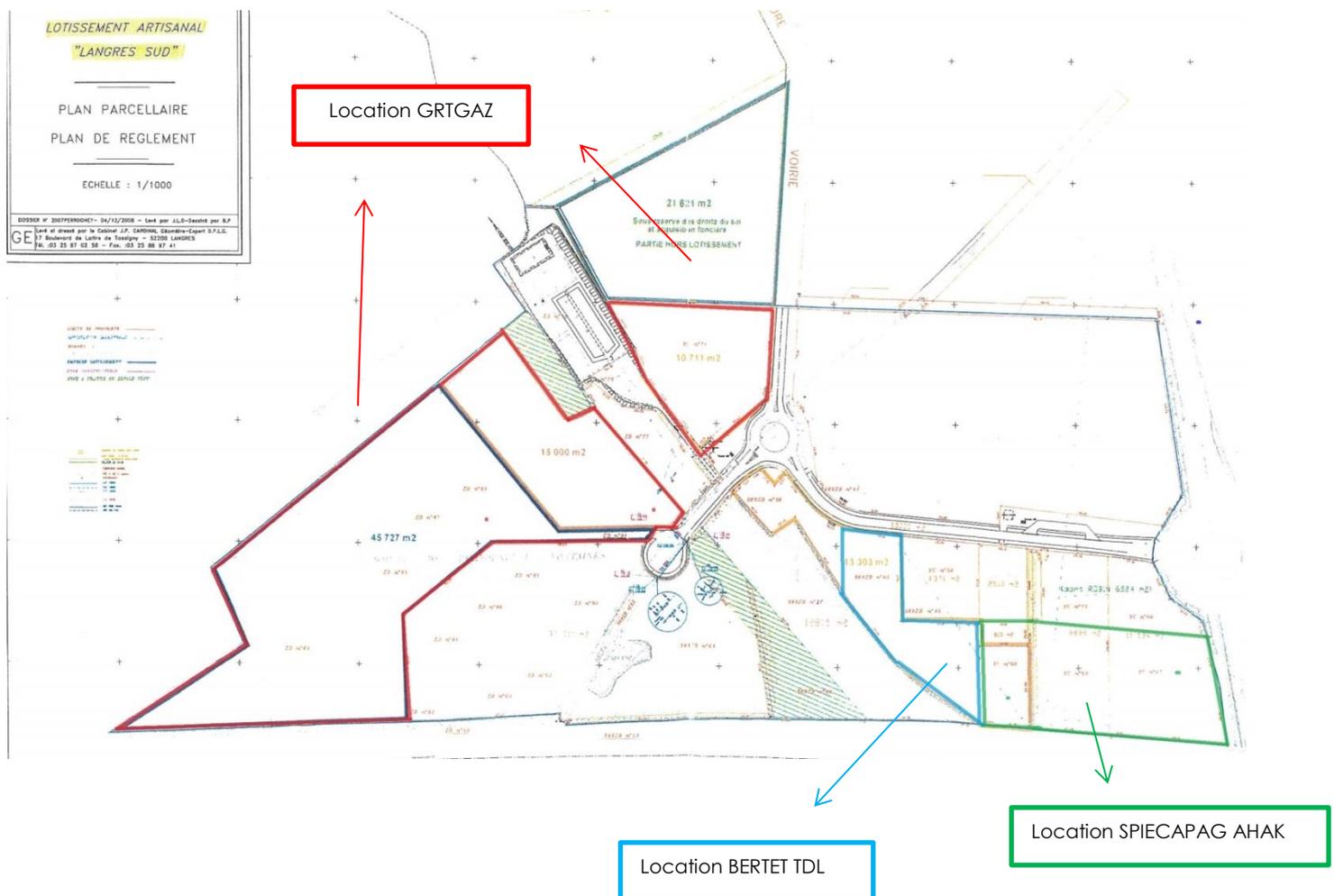
A l'occasion du projet du Gazoduc Val de Saône, la CCAVM a loué les terrains de la Zone d'Activités Langres Sud.

La location pour GRTgaz pour le stockage des tubes est de 43 000 m² pour un loyer de 5 160 € HT / trimestre.

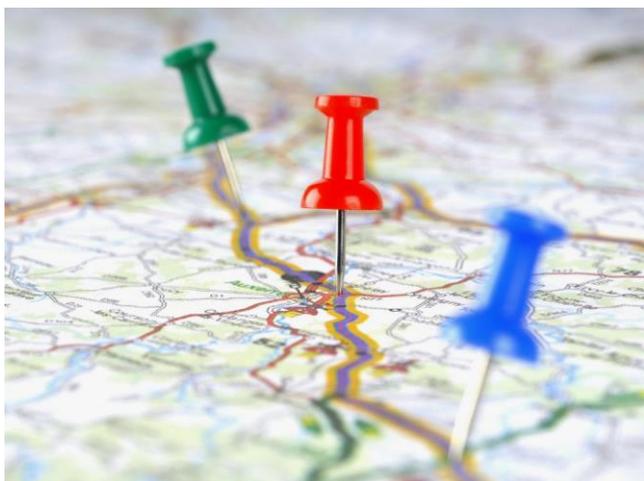
La location pour SPIECAPAG AHAK, qui assure la pose des tuyaux pour le compte de GRTgaz, est de 19 225 m² pour un loyer de 2 691 € HT / trimestre.

La location pour BERTET TDL sous-traitant de SPIECAPAG, pour du stockage de matériel en vue de l'ouverture de la tranchée est de 7 000 m² soit 981 € HT / trimestre.

Le découpage des locations est réparti de la manière suivante :



TOURISME ET CULTURE



2016

TOURISME ET CULTURE

COMPOSITION DE LA COMMISSION TOURISME ET CULTURE

La commission Tourisme et Culture compte 22 membres, dont 9 membres titulaires et 10 membres à voix consultative (et 3 invités).

Celle-ci est présidée par Monsieur Dominique ROBIN, Maire de Villegusien-le-lac, qui s'appuie sur deux Vice-Présidents, Madame Anne-Cécile DURY, Maire de Vals-des-Tilles, et Monsieur Philippe RACHET, Maire du Val d'Esnoms.

Monsieur Gilles GOISET, Maire d'Aprey, assure la fonction de Secrétaire.

Madame Sylvie BAUDOT est la Vice-Présidente en charge.

Au cours de l'année 2016, les membres de la commission se sont réunis à 9 reprises, en des lieux différents du territoire, à savoir : La nouvelle mairie de Baissey, la salle communale d'Orcevaux, la Mairie de Choilley-Dardenay et la salle de conférence de la Communauté de Communes.

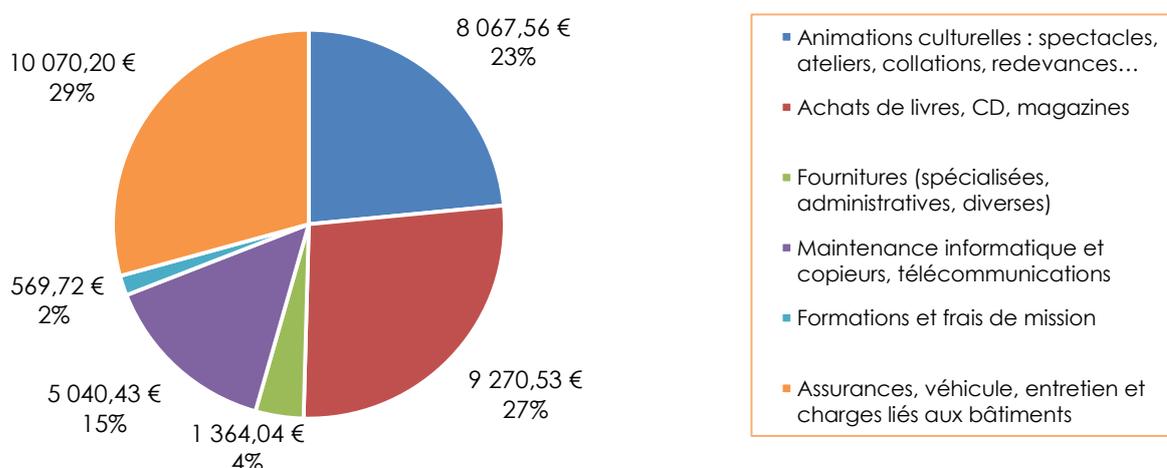
MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES

La lecture publique est l'une des priorités de la Commission, avec les Médiathèques André Theuriet à Auberive, Jean Robinet à Longeau, à Prauthoy et à Vaux-sous-Aubigny.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En 2016, le budget consacré aux médiathèques s'est élevé à 34 382,48 €, plus 98 593,03 € de charges de personnel soit un total de **132 975.51€**.

Budget de fonctionnement des médiathèques - Exercice 2016 (hors personnel)



2016

LES MEDIATHEQUES EN QUELQUES CHIFFRES



UN RESEAU DE QUATRE MEDIATHEQUES

1262 lecteurs de tout âge bénéficient du service communautaire des médiathèques d'Auberive, Longeau-Percey, Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny. Chacune de ces structures propose gratuitement le prêt de livres, revues, CD et DVD. Parallèlement, de nombreux services se développent : espace multimédia et Internet, copies et impressions, animations, accueil des scolaires, organisation de spectacles.

Afin d'offrir une offre de service de qualité ainsi qu'un large éventail de choix à la population de la CCAVM, le budget alloué aux différentes acquisitions représente plus du quart (27%) du budget de fonctionnement des médiathèques. De plus, le partenariat avec la Médiathèque Départementale de la Haute-Marne (MDHM), un service du Conseil départemental, permet un renouvellement supplémentaire des collections avec le passage des bibliobus, médiabus et navettes.



Changement du fonds du Point-Lecture de St-Loup et achat de nouveautés

2016

LA COORDINATION DU RESEAU

En tant que partenaires, la DRAC et le Conseil départemental de la Haute-Marne, subventionnent le poste de « responsable et coordinateur » du réseau des médiathèques à hauteur de 5000 €. Suite au congé maternité de Mme Sarah KENNEL-THIRIOT, elle a été remplacée par M. Cédric MEURET à partir du 16 avril 2016.

QUELQUES EXEMPLES D'ANIMATIONS

Il est à noter que près d'un quart également (23%) du budget de fonctionnement est consacré aux différentes animations. Ce ne sont pas moins de 9 spectacles différents qui ont été mis en œuvre sur tout le territoire communautaire avec le concours de la MDHM. Cette dernière différencie les médiathèques du territoire haut-marnais selon plusieurs critères (taille de la médiathèque, nombre d'heures d'ouverture au public...) et leur attribue un niveau de 1 à 4. A cela s'ajoute les Point-lecture. Les médiathèques tête de réseau sont celles qui possèdent un coordinateur et une politique de développement global sur le territoire de leur communauté de communes.

Le nombre de spectacles subventionnés par la MDHM étant défini selon le niveau de chaque structure, c'est pourquoi, le territoire de la CCAVM dispose des :

- Médiathèque d'Auberive : niveau 1 – tête de réseau : 3 spectacles (plus 1 dans le cadre du festival des Diseurs d'Histoire),
- Médiathèque de Longeau et Prauthoy : niveau 2 : 2 spectacles,
- Médiathèque de Vaux-sous-Aubigny : niveau 3 : 1 spectacle.

Au-delà, la Médiathèque départementale n'apporterait pas son soutien financier. Ces spectacles sont pris en charge comme suit :

- 2/3 par la MDHM
- 1/3 + repas et hébergement éventuels, par la CCAVM



Spectacles, expositions et animations dans les médiathèques ou à l'extérieur

2016

De plus, les animations scolaires peuvent être l'occasion de faire rencontrer des auteurs, illustrateurs aux enfants. Citons, par exemple, la venue de Clémentine Sourdis pour les classes du cycle 1 pour les élèves de Saint-Loup-sur-Aujon et Auberive. En comptant la prestation de l'auteure, les frais de déplacement, l'hébergement, les repas et l'achat de matériel, cette animation est revenue à 833,44 €.



Découverte de supports, d'histoires et d'auteurs avec les scolaires

PARC A VISION : PARC ANIMALIER ET AIRE DE JEUX A AUBERIVE

La forêt domaniale d'AUBERIVE d'une surface de 5 670 ha constitue un lieu privilégié de détente et d'accès à la nature. La pratique croissante de loisirs de nature, la place importante des espaces boisés dans les paysages naturels, la volonté de protéger et de valoriser un cadre de vie agréable confèrent aux forêts publiques (et en particulier aux forêts domaniales) un rôle touristique, social, culturel et éducatif.

Aussi, dans le cadre de ses compétences facultatives «d'actions en faveur de tourisme nature sur le territoire du canton d'Auberive », la CCAVM accompagne l'ONF dans ses différentes actions et notamment, celles en faveur du développement local et de valorisation touristique. Pour ce faire, elle participe à l'entretien du parc à vision d'animaux sauvages (Cerfs sika, sangliers, daims) et l'aire d'accueil avec des jeux dédiés aux familles et enfants.

Les travaux réalisés en 2016 sur la zone touristique de Montavoire en forêt domaniale d'Auberive sont :

- l'entretien des aires d'accueil et zones touristiques,
- la mise en place de signalétique (2 panneaux enclos de vision et 3 panneaux parking),
- le remplacement de lisses en bois délimitant le parking.



Photo : Jean-François FEUTRIEZ

2016

LA HALLE DE LA SANTE ET DE LA FORME

Michel Rousselet, notre agent sur place, assure l'accueil du public et l'entretien des locaux. Il assure aussi l'entretien des abords de la Halle de la Santé et de la Forme. Depuis la rentrée de septembre nombre d'associations ou de particuliers occupent les salles de sport de la CCAVM. Malgré des fluctuations, le taux d'occupation est néanmoins resté stable pour l'année 2016, permettant aux associations largement représentées sur le territoire, de pouvoir proposer des activités aux usagers, même en cas de météo défavorable.

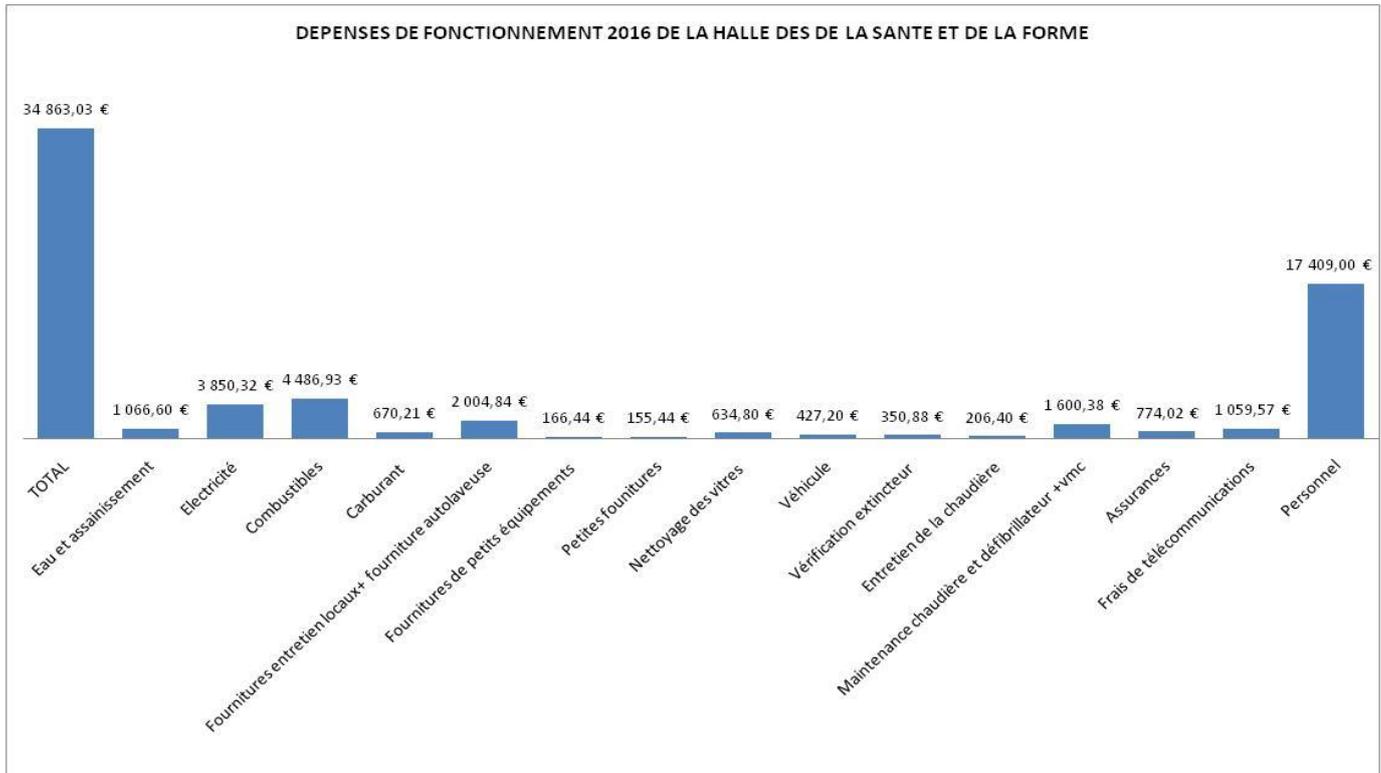
Douze associations ou structures ont ainsi utilisé la Halle de la Santé et de la Forme de Longeau-Percey en 2016 : Acodège, l'ASJV Gym, l'ASJV Foot, les écoles du secteur, l'Entente Sportive Prauthoy Vaux, Les Familles Rurales, La Montagne, SUD Foot 52, l'Union Sportive Rouvres... La Gendarmerie a utilisé la Halle des Sports chaque semaine, quant à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Longeau-Percey, elle s'y est rendue chaque mois pour y effectuer leurs entraînements. Enfants et adultes du territoire profitent donc de cet équipement régulièrement, permettant à chacun la pratique de sports en salle durant toute l'année.

Les recettes obtenues grâce à la location de cette infrastructure s'élèvent à 2 992,75 €.

ASSOCIATIONS FREQUENTANT LA HALLE DE LA SANTE ET DE LA FORME DE LONGEAU PERCEY

ASSOCIATIONS OU STRUCTURES	ACTIVITES
ACODEGE	Sports Collectifs
AJSV GYM	Gymnastique douce
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LONGEAU-PERCEY	Entraînements
ASJV FOOT	Football
ECOLES DU SECTEUR	Gymnastique et sports collectifs
ENTENTE SPORTIVE PRAUTHOY VAUX	Football
FAMILLES RURALES	Gymnastique et yoga
GENDARMERIE	Entraînements
LA MONTAGNE	Centre de Loisirs
SUD FOOT 52	Football
UNION SPORTIVE ROUVRES	Futsal
TENNIS CLUB VAUXOIS	Tennis

2016



LE CHIEN A PLUMES



Une fois de plus, le festival du Chien à Plumes a été un franc succès ! Et encore plus cette année, pour l'occasion des 20 ans de l'association...

Pour cet évènement majeur du territoire, nous avons pu compter sur la présence de 24 000 mille personnes pour les trois jours de fête et de concerts !

Ce festival n'attire pas que les habitants du territoire mais aussi des spectateurs, venant de toute la France !

La Communauté de Communes a, pour l'année 2016, apporté son soutien financier à hauteur de 2 250€ pour le festival et 2 250 € pour la Niche, dédiée à des concerts et à la « guinguette » chaque dimanche.

2016

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2015	2016
Association La Montagne (raid de Villegu et activités touristiques/scolaire voile)	6 600,00 €	6 000,00 €
Association La Montagne (communication journal Vivre Ici)	800,00 €	800,00 €
Le Chien à Plumes (Festival)	2 250,00 €	2 250,00 €
Le Chien à Plumes (Niche)	2 250,00 €	2 250,00 €
Tinta'Mars (spectacles tout public)	4 000,00 €	4 000,00 €
Fédération Départementale Foyers Ruraux	1 500,00 €	1 500,00 €
Autour de la Terre	2 500,00 €	2 500,00 €
Autour de la Terre (subvention exceptionnelle)	4 000,00 €	-
CIN Ligue de l'enseignement "Chantier de Jeunes"	1 700,00 €	1 700,00 €
CIN subvention de fonctionnement	-	400,00 €
Association Préface	1 500,00 €	2 500,00 €
Association culturelle Montsaigeonnaise (Le Promontoire)	12 500,00 €	9 300,00 €
Résurgences activités théâtre écoles CCAVM	1 500,00 €	1 250,00 €
Association AC2A programme musical	1 300,00 €	1 200,00 €
Association SCUDO VARIAZIONE	800,00 €	800,00 €
Foyers ruraux de la Vingeanne	0,00 €	1 800,00 €
Les Décisifs	800,00 €	500,00 €
Maison de Courcelles (cirque)	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Dplace	-	750,00 €
Théâtre Actif	-	500,00 €
Parc à vision Auberive fonctionnement	-	2 700,00 €
Fiest'abeille Apis Sapiens	-	750,00 €
Evolution 2015/2016 : - 1,22 %	45 000,00 €	44 450,00 €

MISE EN VALEUR DE MONTSAUGEON

L'année 2016 a été rythmée par la mise en œuvre des deux axes convenus sur ce village d'exception. Une première déclinaison du Plan d'interprétation et une étape décisive vers la conclusion de l'AVAP qui devrait permettre l'obtention du label Petite Cité de Caractère.

L'interprétation touristique de Montsaugeon se traduit par la mise en place de pupitres et plaques murales qui ont, non seulement un rôle de guide mais aussi d'informations pour le visiteur.

En effet, ces différents panneaux ont été placés à des endroits « cultes » du village, qui ont une histoire, à savoir :

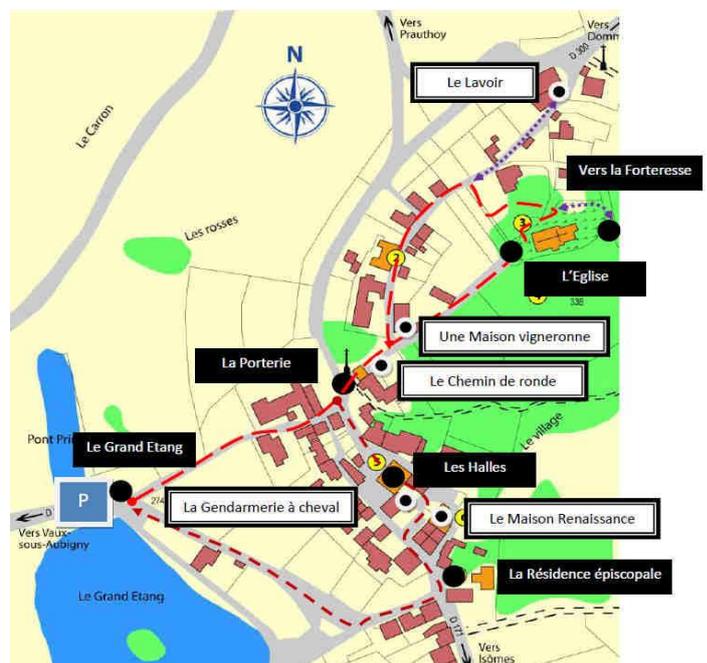
- Au lavoir,
- Vers la forteresse,
- A l'Eglise,
- La Maison Vigneronne,
- Le Chemin de Ronde,
- Les Halles,
- La Maison Renaissance,
- La Résidence épiscopale,
- La porterie,
- Le grand étang,
- La gendarmerie à Cheval.

Un total de 11 panneaux est intégré au village.



L'inauguration s'est déroulée le Vendredi 4 Novembre 2016 rythmée par différents temps :

- Inauguration de la signalétique d'interprétation, aux Halles de Montsaugeon,
- Présentation du schéma de développement touristique du pays de Langres,
- Moment convivial, en présence de l'atelier Pernette, céramiste, dans les locaux d'arts de Montsaugeon.



2016

AVAP

Dans la continuité des sites d'exceptions, la CCAVM a poursuivi ses actions dans le but de parvenir, à Montsaugeon, à une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en vue de la labellisation « Petite Cité de Caractère ».

Pour ce faire, une Commission Locale de l'AVAP a été créée avec une réglementation bien spécifique.



Nous rappelons que cette commission comprend des représentants élus, des représentants de l'administration, et de personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel, de l'environnement et des intérêts économiques locaux.

Durant cette année 2016, le projet a bien avancé.

L'architecte BOUCAUD a pu réaliser les trois documents indispensables à une AVAP, à savoir :

- Le rapport d'activité,
- L'évaluation environnementale,
- Le Règlement.

La commission locale de l'AVAP s'est réunie la matinée du Mardi 3 Mai 2016 afin de se prononcer sur le projet. Il est approuvé par un vote à l'unanimité.

La journée s'est poursuivie par une visite de Montsaugeon guidée par Monsieur CATHERINET Alain, historien. Les habitants ont pu découvrir le châtelet et la Croix monumentale à l'entrée du village, le lavoir, l'Eglise, les ruines du château, une des plus anciennes maisons de Montsaugeon et pour finir le palais épiscopal.

Une démonstration de peinture à la farine, appréciée des habitants, a été réalisée par Monsieur PASCARD Gérard, sur les volets en bois d'un villageois. Cette peinture (*préparée et cuite au préalable*) aux pigments naturels, est à la fois résistante, simple et d'un coût de revient modéré. Durant cet après-midi, le verre de l'amitié a été offert aux habitants de Montsaugeon par la Mairie.

Le 4 Juillet 2016, la commune du Montsaugeonnais a également délibéré en conseil municipal l'arrêté de projet.

Et, pour finir, en Août 2016, le dossier a été envoyé à la Région afin de recueillir l'avis de la CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites).

2016

COMMISSION DE CONTROLE 7 JUIN 2016

Depuis 2012, la Commune de Montsaugeon s'est engagée dans la procédure d'homologation du label « Petite Cité de Caractère ». Ce statut homologable a une durée maximale de 3 ans et peut être renouvelé une fois. Etant arrivé à la première période triennale, la commune de Montsaugeon a sollicité la reconduction de ce statut pour une nouvelle période de 3 ans.

Afin de juger du bien-fondé de ce renouvellement, la Commission de Contrôle/homologation se déplace sur le site concerné pour analyser et débattre d'éventuelles difficultés rencontrées autour du projet patrimonial. Suite à la visite et aux entretiens effectués, la Commission se réunit pour délibérer tout en se basant sur la grille des critères issus de la Charte de Qualité nationale.

Le 7 Juin 2016 s'est donc réunie à Montsaugeon, la Commission de Contrôle. La journée s'est déroulée comme suit :

- Matinée : visite du Bourg de Montsaugeon,
- Après-midi : Réunion-échanges en Mairie,
- 17h : Délibération à huis clos de la commission de contrôle.

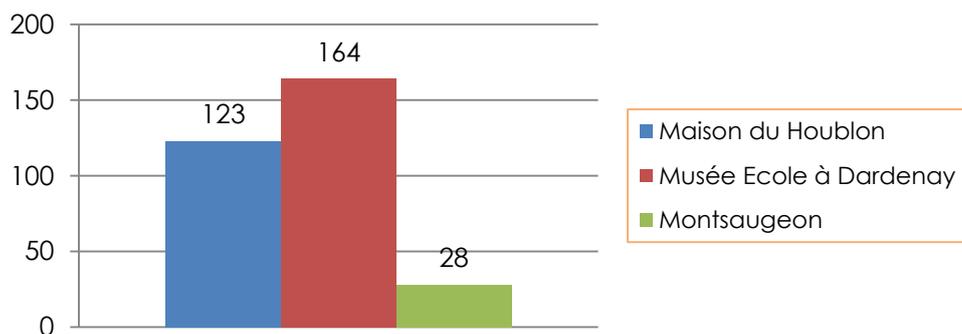
C'est avec joie, qu'en Aout 2016, nous avons reçu le courrier qui reconduisait la commune de Montsaugeon dans son statut de cité homologable.



LES VISITES TOURISTIQUES

Visites durant les 4 mois d'ouverture

Nombre de visiteurs par lieu, été 2016



Visite de la Maison du Houblon



Visite de Montsaugeon lors de la semaine bleue

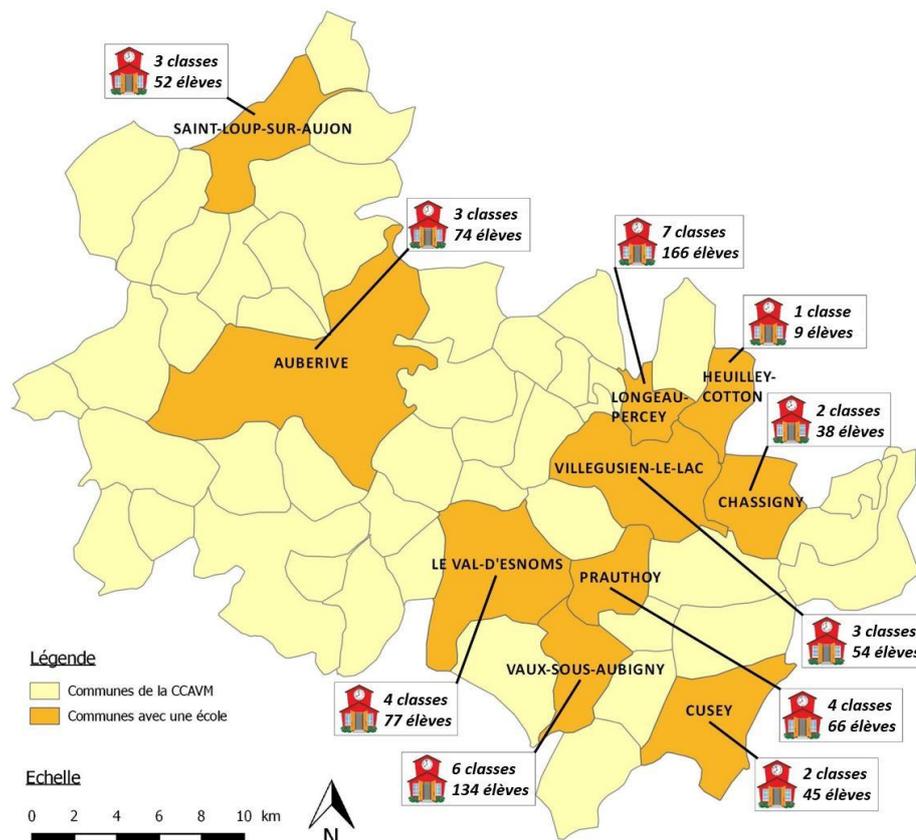
SCOLAIRE PERISCOLAIRE SPORT ET TRANSPORT



2016

SCOLAIRE PERISCOLAIRE SPORT ET TRANSPORT

L'EDUCATION ET LES SERVICES A L'ENFANCE : PRIORITES DE LA CCAVM



9 des 10 écoles bénéficient d'un service de restauration scolaire et à compter de septembre 2016, la CCAVM a organisé un transport pour les enfants scolarisés sur le RPI Heuilley-Cotton/Heuilley le Grand afin que les enfants puissent déjeuner à la cantine de Villegusien le Lac.

9 des 10 écoles bénéficient d'un accueil périscolaire matin et soir assuré par les associations ADMR des 4 VALLEES, la GRANDE RECRE et la MONTAGNE. Seule Heuilley-Cotton ne profite pas de cette organisation car les élèves sont domiciliés dans le village même ou à Heuilley-le-Grand et bénéficient du service de transport. Les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) sont également dispensées dans chaque école.

Toutes les écoles disposent d'un service de transport scolaire avec la particularité du RPI Heuilley-Cotton/Heuilley le Grand où les élèves sont conduits d'une école à l'autre en fonction de leur classe (Heuilley-Cotton de la Grande Section au CE1 et Heuilley le Grand du CE2 au CM2).

2016

La toute petite enfance n'est pas oubliée car le territoire dispose désormais de 3 micro-crèches : Auberive (ADMR des 4 Vallées), Isômes et Longeau (La Petite Récré) auxquelles s'ajoute un RAM (Relais Assistantes Maternelles).

La CCAVM apporte également d'importants subsides financiers afin de soutenir les parents d'enfants de 0 à 17 ans par l'organisation de centre de loisirs, d'activités extrascolaires et de séjours à l'extérieur de notre département, le tout étant organisé par les associations locales.

La répartition des effectifs scolaires – année scolaire 2016-2017 :

	Maternelle		Elémentaire		Total	
	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves
Auberive	1	25	2	49	3	74
Chassigny	1	15	1	23	2	38
Cusey (*)			2	45	2	45
Esnoms au Val	1	36	3	41	4	77
Heuilley-Cotton (*)			1	9	1	9
Longeau	2	50	5	116	7	166
Prauthoy	1	19	3	47	4	66
St Loup	1	22	2	30	3	52
Vaux s/Aubigny	2	55	4	79	6	134
Villegusien	1	25	2	29	3	54
Total	10	247	25	468	35	715

(*) enfants scolarisés à partir de la Grande Section de maternelle.

Quelques années de fusion... et après une « perte de vitesse » en matière d'effectifs scolaires, il est constaté un maintien du nombre d'enfants scolarisés en cette rentrée de septembre 2016.

Nombre d'élèves par école						
Ecoles	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Auberive	70	72	65	74	66	74
Chassigny	32	31	37	37	34	38
Cusey (*)	41	39	42	43	37	45
Esnoms au Val	76	76	73	71	76	77
Heuilley-Cotton (*)	11	12	15	16	13	9
Longeau	171	192	183	198	177	166
Prauthoy	123	112	99	79	76	66
St Loup	62	49	55	58	53	52
Vaux s/Aubigny	140	138	131	137	127	134
Villegusien	65	71	61	58	55	54
Cohons	13	11	14	Ecole fermée en 2014		
Villars-Santenoge	9	9	Ecole fermée en 2013			
Aprey	12	Ecole fermée en 2012				
Baissey	16	Ecole fermée en 2012				
TOTAL NOMBRE D'ELEVES	841	812	775	771	714	715
Nombre de classes maternelles	13	13	12	12	11	10
Nombre de classes élémentaires	29	28	27	26	25	25
TOTAL NOMBRE DE CLASSES	42	41	39	38	36	35

2016

LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

2015-2016 est la deuxième année scolaire de fonctionnement des NAP. Seule l'école d'Heuilley-Cotton a débuté les NAP en 2013-2014 en même temps que l'école d'Heuilley-le-Grand gérée par la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey.

ECOLES	ANNEE SCOLAIRE 2015-2016		
	Nb d'enfants scolarisés	Nb d'enfants fréquentant les NAP	% de fréquentation
Auberive	67	56	84%
Chassigny	34	15	43 %
Cusey	38	21	55 %
Esnoms au Val	76	32	42 %
Heuilley-Cotton	13	12	92 %
Longeau	177	168	95 %
Prauthoy	76	19	25 %
St Loup sur Aujon	53	47	89 %
Vaux sous Aubigny	127	65	51 %
Villegusien le Lac	55	42	76 %
Sous/total	716	477	67 %
Enfants scolarisés à Heuilley le Grand		11	
Total		488	

Pour mémoire : 65 % de fréquentation en 2014/2015 soit 501 élèves sur 769 élèves scolarisés.



NAP jeux motricité à CUSEY
(La Grande Récré)



NAP jardinage à Esnoms au Val
(La Grande Récré)



NAP cuisine à Auberive
(ADMR des 4 Vallées)



NAP tennis à Longeau
(La Montagne)

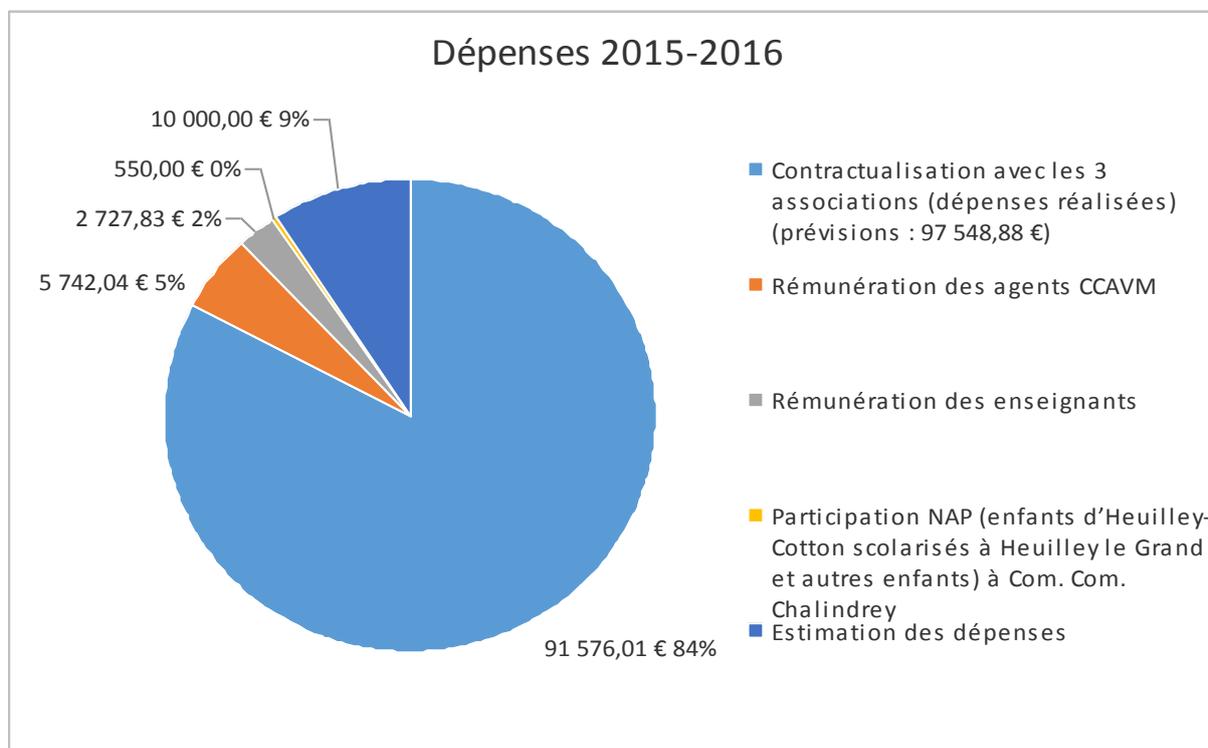
2016

TYPES D'ACTIVITES MENEES....

La contractualisation avec les trois associations partenaires que sont l'ADMR DES 4 VALLEES, LA GRANDE RECRE et LA MONTAGNE permet de développer un très grand nombre d'activités variées en faveur des enfants telles que les :

- approche de la motricité, approche des sports collectifs, approche de la lecture et des contes, atelier écriture, expériences scientifiques, création arts plastiques, théâtre, jeux de coopérations, jeux pré-sportifs, tir à l'arc, jeux extérieurs, grands jeux, anim'livres (bénévoles), autour des livres, marionnettes, vannerie, cuisine, danse GRS, informatique, basket, jeux et danses, éveil musical, jeux de raquettes, bricolage, zumba kids, tissu laine (bénévoles), atelier bois, modelage/poterie, jardin, tir à l'arc, brico dessin, motricité, boxe éducative, conte, relaxation danse, jeux de construction, théâtre d'improvisation, promenades contées, livres (bénévoles) micro-fusée, arts plastiques, atelier bois/jardin, atelier nature, jeux musicaux, couture (bénévoles), bricolage pâte à sel, jeux de ballons, danse, le papier dans tous ses états, création de bijoux, arts plastiques, animaux moches et plantes qui piquent, histoire-peinture-brico, Iris Folding (création de cartes avec superposition de papier), poterie, initiation et découverte du foot, initiation et découverte de la cuisine, arts du cirque, prévention routière, mandala nature, bricolage, démarches expérimentales, jouer avec les mots/salmer, bricolage de carnaval, kaplas...

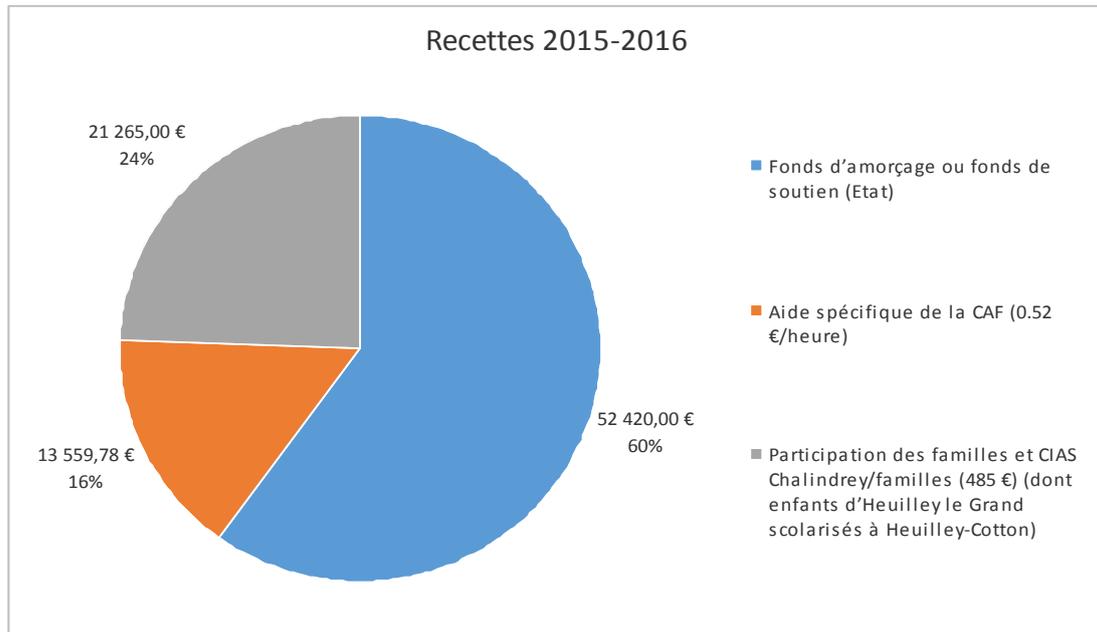
BILAN FINANCIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016



Le total des dépenses s'est élevé à 110 595,88 € pour l'année scolaire 2015-2016 contre 118 844,31 € en 2014-2015 soit - 7.46 %.

RAPPORT D'ACTIVITE

2016



Le total des recettes s'est élevé à 87 244,78 € pour l'année scolaire 2015-2016 contre 95 324,28 € en 2014-2015 soit - 9,26 %.

Le coût global de la mise en place des NAP représente pour l'année scolaire 2015/2016 un montant de : **23 351,10 € à charge de la CCAVM.**

Les NAP de la CCAVM : **le coût moyen brut est de 227 €/élève** (110 595,88 €/488 élèves soit le coût des activités/nb d'enfants fréquentant les NAP) avec une estimation de la mise à disposition des bâtiments (électricité, chauffage, assurances etc...) et l'évaluation des coûts administratifs liés au suivi et à la gestion de la réforme des rythmes scolaires.

L'organisation des activités déclarées en ALSH par les 3 associations partenaires permet à la collectivité de bénéficier du fonds d'amorçage ou de soutien ainsi que de l'aide spécifique de la CAF soit : **65 979,78 €**. Dans le cadre du fonctionnement des NAP, ce type d'accueil en ALSH nous accorde une dérogation en matière d'encadrement à savoir : 1 intervenant pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 intervenant pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Par ailleurs, la participation sollicitée annuellement auprès des familles (50 € pour 1 enfant, 80 € pour 2 enfants et 100 € pour 3 enfants et plus) apporte une recette de **21 265,00 €**.

Le coût moyen net par enfant fréquentant les NAP est de : **48 €/élève** (dépenses - recettes = 23 351,11 €/488 élèves).

26 076,5 heures de NAP ont été dispensées aux 477 élèves (sans les enfants sur le périmètre de Chalindrey) qui ont fréquenté les NAP ce qui représente une moyenne de 55 heures par enfant sur l'année scolaire 2015/2016.

2016

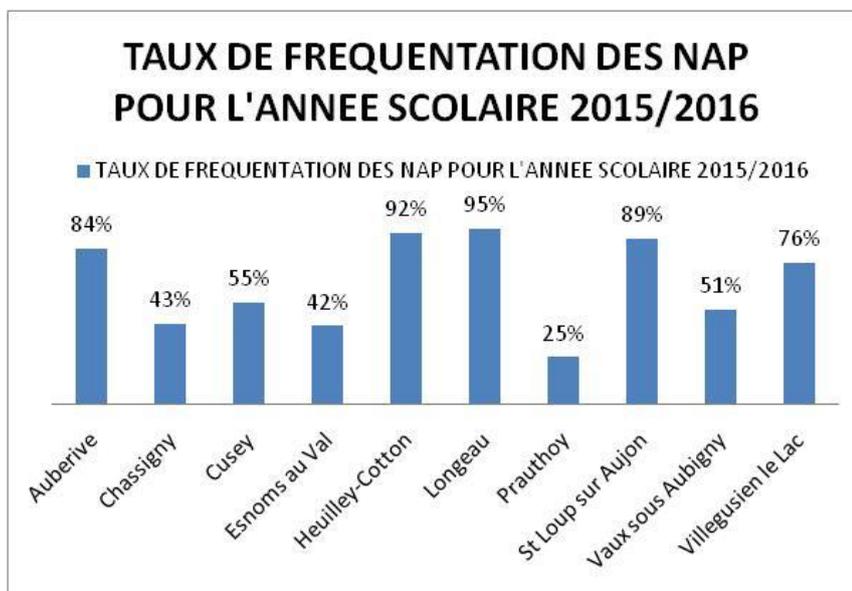
CONTRACTUALISATION DES NAP POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Propositions ADMR DES QUATRE VALLEES Horaires des NAP par école	Contrats 2016-2017
AUBERIVE (mardi et jeudi de 15 h 45 à 16 h 45)	10 899,70 €
SAINT LOUP SUR AUJON (lundi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 15)	11 273,20 €
TOTAL	22 172,90 €

Propositions ASSOCIATION LA MONTAGNE Horaires des NAP par école	Contrats 2016-2017
HEUILLEY-COTTON (mardi de 15 h à 16 h 10 et jeudi de 14 h 55 à 16 h 10)	3 820,90 €
LONGEAU (lundi et jeudi de 15 h 15 à 16 h 15)	32 254,40 €
VILLEGUSIEN LE LAC (mardi de 13 h 45 à 14 h 45 et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30)	11 980,60 €
TOTAL	48 055,90 €

Propositions ASSOCIATION LA GRANDE RECRE Horaires des NAP par école	Contrats 2016-2017
CHASSIGNY (mardi et vendredi de 16 h à 17 h)	6 951,31 €
CUSEY (mardi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30)	6 568,31 €
ESNOMS AU VAL (mardi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30)	5 741,95 €
PRAUTHOY (lundi et jeudi de 15 h 30 à 16 h 30)	5 617,52 €
VAUX SOUS AUBIGNY (lundi et jeudi de 16 h à 17 h)	7 596,82 €
TOTAL	32 475,91 €

soit au total : 102 704,71 €



2016

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Depuis le 1^{er} avril 2015, la délégation de service public en œuvre a permis l'allotissement de 12 services liés aux accueils périscolaires les matins, midis et soirs dans les 9 sites scolaires (Heuilley-Cotton ne dispose pas d'accueil périscolaire). Parmi ces lots se rajoutent le centre de loisirs à Isômes, les accueils périscolaires et extrascolaires sans hébergement et les accueils type séjours avec hébergement.

S'additionnent à ces 12 lots, les 3 lots concernant les micro-crèches d'Auberive, d'Isômes et de Longeau dédiés à la toute petite enfance.

Les contrats d'affermage relatifs à cette délégation de service public seront échus le 31 décembre 2017. Il est envisagé de recourir une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'un cabinet spécialisé afin de préparer les futures délégations de service public.

Prestataire	Lot n°	Activité	Contribution 2016
Association La Montagne 52250 LONGEAU	4	accueil périscolaire Longeau Percey	40 000,00
	7	accueil périscolaire Villegusien	18 500,00
	11	accueil extra scolaire sans hébergement	19 300,00
	12	accueil extra scolaire avec hébergement	20 500,00
	Sous-total		
Association La Grande Récré 52190 ISOMES	1	accueil périscolaire Chassigny	11 710,57
	2	accueil périscolaire Cusey	26 961,25
	3	accueil périscolaire Esnoms au Val	23 191,71
	5	accueil périscolaire Prauthoy	27 587,29
	6	accueil périscolaire Vaux sous Aubigny	37 590,44
	10	accueil extra scolaire centre de loisirs	70 770,54
Sous-total			197 811,80
Association ADMR des 4 vallées 52160 AUBERIVE	8	accueil périscolaire Auberive	6 796,25
	9	accueil périscolaire Saint-Loup sur Aujon	4 184,12
	Sous-total		

2016

Prestataire	Lot n°	Activité	Contribution 2016
Association La Petite Récré 52190 ISOMES	1	Micro-crèche Isômes	44 806,00
	2	Micro-crèche Longeau	46 546,00
ADMR DES 4 VALLEES	3	Micro-crèche Auberive	24 047,72
Total			115 399,72

Les bilans qualitatifs et financiers relatifs au fonctionnement de ces différentes actions seront présentés par chacune des associations et feront l'objet d'une étude lot par lot par les membres de la commission DSP de la CCAVM.

Par ailleurs, la CCAVM a bénéficié en 2016 dans le cadre du contrat enfance jeunesse d'aides financières de la CAF et de la MSA d'un montant de 88 213,63 €.

SECURISATION DES ECOLES

Elus et directeurs d'écoles ont été interpellés par l'Etat et les services de l'Education Nationale pour une mise en sécurisation des établissements scolaires et autres établissements accueillant des enfants.

Des devis seront sollicités et il sera procédé à une étude des coûts pour de possibles installations de visiophones ou interphones aux portails d'entrée de ces différents lieux.

NOS MICRO-CRECHES COMMUNAUTAIRES

Les micro-crèches d'Isômes et de Longeau fonctionnent respectivement depuis mai 2009 et depuis février 2013. Isômes a été la première micro-crèche créée en Haute-Marne. L'association La Petite Récré, par délégation de service public, en assure le fonctionnement au quotidien.

La micro-crèche d'Auberive dénommée « A l'Abord'âge » a ouvert ses portes le 31 août 2015. Elle connaît depuis 2016 une année entière de fonctionnement et l'Association ADMR des 4 Vallées en est gestionnaire également par délégation de service public.

Chacune est en capacité d'accueillir 10 enfants + 1 enfant en accueil d'urgence. L'esprit communautaire est fondamentalement respecté car il s'agit bien pour ces jeunes enfants de leurs premiers espaces – outre leur famille – de vie en communauté.

Ces lieux d'accueil permettent de répondre aux besoins de garde régulière des tout-petits (en général âgés de 8 semaines à 5 ans). Est ainsi favorisée leur socialisation en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence sans considération de la situation professionnelle des parents.

	Nombre de jours d'ouverture	Amplitude d'ouverture journalière	Nombre d'heures facturées aux familles	Nombre de familles inscrites	Taux ressortissants du régime général (CAF)
Auberive	234	12 h	13 348	18	81,91 %
Isômes	233	12h30	21 833	45	86,13 %
Longeau	233	12 h	21 003	38	98,42 %
			56 184	101	



« EN BALADE » MICRO-CRECHE « A L'ABORD'AGE » d'AUBERIVE



JOUR DE CARNAVAL - MICRO-CRECHE « A L'ABORD'AGE » d'AUBERIVE



« LA MAIN DANS LE SAVON » A LA MICRO-CRECHE « A L'ABORD'AGE » d'AUBERIVE

2016



ATELIER DE MOTRICITE A LA PETITE RECRE



ATELIER MUSICAL A LA PETITE RECRE

PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LES PROJETS A CARACTERE PEDAGOGIQUE

Une commission d'élus a été spécialement créée afin d'étudier chaque année les projets et sorties à caractère pédagogique présentés par les Directeurs d'Ecole. Une enveloppe financière spécialement dédiée à cet octroi de subventions a permis d'aider comme suit chaque projet :

Ecoles et projets sorties à caractère pédagogique (subventions versées à Coopérative Scolaire)	Subventions allouées
Auberive : découverte de la danse contemporaine (Cie Les Décisifs)	500 €
Auberive : classe de découverte nature de 5 jours au CIN à Courcelles sur Aujon	700 €
Chassigny : classe de découverte au Val-André	2 000 €
Esnoms au Val : classe de découverte au Val-André	1 000 €
Longeau : classe de découverte nature, 5 jours au CIN à Varennes sur Amance	512 €
Longeau : 9 journées d'animation nature avec le CIN	400 €
St Loup sur Aujon : gestion des conflits avec Samuel Stolarz	240 €
St Loup sur Aujon : séjour cirque d'une semaine à la Maison de Courcelles	636 €
St Loup sur Aujon : visite du musée d'art moderne de Troyes	52 €
St Loup sur Aujon : festival de la photo à Montier en Der	100 €
St Loup sur Aujon : bal folk et visite du lieu	50 €
Villegusien le Lac : visite du parc de l'Auxois (zoo) à Arnay sous Vitteaux	87,50 €
RER Vingeanne « un fruit pour la récré » Heuilley-Cotton : 25 € - Longeau : 330 € et Villegusien : 100 €	455 €
TOTAL	6 732,50 €

2016

La CCAVM alloue également une subvention annuelle à chaque coopérative scolaire pour la fête de Noël :

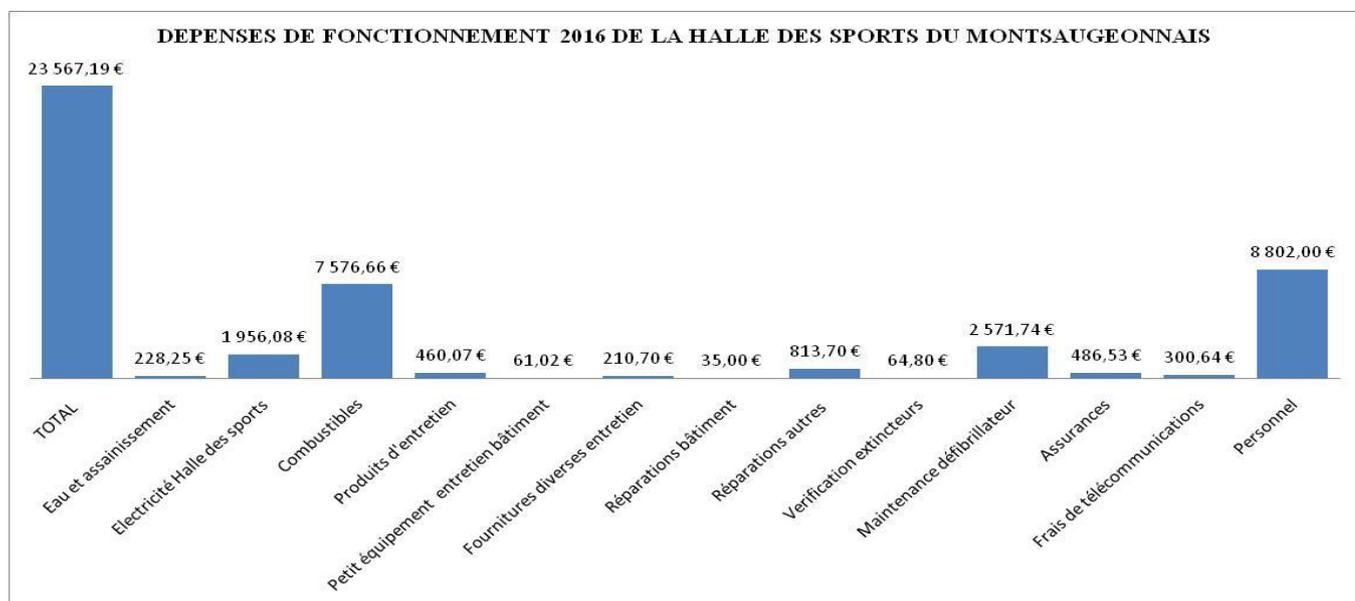
Ecoles – Subventions Noël (6,00 €/élève)	Subventions allouées
Auberive	402 €
Chassigny	204 €
Cusey	228 €
Esnoms au Val	456 €
Heuilley-Cotton	78 €
Longeau	1 062 €
Prauthoy	456 €
Saint Loup sur Aujon	318 €
Vaux sous Aubigny	762 €
Villegusien le Lac	330 €
TOTAL	4 296 €

LA HALLE DES SPORTS A LE MONTSAUGEONNAIS (PRAUTHOY)

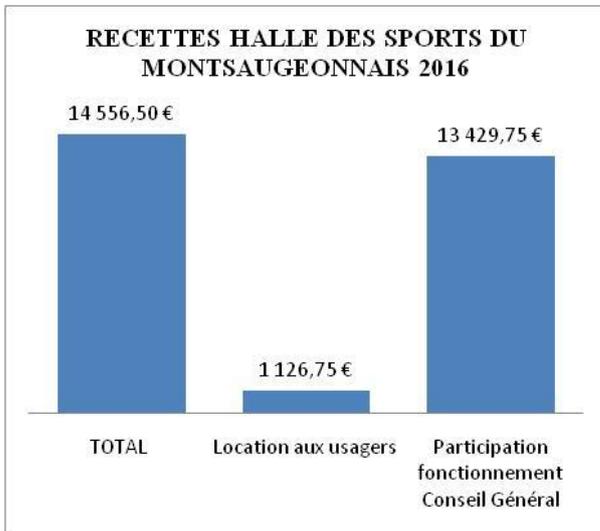
Une réunion a été organisée fin juin 2016 entre la CCAVM et les différentes associations pour repréciser les modalités d'utilisation et de réservations des différentes salles de sports de la CCAVM. Stéphanie Prat (en binôme avec Maurane Joblot) renseignent les usagers et se chargent des réservations, puis assure la facturation aux diverses associations du territoire.

ASSOCIATIONS OU STRUCTURES FREQUENTANT L'INFRASTRUCTURE	ACTIVITES
Association Sportive du Collège de Prauthoy	Sports Collectifs
Collège de Prauthoy (cours eps)	Sports Collectifs et Gymnastique
Entente Sportive Prauthoy Vaux	Football
Foyer Rural de Prauthoy	Badminton
La Grande Recre	Centre de Loisirs
Union Sportive Chassigny	Football
Tennis club Vauxois	tennis

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016 DE LA HALLE DES SPORTS DU MONTSAUGEONNAIS



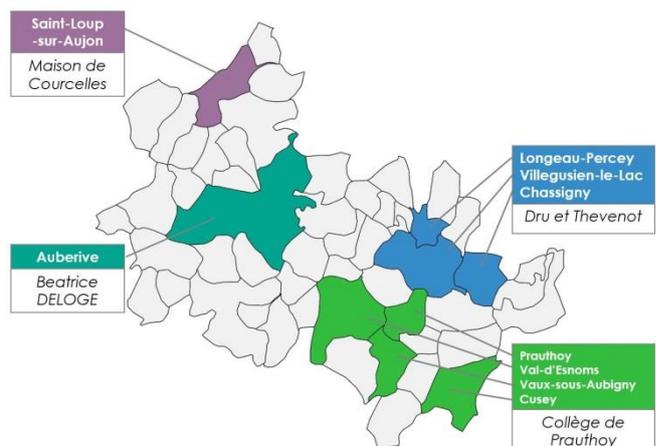
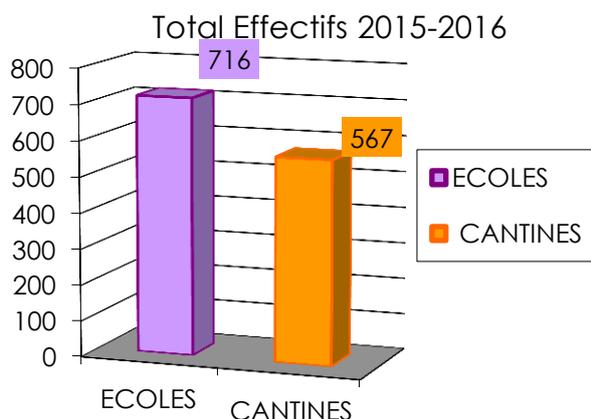
2016



En 2016, sept associations ou structures ont utilisé uniquement la Halle des Sports du Montsaugeonnais: Le Collège de Prauthoy et son Association Sportive ainsi que l'Entente Sportive Vaux Prauthoy, Le Foyer Rural de Prauthoy, La Grande Récré, l'Union Sportive de Chassigny ou encore le Tennis Club Vauxois. (Deux associations ont aussi utilisé la halle de la Santé et de la Forme en parallèle à la Halle des Sports de Prauthoy et/ou le Terrain Synthétique : L'Entente Sportive Prauthoy-Vaux, le Tennis Club Vauxois). L'ESPV utilise également régulièrement le terrain de football synthétique, tout proche du gymnase.

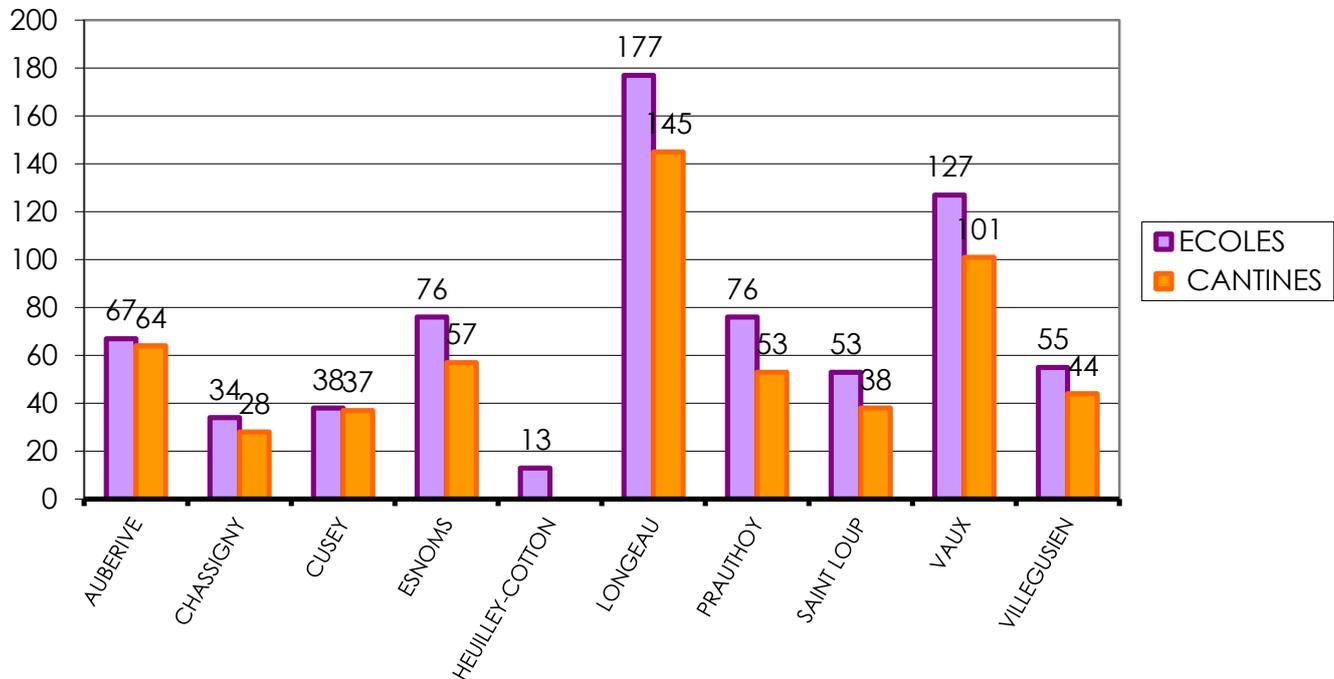
LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Les cantines de la CCAVM ont accueillis 567 enfants sur l'année SCOLAIRE 2015-16. Les nouveaux dossiers d'inscriptions scolaires, qui ont fait leur apparition à la rentrée de septembre 2016, permettent aussi aux parents d'inscrire leurs enfants aux différents services proposés : Restauration scolaires, activités périscolaires et Nouvelles Activités Périscolaires. Les parents renseignent à présent ce dossier unique, que les services se chargent de dupliquer pour les écoles et les associations, en charge de la pause méridienne et du périscolaire.



2016

Effectifs par sites 2015-2016



Mars 2016 :

Réunion organisée par la CCAVM pour informer les parents, associations, personnels et enseignants du nouveau fonctionnement positif de la restauration scolaire du Collège de Prauthoy, puisque trois cantines de la CCAVM profitent de ce système. Pendant trois ans tout un travail a été réalisé, en associant et impliquant les élèves, les personnels du collège mais aussi en réorganisant le fonctionnement du service de restauration. Ces changements ont permis une évolution significative avec une très grande baisse des déchets, un meilleur équilibre nutritionnel journalier et l'utilisation de produits plus nobles provenant de producteurs locaux. Chaque plat est cuisiné par les agents de restauration, le grammage prévu selon la législation en fonction des tranches d'âges des enfants est respecté.

Mai 2016 :

Délibération n°071/16, en date du 27 mai 2016, marché de commande public, avec fourniture de repas en liaison chaude répondant aux enjeux du développement durable pour les écoles primaires de Chassigny, Longeau-Percey et Villegusien-Le-Lac.

Juin 2016 :



Délibération n° 083/16, en date du 24 juin 2016, de mise à disposition à titre gratuit de la "La Charmotte", salle de convivialité de la commune de Chassigny, entre autre pour la cantine afin que les enfants puissent se restaurer.

Délibération n° 082/16, en date du 24 juin 2016, adoption à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un nouveau règlement intérieur des cantines scolaires applicable dès la rentrée de septembre 2016.

2016

Août 2016 :

Signature la nouvelle convention entre le collège Les Vignes du Crey, sise à Prauthoy – 52290 Le Montsaigeonnais, le Conseil Départemental de la Haute-Marne et la collectivité pour la distribution des repas dans les cantine de Cusey, Esnoms-Au-Vals, Prauthoy et Vaux-Sous-Aubigny.

Septembre 2016 :

- Un circuit de transport est créé par la CCAVM pour acheminer les élèves d'Heuilley-Cotton à la cantine de Villegusien le Lac et permettre ainsi que toutes les écoles de notre périmètre communautaire soient au même diapason.
- Acquisition de nouveaux containers pour assurer le transport des repas des cantines de Cusey, Esnoms-Au-Vals, Prauthoy, Saint-Loup-Sur-Aujon et Vaux-Sous-Aubigny.
- Les élèves de Chassigny, Longeau et Villegusien-Le-Lac prennent leurs tous premiers repas préparé par les nouveaux prestataires issus du marché de commande public de mai 2016.
- Les enfants de Villegusien-Le-Lac découvrent pour la rentrée leur nouvelle école mais aussi leur nouvelle cantine de qui ouvre ses portes pour la première fois.

Octobre 2016 :

- Suite à la volonté du Restaurant "Les Rives de l'Aujon" de ne plus assurer la prestation, l'approvisionnement des repas de la cantine du RPI de St Loup/Aujon est repris par la Maison de Courcelles dont les objectifs sont équivalents à ce qui se passe sur le reste du territoire communautaire.

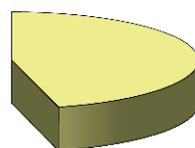
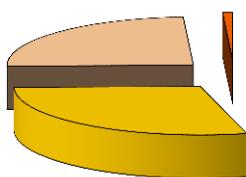


Décembre 2016 :

- Au cours de l'année 2016 les agents de cantines de la communauté de communes ont participé à deux journées de formations ayant pour but d'affiner leurs compétences d'encadrement et de prise en charge des enfants pendant le temps de pause méridienne. Cela leur a permis d'imaginer de créer les décorations de Noël des cantines avec les enfants.



Répartition du coût de la cantine en 2016



- Coût des repas
- Coût de la délégation aux associations
- Charges de personnel
- Frais divers et d'entretiens

Malgré des effectifs scolaires stables, les inscriptions et la fréquentation de la cantine par les enfants est en légère hausse, puisque pour 2016-2017 nous avons 582 inscrits contre 567 en 2016-2015. Le bilan de la gestion de ces services de cantines fait apparaître pour l'exercice 2016 un coût d'environ 77 000 € supporté par la CCAVM.

2016

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE A VILLEGUSIEN

PRESENTATION DU PROJET

La Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais possède la compétence scolaire pour les groupes scolaire de son territoire.

L'ensemble des bâtiments qui constituait le groupe scolaire actuel de Villegusien datant pour certains de plusieurs décennies, était totalement obsolète et il était impératif que la collectivité entreprenne une construction nouvelle, de manière à faire face à la population scolaire qui couvre les communes et hameaux de Villegusien-le-Lac, Prangey, Saint-Michel, Piépape et Vesvres-sous-Prangey, avec peut-être une extension ultérieure sur d'autres communes.

La collectivité sensible au Grenelle de l'Environnement s'est attachée à prévoir un bâtiment qui s'inscrit dans le développement durable, en choisissant une construction labellisée BBC.

Les premiers travaux de terrassement ont démarré en février 2015. Les enfants et toute l'équipe éducative ont eu le plaisir de profiter de leur nouvelle école à la rentrée de septembre 2016.

LES TRAVAUX

Le bâtiment est une construction de type traditionnel, à simple rez-de-chaussée, sur un vide sanitaire, d'une surface de 642 m². Il est composé d'une partie maternelle sur sa partie ouest, d'une partie élémentaire à l'est et de locaux administratifs et communs, répartis sur l'ensemble du bâtiment. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur (géothermie verticale) avec chauffage au sol, d'une puissance utile supérieure à 70 kW. L'établissement est classé type R de 5ème catégorie pour un effectif total de 94 personnes.



L'inauguration du bâtiment a eu lieu le 6 septembre 2016.

LE PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition terrain	54 056 €	Etat (DETR)	234 970 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	62 400 €	Région Grand Est	202 730 €
Réseaux et assainissement	6 704 €	Conseil Départemental	250 204 €
Frais d'actes et contrôles	7 353 €	Autofinancement	72 856 €
Equipements mobiliers	28 366 €	Emprunt	450 000 €
Travaux	1 051 881 €		
TOTAL	1 210 760€	TOTAL	1 210 760€

2016

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA REGIE

La régie des transports scolaires de la CCAVM est une Autorité Organisatrice de second rang (AO2) et fonctionne par délégation du Conseil Départemental de la Haute-Marne qui est une Autorité Organisatrice de premier rang (AO1). La régie des transports scolaire gère 17 circuits scolaires dont 16 directement en interne, pour un nombre d'élèves total de 950 environ. Elle sous-traite à différents prestataires 8 circuits de ramassage. Dans ce cadre, le Département finance à hauteur de 85 %, tous les transports scolaires, de la maternelle au lycée, la partie résiduelle étant prise en charge par notre collectivité. La CCAVM prend également en charge tous les déplacements, hors ramassage scolaires, des élèves de ses 10 groupes scolaires.

Les dépenses de fonctionnement des transports scolaires sont de l'ordre de 758 457 €, pour des recettes de fonctionnement de 735 755 €, soit un déficit généré sur l'année 2016 de 22 700 €.

LES MOYENS HUMAINS

Douze conducteurs, douze accompagnateurs, un et un directeur des transports scolaires sont affectés à la régie des transports scolaires de la CCAVM. Ces vingt-six agents, représentant 8.15 temps complets, jouent un rôle déterminant dans le bon fonctionnement du service public de l'enseignement. Ils permettent à chaque élève d'avoir accès à un établissement d'enseignement et de contribuer ainsi à l'égalisation des chances entre élèves. Les charges de personnel s'élèvent à 274 795 €, soit 41 % des dépenses de fonctionnement.

LES MOYENS MATERIELS

Dix-sept cars de 17 à 74 places constituent le parc automobile de la régie des transports de la CCAVM. Ces véhicules sont tous équipés d'éthylotests antidémarrage, de chronotachygraphes électroniques et des dernières innovations techniques en matière de sécurité. Deux fois par an, les cars sont soumis à un contrôle technique approfondi, réalisé par un établissement agréé. Tous les équipements sont également contrôlés régulièrement, les éthylotests et les limiteurs de vitesse le sont tous les ans, les chronotachygraphes sont eux étalonnés tous les deux ans. Sans ces contrôles à jour, les véhicules ont l'interdiction de circuler. Les charges de gestion courantes s'élèvent à 274 795 €, soit 36 % des dépenses de fonctionnement.



2016

LA FLOTTE DES VEHICULES AU 31 DECEMBRE 2016

VEHICULES DE 17 A 28 PLACES						
N° Compta	Marque	Immatriculation	Mise en circulation	Age au 1-12-2016	Conducteur	Nb Places
13	IVECO	BP-108-PY	10-mai-04	Réserve	R Auberive	28
29	VW	EB-492-XJ-	02-mai-2016	1	CT	23
5	Ivéco	BP-513-PY	02-10-2003	Réserve	R-Prauthoy	28
8	Renault	BP-849-PY	30-08-2001	Réserve	R-Prauthoy	17
19	IVECO	AD-328-FT	6-oct.-09	7	MB	28
25	IVECO	CX-902-MT	2-août-13	3	BD	28
28	IVECO	DR-824-NX	2-avr.-15	3	FR	23
Moyenne âge 2014				3,50		

VEHICULES DE 33 A 74 PLACES						
N° Compta	Marque	Nouvelle Immat	Mise en circulation	Age au 1-10-2016	Conducteur	Nb Places
2	BMC	AV-406-YF	29-juin-10	6	LB	41
4	BMC	BP-480-PY	27-août-07	9	ND	41
6	IVECO	BP-546-PY	25-nov.-05	RESERVE	R Prauthoy	41
11	TEMSA	BP-995-PY	23-août-07	9	FA	74
12	BMC	AB-202-BY	8-juin-09	7	MCC	41
21	BMC	BS-719-QR	10-août-11	5	CG	56
22	BMC	AX-425-VM	2-août-10	6	PF	33
23	BMC	CJ-080-VK	16-août-12	4	FM	41
26	IVECO	DK-462-WD	10-oct.-14	2	SB	33
27	IVECO	DK-116-WL	1-janv.-15	2	NB	33
Moyenne âge 2014				5,55		



VOIRIE ET INFRASTRUCTURES



2016

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE A LONGEAU

PRESENTATION DU PROJET

Le schéma départemental d'organisation territoriale des gendarmeries s'inscrit dans la volonté d'une diminution du nombre de pôles. Sur notre territoire, trois brigades de gendarmerie étaient déployées à Auberive, Longeau et Prauthoy.

La vétusté des bâtiments rue A. Rouard qui accueillait la brigade de gendarmerie de Longeau a motivé la CCAVM à fusionner les deux brigades de gendarmerie, de Prauthoy et Longeau. Ainsi, en sacrifiant celle de Prauthoy, la création de ce nouveau pôle, sur la zone d'activités à Longeau va permettre dans un premier temps de renforcer en périphérie le pôle de Langres, compte tenu de ces besoins spécifiques urbains plus importants. Il permettra favorablement un rééquilibrage des services à la population, en corrélation avec l'émergence des nouveaux schémas de développement de notre territoire.

La construction de la nouvelle caserne de gendarmerie située sur une parcelle entièrement clôturée d'une superficie totale de 7400 m² se compose de deux parties distinctes. Une zone de service avec un bâtiment administratif et un second destiné aux locaux techniques et aux garages. La deuxième zone, résidentielle, est composée de neuf logements individuels.

LES TRAVAUX

L'ensemble des bâtiments représentent une surface totale d'environ 1 200 m².

De construction traditionnelle, les locaux administratifs et techniques ont une couverture à deux pans et une finition extérieure enduit ton pierre. Les maisons individuelles sont réalisées en ossature bois avec une isolation intérieure et extérieure de très haute performance. Tous ces bâtiments bénéficient d'une pompe à chaleur de dernière génération et d'un système de traitement d'eau potable.

Les premiers coups de pelles ont eu lieu pendant l'été 2015 et les travaux se sont déroulés sur 15 mois. Les gendarmes ont pu bénéficier de leur nouvelles installations en octobre 2016.

Avril 2016



Septembre 2016



L'inauguration du bâtiment a eu lieu le 18 février 2017.

Photo P. LAGLER



2016

LE PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Achat du terrain	72 844 €	Etat (DETR)	400 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	108 000 €	Etat (Ministère de l'Intérieur)	280 650 €
Réseaux et assainissement	12 473 €	GIP 52	545 967 €
Assurances et études	43 079 €	Emprunt	1 100 000 €
Travaux	2 063 396 €		
TOTAL	2 299 792 €	TOTAL	2 326 617 €

AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER

La CCAVM a poursuivi sa politique de réfection du réseau routier communautaire. Désormais, les routes sont dans un état convenable, et nous sommes dans une ère de renouvellement classique des revêtements. Pour mémoire, l'activité du service repose essentiellement sur des missions d'amélioration du revêtement routier mais aussi de ses dépendances. L'objectif est d'améliorer la durabilité du réseau en imperméabilisant les couches de roulement et en créant des exutoires à l'eau de ruissellement. La sécurité est également une priorité par le biais du fauchage et du déneigement. La CCAVM a fait le choix de revêtir les enduits en enrobé coulé à froid (ECF), ce qui permet d'assurer une réfection de grandes surfaces de roulement à un moindre coût.

L'aspect esthétique est assuré par le désherbage et le balayage au sein des villages. 2016 était la dernière année de désherbage avec des produits phytosanitaires, la loi imposant le « zéro phyto » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Chiffres clefs :

- **2016 : montant du marché : 259 372€ TTC**
- Depuis 2010 : 2 221 128 € TTC d'argent public investi dans l'ECF et les travaux de renforcement et réparations dont 1 346 584 € sur fonds propres investis par la CCAVM
- 137 228 € investis dans les fonds de concours sur fonds propres
- Soit en moyenne 1,66 € par m² de voirie investis depuis 6 ans.

Chiffres clefs 2016 :

- 252 201 € de fonctionnement (déneigement, fauchage, désherbage, point à temps, sel, travaux divers, salaires) investis en entretien sur la voirie. Dont :
 - Coût déneigement 2016 : 1 179 TTC (hors coût régie)
 - Coût du fauchage 2016 : 19 888 € TTC (hors coût régie)
 - Coût du PAT 2016 : 3 705€ TTC (hors coût régie)
 - Entretien du matériel : 10 953 € TTC
- 1 agent à mi-temps et un saisonnier sur le secteur Auberive (en partage avec l'entretien des bâtiments)
- 3 agents sur le secteur Longeau / Prauthoy et un saisonnier (en partage avec l'entretien des bâtiments)
- 1 agent technique d'encadrement (en partage avec l'entretien des bâtiments)
- 1 agent administratif (en partage avec la gestion du patrimoine)
- Des salariés mis à disposition par les communes

2016

L'IMPACT DU GAZODUC SUR LE RESEAU COMMUNAUTAIRE

Le Gazoduc traversant le territoire, il est amené à couper certaines de nos voies. D'autre part ; les convois pour amener les matériaux, engins et carburants sur le chantier empruntent certaines routes relevant de la compétence de la CCAVM.

Plusieurs rencontres ont permis de cerner l'ensemble des voies concernées, avec les gabarits de véhicules correspondants. Un plan de circulation a été défini avec SPIECAPAG-AHAK afin de déterminer les voies qui ne pouvaient supporter les charges importantes à répétition. D'autre part, un état des lieux a été dressé sur l'ensemble des routes de la CCAVM concernées par le projet. Enfin, nous avons négocié avec l'entreprise et GRT Gaz afin de renforcer le pont de la Dhuyes, à proximité immédiate du gazoduc, qui ne pouvait supporter le trafic prévisionnel lié aux travaux.



Travaux de renforcement du Pont de la Dhuyes (Clichés F. BIQUET)

FONDS DE CONCOURS ZOOM SUR LES TRAVAUX REALISES A CHATOILLENOT

La Commune de Val d'Esnois a réalisé, au cours de l'année 2016, la réhabilitation du mur de Courcelles, longeant le Badin et soutenant une voirie communautaire. La réhabilitation du mur a nécessité la réalisation d'un dossier « loi sur l'eau ».



Photo du mur avant travaux et après travaux – clichés F.BIQUET et F.VIOLLE

Les fonds de concours

Chiffres clefs :

- 137 228 € TTC investis par la CCAVM depuis 2011
- 89 907€ de participation par la CCAVM en 2016
- 89 907€ de participation par les communes en 2016
- 6 703 € de participation du Conseil Départemental.

Chiffres clefs de cette opération :

Maîtrise d'ouvrage CCAVM

- Montant total des travaux sur mur 39 480 € HT
- Participation Conseil Général : 5 089 €
- Participation de la CCAVM : 8 597,75 €
- Restant à charge pour la commune : 8 597,75 €

2016

L'ACCESSIBILITE DES « ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC » (ERP)

L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : L'Ad'AP.

La Loi « Handicap » du 11 Février 2005 imposait la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) avant le 1^{er} janvier 2015. Beaucoup de collectivités n'étant pas prêtes à la date indiquée, des dérogations ont été accordées par l'Etat.

La loi handicap prévoit de modifier les bâtiments pour permettre l'accueil des personnes ayant toute forme d'handicap ; bien sûr, on pense tout de suite aux personnes à mobilité réduite, mais d'autres formes d'handicap sont à prendre en compte: malvoyants, malentendants, psychique...



L'AD'AP, C'EST QUOI ?

Dans chaque bâtiment recevant du public, il s'agit de déterminer quels sont les éléments à mettre aux normes (largeurs de WC, barres d'appuis, hauteurs de lavabos, douches avec sièges, alarmes visuelles, hauteurs des banques d'accueil etc..).

Une fois ces éléments déterminés et chiffrés, un agenda de réalisation est établi avec une répartition des travaux sur 3 ans maximum ; il est soumis aux services de l'Etat, qui le valide.

A LA CCAVM, OU EN EST-ON ?



La CCAVM a fait une demande de dérogation compte tenu du nombre important de bâtiments à étudier. 23 bâtiments ont fait l'objet d'un diagnostic, et 19 sont retenus dans le cadre de l'Ad'AP. L'Ad'AP a été déposé à la Préfecture en Septembre 2016, et nous avons commencé les travaux dans plusieurs bâtiments. Les travaux les plus conséquents portent sur les bâtiments à étage, pour lesquels il faut envisager de mettre en place un monte-charge. La CCAVM souhaite éviter au maximum ce type d'investissement et cherche des solutions différentes, en terme d'organisation. Celles-ci ne sont pas toujours possibles, et l'installation d'un monte-charge à la médiathèque d'Auberive va s'avérer indispensable.

En bref :

La communauté de communes a assuré la consultation pour retenir un bureau d'études techniques pour l'ensemble des communes ayant adhéré.

Chaque commune et la CCAVM ont ensuite fait procéder aux études sur ses bâtiments par VERITAS.

A l'aide des fiches techniques, chaque entité a déposé son agenda.

➤ Nombre de bâtiments communautaires diagnostiqués dans le cadre de l'Ad'AP : 19

➤ Nombre de bâtiments communaux diagnostiqués dans le cadre de l'Ad'AP : 105.

2016

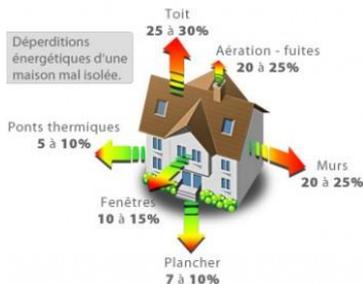
Les bâtiments concernés et le montant des travaux prévisionnel.

DENOMINATION DU BATIMENT INTERCOMMUNAL	MONTANT DES TRAVAUX A EFFECTUER
Médiathèque – Le Montsaugeonnais (Prauthoy)	32 840 € HT
Halle des Sports – Le Montsaugeonnais (Prauthoy)	21 000 € HT
Siège administratif de la CCAVM – Le Montsaugeonnais (Prauthoy)	17 900 € HT
Locaux d'Artisans d'Art – Le Montsaugeonnais (Montsaugeon)	600 € HT
Ecole Maternelle – Le Montsaugeonnais (Vaux-sous-Aubigny)	8 900 € HT
Centre de Loisirs Sans Hébergement – Isômes	32 700 € HT
Locaux périscolaires – Longeau-Percey	1 500 € HT
Locaux de la crèche – Longeau-Percey	600 € HT
Ecole – Longeau-Percey	2 500 € HT
Ecole – Chassigny	10 000 € HT
Ecole – Le Val d'Esnoms	6 700 € HT
Ecole Primaire le Montsaugeonnais (Vaux Sous Aubigny)	50 400 € HT
Ecole de St Loup sur Aujon	23 500 € HT
Ecole d'Auberive	41 600 € HT
Maison de Pays Auberive	19 700 € HT
Maison Forestière- Val Clavin	18 800 € HT
Budget principal	289 240 € HT
Mise aux normes accessibilité	19 126 € HT
Budget annexe ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00	19 126 € HT
Bâtiment Régie Rurale – Vaillant	18 500 € HT
Bâtiment Autour de la Terre – Vaillant	4 900 € HT
Halle de la GARE – Vaillant	4 700 € HT
Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00	28 100 € HT
TOTAL	336 466 € HT



2016

MISE EN PLACE D'ETUDES ENERGETIQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES



En 2016, la CCAVM a décidé de lancer une consultation auprès de bureaux spécialisés dans ce domaine. Pour ce faire ; elle a sélectionné les bâtiments prioritaires et défini le cahier des charges, principalement basé sur les préconisations de la Région. En raison des changements opérés au niveau du pilotage du programme, désormais géré par la Région, alors que précédemment, c'était l'ADEME qui assurait le suivi, la consultation a été lancée début 2017.

LE PATRIMOINE BATI COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes est propriétaire (ou bénéficie de mise à disposition de bâtiment dans le cadre des transferts de compétence, ce qui lui octroie les mêmes obligations qu'une propriété pleine et entière) de 39 bâtiments.

Sur ce total, on compte 11 écoles (2 bâtiments à Vaux sous Aubigny), 3 médiathèques, les 3 locaux de crèches, 2 d'accueil périscolaire et CLSH, 2 halles de sports, la ferme thérapeutique à St Broingt, le site de Vaillant, la Ferme du val Clavin mais aussi l'ancienne poste d'Auberive ,les logements de St Broingt et Chatoillenot, sans oublier le siège social, les gendarmeries et... les cabanes perchées !

C'est donc un patrimoine imposant que la CCAVM gère au quotidien, grâce au personnel technique (3 personnes sur le secteur Prauthoy/Longeau et 1 personne sur le secteur Auberive-commun avec la voirie). Malgré une politique de construction de bâtiments neufs ou de réhabilitations lourdes, le nombre de bâtiments implique également une dépense énergétique importante ; surtout dans les bâtiments anciens, peu isolés, mal isolés ou dans lesquels l'isolation n'est plus adéquate.

38 % DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE D'ICI 2020

C'est l'objectif imposé par le Grenelle de l'environnement « 2 ». La CCAVM a fait le constat que certains bâtiments de son patrimoine sont énergivores, et les élus ont souhaité se saisir de l'opportunité des aides octroyées pour faire un diagnostic énergétique sur les bâtiments concernés. Le diagnostic sera fait en deux étapes : tout d'abord les bâtiments les plus énergivores puis ceux qui semblent moins prioritaires mais qui sont néanmoins anciens et peu ou prou isolés.

Le rapport d'audit énergétique comprend :

- La description de l'état actuel
- Le bilan énergétique du bâtiment (Diagnostic de Performance Energétique – DPE).

PLUSIEURS SCENARII DE TRAVAUX AVEC ESTIMATION DES COUTS ET DES ECONOMIES D'ENERGIE POSSIBLES

Ils sont donc une aide à la décision pour faire les choix d'investissements pertinents et adaptés sur le long terme. Les préconisations peuvent porter sur l'isolation de la toiture, des murs, changement des huisseries, mais aussi changement de la chaudière ou du type de combustible ou de mixer plusieurs type d'énergies pour optimiser le rendement calorifique. C'est non seulement un gain d'énergie à long terme mais aussi une amélioration du confort des usagers du site.

2016

L'INSTALLATION DES AGENTS GRT GAZ DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE DE PRAUTHOY (LE MONTSAUGEONNAIS)

Les travaux du Gazoduc Val de Saône concernant le lot n°5 (Voisines à Germaines) ont permis à la CCAVM de louer une grande partie de la Zone de Langres Sud.

En parallèle, les services de suivi du chantier de GRT Gaz devaient trouver des locaux administratifs. La CCAVM a proposé les anciens locaux de la gendarmerie, proposition qui a été retenue. Les services administratifs et techniques de GRT Gaz occupent donc le rez-de-chaussée et les agents de GRT Gaz occupent les 4 logements de l'étage.

Une réflexion a démarré sur le devenir du bâtiment une fois que les services de GRT Gaz seront partis, d'ici 18 mois environ.



La Gendarmerie de Prauthoy en 1973 (date de construction)- Cliché Gendarmerie Nationale



La gendarmerie de Prauthoy vue du ciel en 1973 (date de construction). Cliché Gendarmerie Nationale

ENVIRONNEMENT



2016

ENVIRONNEMENT

Quelles ressources exceptionnelles ! Agriculture, filière bois, tourisme, chasse, produits du terroir, initiation à l'environnement... nombreuses sont les activités de notre territoire qui valorisent notre environnement et dépendent de la qualité de celui-ci. D'autres ressources y sont indissociablement liées : l'eau, l'air, la biodiversité... des biens communs que nous envient de plus en plus de nos concitoyens, notamment ceux qui vivent en ville et qui subissent, au prix de leur santé, leur dégradation.

Nous vivons au cœur d'un territoire riche de ses forêts, ses vallons, ses prairies, ses sources et ses rivières, ses paysages qui évoluent au gré des saisons... et que nous ne regardons parfois plus comme des trésors. Pourtant, il suffit d'accueillir des amis venus d'ailleurs ou de rencontrer des touristes pour voir dans leur regard ces richesses qu'ils nous envient. Il suffit de lever le pied et d'ouvrir les yeux, de se laisser tenter par une sortie nature, une course d'orientation, une randonnée ou une simple balade.

Pour préserver cet environnement, la communauté de communes a développé ses compétences : collecte des ordures ménagères, suivi des captages prioritaires, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, contrôle des systèmes d'assainissement non collectif... Elle s'empare depuis plusieurs années d'obligations réglementaires en matière d'environnement et développe au fil du temps une approche plus volontariste.

Ainsi, la collectivité s'implique dans le projet de parc national, certaines communes ont devancé l'interdiction d'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics (entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année). Celles-ci diminuent leur impact sur l'eau et la santé des habitants, tout en privilégiant un autre regard sur nos villages : introduction de prairies fleuries, d'espaces de fauche tardive, plantation de vivaces, mise en herbe d'espaces peu fréquentés... En 2016, la communauté de communes a soutenu le projet de l'association Apis Sapiens pour promouvoir la présence et le rôle des abeilles, transmettre les connaissances sur cet insecte pollinisateur. D'autres projets devraient pouvoir être accompagnés à l'avenir pour mettre en valeur cet environnement exceptionnel. C'est ce qui mobilise la commission environnement, mais qui n'a de sens que si chacun s'empare à son niveau de ces questions et s'engage à préserver ces ressources pour en faire un levier de développement.

Claire COLLIAT, Présidente de la Commission Environnement

2016

LES STATUTS DE LA CCAVM EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La CCAVM a approuvé de nouveaux statuts par la délibération n°088/16 en date du 16 septembre 2016. Les statuts de la CCAVM en matière d'environnement ont été modifiés et sont répartis dans les différentes compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la façon suivante :

A. Compétences obligatoires

IV. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

B. Compétences optionnelles

III. Protection et mise en valeur de l'environnement, ainsi défini :

1. Aménagement de rivières et contrat de rivière sur le territoire, de l'étude à l'exercice d'un plan de gestion dans le cadre de contrats territoriaux, avec les partenaires et autres structures concernées par notre réseau hydraulique.
2. Réalisation de travaux sur les rivières entrant dans le cadre d'un contrat ou d'un programme avalisé par le Conseil communautaire

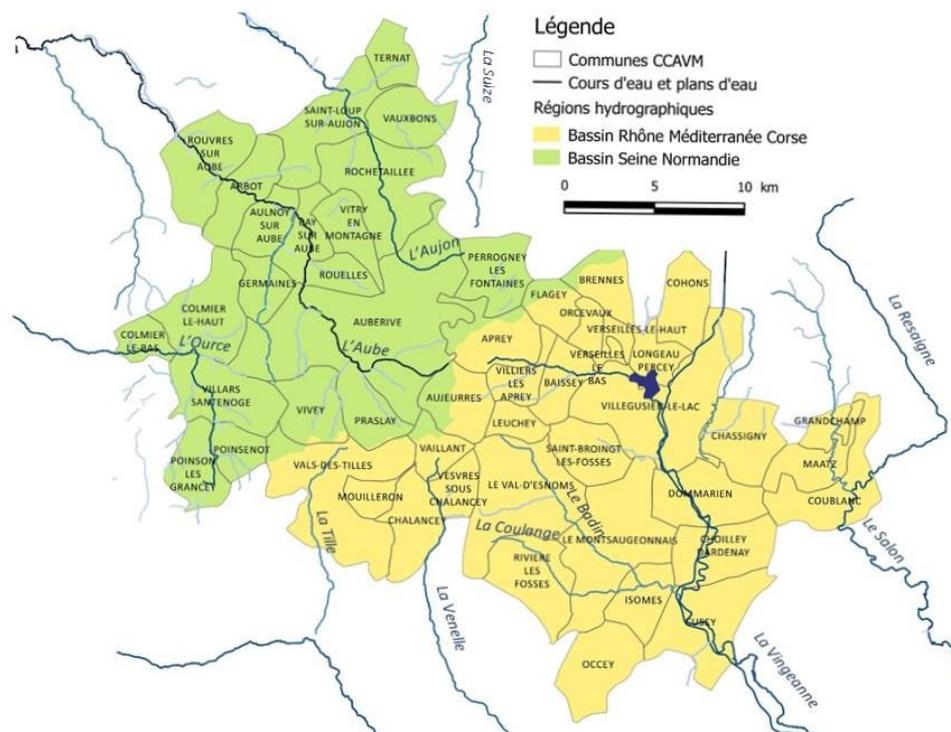
C. Compétences facultatives

III. Assainissement

1. SPANC (Missions obligatoires et entretien) :

- a. Contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations
- b. Contrôle du bon fonctionnement des installations existantes
- c. Entretien des systèmes d'assainissement non collectif.
- d. Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

COURS D'EAU



2016

LA COTISATION AUX SYNDICATS

La CCAVM a cotisé à 4 syndicats de rivières en 2016 :

Syndicat	Dépenses réalisées en 2016
Syndicat de la Resaigne	702 €
Syndicat Salon Vannon Gourgeonne (cotisation pour 2015 et 2016)	954 €
Syndicat Intercommunal de la Tille, de l'IGNON et de la Venelle (SITIV)	2 635 €
Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau du Chatillonnais (SICEC)	2 650 €

En 2016, le SICEC a réalisé une étude diagnostic sur les cours d'eau de l'Ource et ses affluents. Cette étude a donné lieu à un catalogue de fiches diagnostic par tronçon de cours d'eau.

SIGNATURE DU CONTRAT DE LA VINGEANNE

Le bassin versant de la Vingeanne a été classé dans le SDAGE 2010 – 2015 comme territoire « orphelin prioritaire » ; c'est-à-dire qu'il se caractérisait par l'absence de gestion concertée. Le contexte administratif y est relativement complexe : le territoire de la Vingeanne est situé sur 3 départements, 3 régions, 10 communautés de communes. De plus, le contexte hydrographique est aussi particulier avec la présence du canal entre Champagne et Bourgogne sur la quasi-totalité du linéaire de la rivière, et de son lac réservoir.

Suite à ce constat, les élus du territoire ont commencé à engager une réflexion sur l'opportunité d'unir leurs efforts afin de trouver le meilleur outil permettant de développer un mode de gestion équilibré des eaux, des milieux aquatiques et des inondations à l'échelle du bassin versant.

Afin de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et les acteurs locaux ont donc initié une démarche de contrat de bassin. Suite à la réalisation d'un état des lieux et d'un programme d'actions, le document contractuel a été rédigé.

Le 2 février 2016, le contrat de rivière de la Vingeanne a été signé dans les locaux de la CCAVM.



ETUDE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DU BADIN ET DE LA COULANGE

Les cours d'eau du Badin et de la Coulange ont été classés liste 2 par arrêté du Préfet du Bassin Rhône Méditerranée Corse en date du 19 juillet 2013. Ce classement entraîne l'obligation aux propriétaires d'effacer l'effet induit des ouvrages sur la continuité écologique. Pour cette raison, la collectivité, dans son rôle de facilitateur, et comme stipulé dans le contrat de rivière de la Vingeanne, a lancé un marché pour l'étude de la restauration de la continuité écologique sur ces deux cours d'eau. L'étude vise à proposer des aménagements pour 12 ouvrages.

Cette étude est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Par ailleurs, une convention avec Voies Navigables de France (VNF), qui gère le canal, a été signée, pour le financement des 20 % restant à charge, pour l'étude concernant l'ouvrage hydraulique de Cusey.

2016

Le SATE du Conseil Départemental de Haute-Marne apporte une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour aider la CCAVM dans l'élaboration et le suivi de ce marché.

Le bureau d'études ARTELIA, basé à Dijon, a été retenu pour cette étude, pour un montant prévisionnel de 176 928 € TTC. La phase 1 d'état des lieux de l'étude a débuté en mars 2016.

Dépenses réalisées en 2016		Recettes réalisées en 2016	
Etude pour la restauration de la continuité écologique du Badin et de la Coulange par ARTELIA	56 904 €	Subvention de l'Agence de l'Eau RMC (80 %)	47 224 €
AMO du Conseil Départemental de Haute-Marne	3 044 €	Participation de VNF (20 % de l'étude pour l'ouvrage de Cusey)	1 200 €

ETUDE DE RENATURATION DU BADIN EN AMONT DE COURCELLES

Dans les actions du contrat de rivière de la Vingeanne figure l'action SP3 « Travaux de renaturation du Badin en amont de Courcelles ». En effet, une portion du cours d'eau d'environ 1 km en amont du village de Courcelles-Val-d'Esnoms possède un état écologique qualifié de « mauvais », expliqué notamment par une rectification du cours d'eau, qui a engendré un enfoncement du lit. Afin de restaurer le Badin, la CCAVM a organisé une réunion sur site avec les propriétaires, exploitants agricoles, le Conseil Départemental de Haute-Marne, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (principal financeur de l'étude et des futurs travaux) et la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne, afin de discuter des possibilités de travaux.



Le Badin à Courcelles-Val-d'Esnoms avec les propriétaires et exploitants.



La Pisancelle à Poissons après travaux (avant travaux, le lit était rectiligne et enfoncé de plus de 2 m)

Une visite des sites ateliers de la Pisancelle à Poissons avec les propriétaires et exploitants concernés par l'étude du Badin à Courcelles a également été organisée. L'objectif de cette visite était de voir les travaux réalisés sur la Pisancelle, où les problématiques d'enfoncement du lit étaient semblables.

2016

CAPTAGES PRIORITAIRES

De nombreux captages sont présents sur le territoire de la CCAVM. 14 d'entre eux ont été classés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, à cause de pollutions diffuses d'origine agricole (pesticides et nitrates).

Captages prioritaires	Nom du maître d'ouvrage	Commune d'implantation	Problématique SDAGE	Suivi qualité 2016	Définition AAC	Diagnostic agricole	Animation agricole
Source de Ville Haut	Aprey	Villiers-les-Aprey	Nitrates		2014	2016	2017
Source du Chemin de Perrogney (Vevraulles)	Baissey		Nitrates		2014	2016	2017
Source de Ville-Bas	Baissey		Nitrates		2014	2016	2017
Source des Nazoires	Saint Broingt les Fosses		Nitrates		2014	2016	2017
Source de Courcelles (Roseloy)	Le Val d'Esnois		Nitrates + Pesticides	oui	2014	2016	2017
Source du Bois Bagneux	Leuchey		Nitrates + Pesticides	oui	2014	2016	2017
Source des Varnes	Villegusien-le-lac	Baissey	Nitrates + Pesticides	oui	2014	2016	2017
Source de la Roche Hollier Longeau	Longeau-Percey	Brennes	Nitrates				2017
Source Rochefontaine	Prauthoy	Le Val d'Esnois	Nitrates		2014	2017	2018
Source de Piepape	Villegusien le Lac		Nitrates		2014	2017	2018
Source Sillière	Cohons		Nitrates		2016	2018	2019
Source Moulin Davin	Syndicat des eaux Haute Vingeanne	Rivière les Fosses	Pesticides		2017	2018	2019
Source de la Venelle 1 et 2	Vaillant		Nitrates		2017	2018	2019
Source Echennaut	Vaux sous Aubigny		Pesticides		2017	2018	2019

Afin d'aider les communes maître d'ouvrage à reconquérir la qualité de l'eau de leur captage, la CCAVM apporte son soutien en mettant en œuvre la démarche.

Etape 1 : définition de l'aire d'alimentation du captage (AAC)

Le but est d'identifier les parcelles à l'origine de la pollution diffuse. Des traçages sont parfois nécessaires pour dessiner précisément les contours de l'aire d'alimentation des captages, notamment sur le plateau calcaire karstique. Le captage Source Sillière à Cohons a fait l'objet d'un traçage en 2016. Le bureau d'études Sciences Environnement, basé à Besançon a été retenu pour réaliser cette prestation, pour un montant prévisionnel de 17 331,60 € TTC (tranche conditionnelle comprise). Cette étude est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau RMC.

Dépenses réalisées en 2016		Recettes réalisées en 2016	
Etude de Sciences Environnement	8 471 €	Subvention de l'Agence de l'Eau RMC (80 %)	0 €

2016

Etape 2 : diagnostic des pressions agricoles sur les aires d'alimentation des captages

Le but du diagnostic agricole est d'identifier les pratiques culturales à l'origine des pollutions diffuses détectées et de proposer un programme d'actions, en coordination avec les exploitants agricoles.

Un diagnostic des pressions agricoles sur les aires d'alimentation de 7 captages avait été initié en 2013 sur les captages de la Montagne de Bagneux, Baissey et Aprey. Pour rappel, le marché était composé de 2 lots, attribués de la façon suivante :

N° LOT	Bureau d'étude	Missions principales	Montant total
LOT 1	Science Environnement	Définition des Aires d'Alimentations des Captages Diagnostic des pressions non agricoles Elaboration d'un programme d'actions	21 482 € TTC
LOT 2	Chambre d'Agriculture 52	Etat des lieux Diagnostic des pressions agricoles Elaboration d'un programme d'actions agricole	23 898 € TTC

L'étude a été finalisée en 2016.

Dépenses réalisées en 2016		Recettes réalisées en 2016	
Etudes de la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne et de Sciences Environnement	25 240 €	Subvention de l'Agence de l'Eau RMC (80 %)	0 €

Etape 3 : Mise en place du programme d'actions agricoles

Une fois le programme d'actions validé, il doit être mis en œuvre par les acteurs concernés, aussi bien les collectivités que les exploitants agricoles, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture.

Cette dernière a proposé un devis à cet effet pour mettre en œuvre le programme d'actions sur les aires d'alimentation des 7 captages de la Montagne de Bagneux, Baissey et Aprey. Dans l'attente de la signature de ce devis et de la mise en place d'un groupement de commandes, la Chambre d'Agriculture a commencé à mettre en œuvre certaines actions ne nécessitant pas de financement de la part de la collectivité.

Le suivi analytique

En parallèle des études des AAC et de la mise en œuvre du programme d'actions, des mesures de la qualité des eaux brutes sont réalisées régulièrement par l'Agence de l'Eau RMC. Toutefois, l'Agence ne peut réaliser que les mesures dites « aléatoires » de nitrates et pesticides. Elle ne possède pas la réactivité suffisante pour réaliser les mesures dites « ciblées », notamment la mesure des concentrations en pesticides suite à une pluie significative de 10 mm minimum. Aussi, c'est la CCAVM qui se charge de ce suivi. Pour cela, en 2016, le bureau d'études Sciences Environnement a été retenu pour réaliser cette prestation pour un montant prévisionnel de 9 288 € TTC.

Dépenses réalisées en 2016		Recettes réalisées en 2016	
Etude Sciences Environnement	10 211 €	Subvention de l'Agence de l'Eau RMC (80%)	8 722 €

2016

Assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de Haute-Marne

Afin de rédiger les pièces des marchés suivants : traçage hydrogéologique de Cohons et suivi analytique 2016, réaliser l'analyse des offres et suivre techniquement les marchés, le Conseil Départemental de Haute-Marne a été recruté en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, pour un coût de 1 826 €.

SPANC

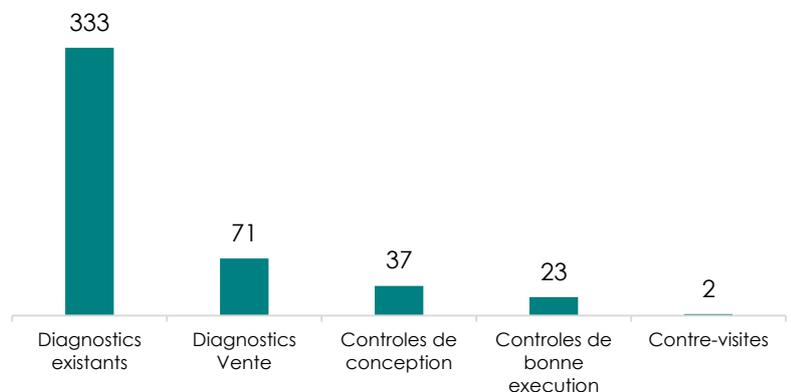
LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

La Communauté de Communes possède la compétence Assainissement Non Collectif (ANC), comprenant :

- Le contrôle de la conception et la réalisation des nouvelles installations ;
- Le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes ;
- L'entretien des systèmes d'assainissement non collectif ;
- La réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

La compétence est passée d'optionnelle à facultative par délibération n°088/16 en date du 16 septembre 2016.

Afin d'assurer ses obligations de contrôles des installations d'ANC, la CCAVM a fait appel au bureau d'études SOLEST ENVIRONNEMENT, via un marché à bon de commande. En 2016, 466 contrôles ont été réalisés par le prestataire, comme suit :



Le diagnostic préalable à la vente

Avant la vente d'un bien immobilier, le propriétaire fait une demande de contrôle auprès du SPANC. SOLEST ENVIRONNEMENT réalise la visite et donne un avis de conformité ou de non-conformité. En cas de non-conformité, les travaux de réhabilitation sont obligatoires.

Le contrôle de conception et d'implantation

Ce contrôle vise à s'assurer que la filière d'ANC proposée par le propriétaire est réglementaire, adaptée à la parcelle et à la taille de l'habitation.

Les contrôles de bonne exécution

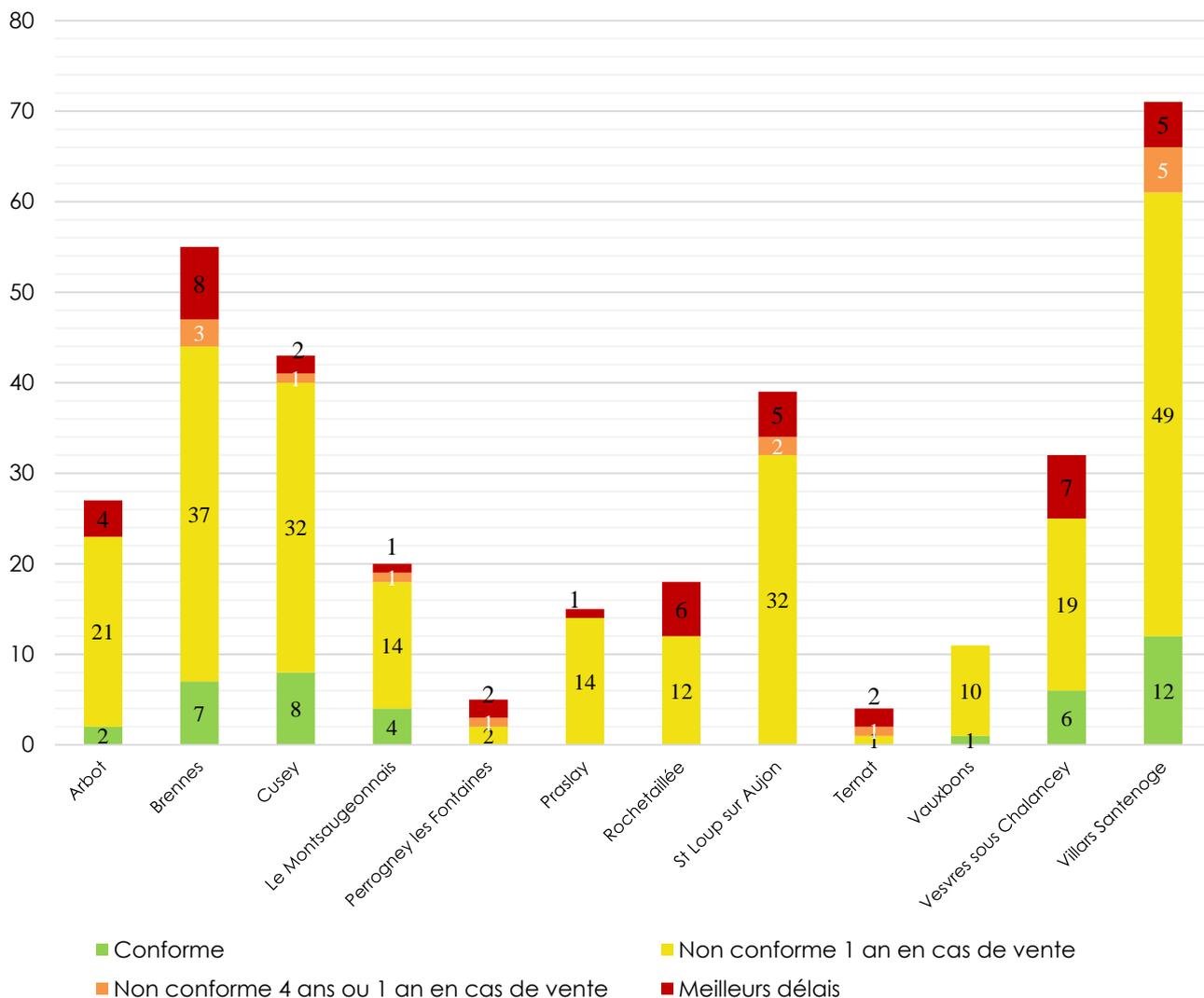
Ce contrôle est effectué avant le remblaiement des installations et permet de vérifier la bonne exécution des travaux.

2016

Les diagnostics systématiques des installations existantes

La loi impose aux communes de contrôler le bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement autonomes du territoire. Le contrôle représente un préalable indispensable à l'opération de subventionnement pour la réhabilitation des installations, que la Communauté de Communes espère pouvoir mener à bien.

Les contrôles se sont déroulés sur 12 communes en 2016.



Répartition du nombre de contrôles réalisés par commune et le résultat des contrôles de 2016

BUDGET

Afin d'équilibrer le budget annexe du SPANC 2016, les tarifs ont été fixés en tenant compte du coût du marché de prestation du bureau d'étude, des frais de personnel et de gestion et des frais postaux. Suivant ces modalités, les tarifs 2016 sont fixés.

2016

Redevances d'assainissement non collectif – Tarifs 2016	PU (TTC)
Diagnostic d'une installation n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle du SPANC, dans le cas d'une vente immobilière	124,30 €
Diagnostic d'une installation ayant fait l'objet d'un contrôle du SPANC dans le cas d'une vente immobilière	108,90 €
Contrôle de conception et d'implantation d'un dispositif neuf ou réhabilité d'assainissement non collectif	78,10 €
Contrôle d'exécution des travaux d'assainissement	116,60 €
Contrôle d'exécution supplémentaire suite à un avis défavorable	78,10 €
Diagnostic systématique des installations existantes	100,10 €
Nouvelle prise de rendez-vous suite à l'absence du propriétaire ou de son représentant pour les diagnostics des installations existantes	78,10 €
Nouvelle prise de rendez-vous suite à l'absence du propriétaire ou de son représentant pour les diagnostics vente, contrôles de conception et de bonne exécution	62,70 €

MODIFICATION DU REGLEMENT DU SPANC

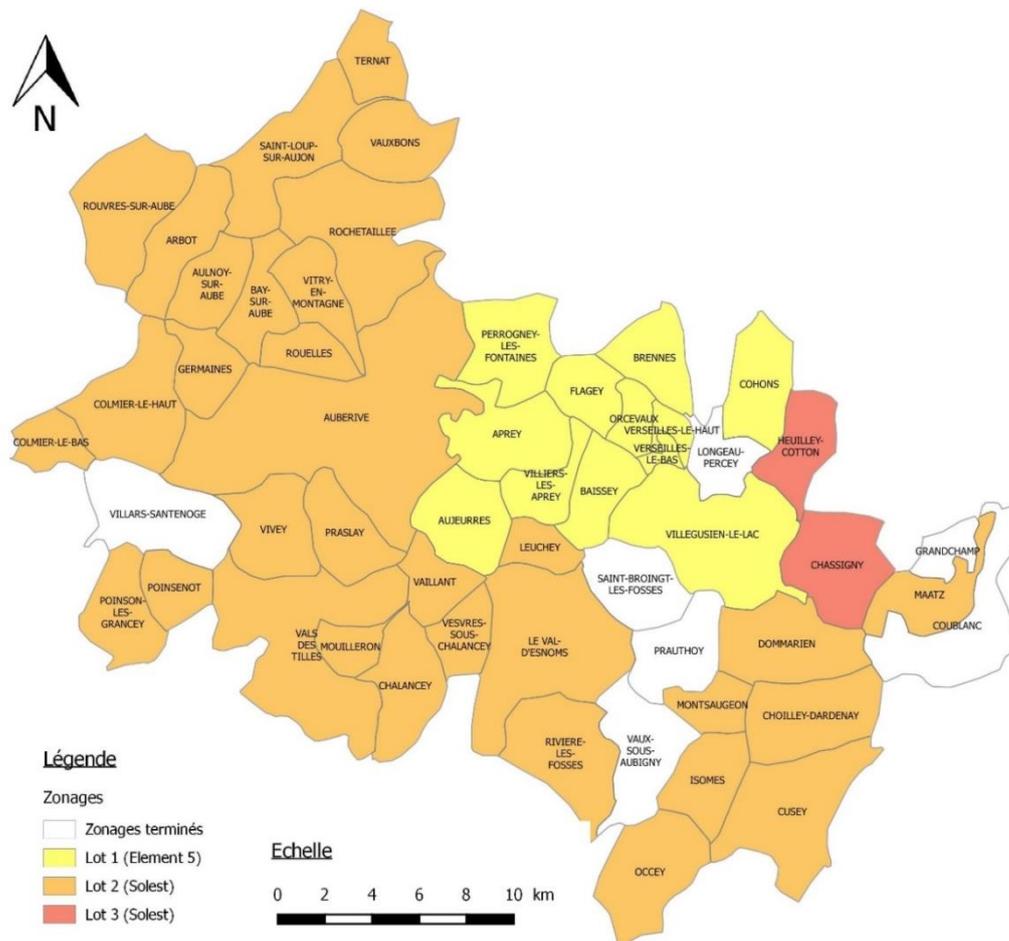
Le règlement du SPANC a été modifié, par délibération N°065/16, en date du 15 avril 2016, afin de préciser les modalités de mise en place de pénalités en cas de refus de se plier aux contrôles réglementaires. Dans l'article 32 intitulé « Pénalités financières pour absence ou mauvais état de fonctionnement et/ou pour obstacle mis à l'accomplissement des missions du SPANC par l'occupant » les motions suivantes ont été ajoutées : « Le montant de la pénalité financière est égal au montant de la redevance pour la réalisation d'un diagnostic initial d'installation d'assainissement non collectif. Cette pénalité est appliquée chaque année, jusqu'à la réalisation du contrôle ».

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

L'étude a été lancée en fin d'année 2015 et s'est déroulée sur toute l'année 2016. Elle a pour but de définir le zonage d'assainissement de 47 communes de la CCAVM, en vue de le soumettre à enquête publique. Pour rappel, les 3 lots ont été attribués de la façon suivante :

N° LOT	Bureau d'étude	Nombre de communes	Montant total
LOT 1	ELEMENT 5	12	26 040 € TTC
LOT 2	SOLEST ENVIRONNEMENT	33	161 832 € TTC
LOT 3	SOLEST ENVIRONNEMENT	2	25 812 € TTC

2016



Distribution des communes dans les différents lots de l'étude de zonage d'assainissement

Les 12 communes du **LOT 1** disposent déjà d'un rapport technique présentant les caractéristiques et enjeux d'une organisation en assainissement collectif et en non collectif. Les communes ont délibéré pour fixer leur choix de zonage sur la base d'un assainissement non collectif. Pour ces 12 communes, la prestation du titulaire s'est donc limitée à la rédaction du dossier d'enquête publique sur la base des études et chiffres existants.

Les 33 communes du **LOT 2** ne disposent pas d'étude récente de zonage d'assainissement ; la prestation consistait à réaliser une étude classique de zonage d'assainissement.

Les communes du **LOT 3** disposent d'un assainissement collectif. La prestation pour ces 2 communes consistait en un diagnostic du système d'assainissement et du réseau existant accompagné d'une procédure de zonage d'assainissement.

Une convention de groupement de commandes a été passée avec l'ensemble des 47 communes. Le SATE du Conseil Départemental de Haute-Marne apporte une AMO pour le bon déroulement de l'étude.

Dépenses réalisées en 2016		Recettes réalisées en 2016	
Etudes préalables aux zonages communaux	142 790 €	Subventions	58 560 €
AMO du Conseil Départemental de Haute-Marne	9 132 €	Agences de l'Eau	

2016

ORDURES MENAGERES

La CCAVM a la compétence obligatoire de collecte et traitement des ordures ménagères, par l'adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) et la compétence d'établissement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour l'année 2016, le SMICTOM facture à la CCAVM 101 € par habitant. Ce montant est appliqué à la population INSEE de la CCAVM au 31 décembre 2015, qui s'élève à 8 537 habitants. La population de la CCAVM est répartie de la façon suivante :

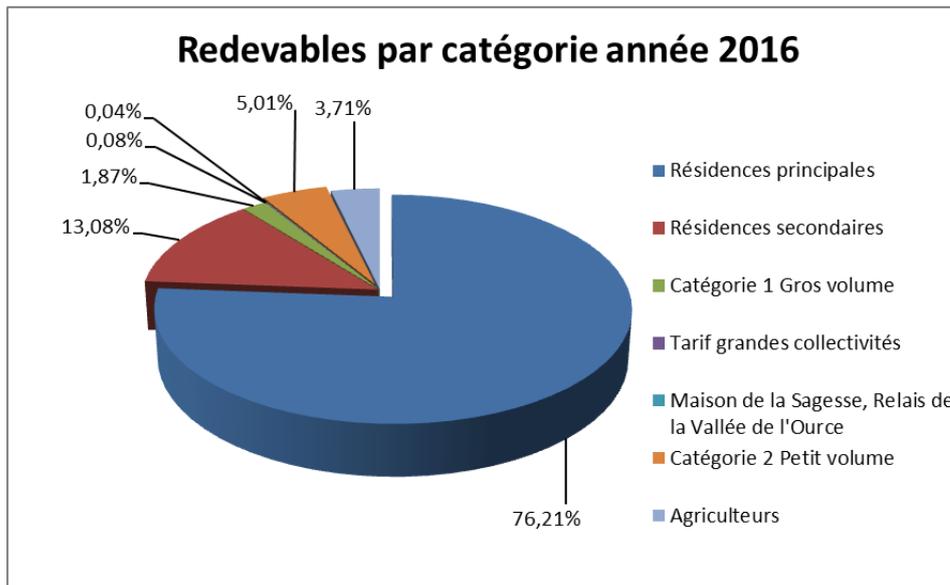
Pour équilibrer le budget annexe REOM, la CCAVM a voté les tarifs 2016 en prenant en compte :

- le coût du SMICTOM s'élevant à 862 237 € ;
- un agent administratif avec une base horaire de 0,30 ETP ;
- des frais de gestion ;
- des frais d'impayés ;
- une population réelle de 8 454 habitants pour 3 742 foyers ;
- la prise en compte de la base ménage dans le calcul de la part fixe et de la part variable (c'est-à-dire déduction faite des forfaits résidences secondaires et activités professionnelles) ;
- une part variable par habitant correspondant à 100 % des frais d'incinération et de traitement (correspondant au coût variable du SMICTOM), ajouté de 25 % des frais de collecte (correspondant au coût fixe du SMICTOM), affectés sur cette part variable ;
- une part fixe réduite à 75 % des frais de collecte (coût fixe du SMICTOM).

Catégories de redevables	Montant redevance	Nombre de redevables
Résidence principale		
Part fixe par foyer	60,80 €	3 742
Part variable par habitant	63,70 €	
Résidence secondaire	153,00 €	642
Activités professionnelles de catégorie 1 gros volume boulangerie, boucherie, café, restaurant, fromagerie, alimentation, gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes, etc.	137,50 €	92
Tarif particulier grandes collectivités		
1) collège, maison de retraite, la Maison de Courcelles, chalets	400,50 €	4
2) maison de la Sagesse, Relais de la vallée de l'Ource	279,00 €	2
Activités professionnelles de catégorie 2 petit volume artisans, commerçants, associations, administrations, etc.	43,40 €	246
Agriculteurs	27,80 €	182

Le résultat de clôture pour l'année 2016 est positif et s'élève à 5 016,22 €.

2016



Le résultat de clôture cumulé de 2016 (report du résultat cumulé 2015 + résultat de clôture 2016) donne une marge de manœuvre pour la prise en compte des impayés des années futures, qui sont admis en non-valeur plus ou moins régulièrement par les services de la Trésorerie, puisque nous arrivons à la somme de 29 432 €.

Réunion avec les maires et les secrétaires de mairies

Une rencontre avec les maires et secrétaires de mairies a eu lieu le 17 novembre 2016 afin d'optimiser les échanges d'informations entre le service de facturation et les mairies et de mettre en place progressivement des pratiques communes. Trente-trois communes étaient représentées lors de cette rencontre.

A l'appui d'une relecture détaillée du règlement intérieur, nous avons pu échanger sur les points suivants :

- Calcul de la redevance : le principe général et les cas particuliers (garde alternée d'un enfant, colocation, logements de fonction, etc).
- Les exonérations partielles ou totales de la redevance : les conditions selon la situation des usagers (étudiant, résident en famille d'accueil, etc).
- Mise à jour des indications liées aux changements de composition d'un foyer :
 - collecte des informations, des justificatifs et transmissions des informations,
 - utilisation du « questionnaire foyer »,
 - décès du dernier occupant d'une résidence.
- Mise à jour des rôles annuels.
- délais souhaités pour la facturation 2017
 - méthode.

2016

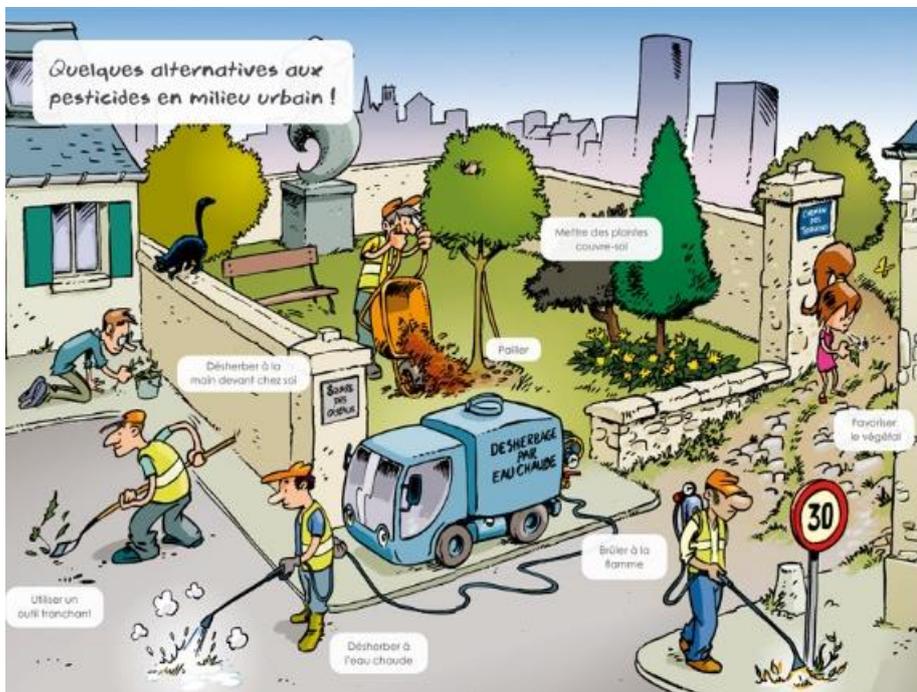
Rappel des cas d'exonération totale ou partielle (extrait du règlement intérieur en vigueur) :

- Une demi-part variable sera déduite pour **les étudiants** ayant un domicile distinct de leurs parents pour leurs études, et pouvant fournir les justificatifs de domicile et d'acquittement de la taxe ou de la redevance ordures ménagères de leur résidence étudiante. Ces justificatifs sont à fournir à chaque début d'année.
- **Les personnes âgées parties en maison de retraite** ou famille d'accueil et dont la résidence principale est soumise à la REOM, seront exonérées sous réserve d'un engagement du Maire de la commune devant attester que la résidence n'est plus utilisée. A défaut d'attestation du Maire, la REOM serait à nouveau perçue.

Il est souligné l'importance de l'implication des maires dans la transmission des informations liées aux modifications intervenant de la composition des foyers dans chaque commune, tout au long de l'année, afin que le service facturation puisse procéder aux régularisations comptables de manière constante.

Il est rappelé que toute modification doit être signalée avant le 10 décembre de l'année en cours, afin d'éviter les régularisations sur exercice antérieur, qui ne doivent intervenir que de manière exceptionnelle et dans des cas bien particuliers.

ZERO-PHYTO



A compter du 1^{er} janvier 2017, l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires (insecticides, pesticides, fongicides, herbicides, etc.) pour l'entretien des espaces publics, en vertu de la loi du 6 février 2014. Afin de préparer ce changement de pratiques, une réunion de retour d'expérience a été organisée à la CCAVM.

Les communes de Dommarien, Le Val-d'Esnois, Saint-Loup-sur-Aujon, Vals-des-Tilles et la Communauté de Communes Vannier Amance ont présenté leurs pratiques d'entretien des espaces sans produits phytosanitaires.

A l'issue de cette réunion, un groupe de travail a été créé. Son objectif est d'étudier des techniques alternatives aux produits phytosanitaires et aux moyens de communication à mettre en place à destination de la population.

2016

SOUTIEN D'UN PROJET ENVIRONNEMENTAL A CARACTERE COMMUNAUTAIRE

En 2015, l'association Apis Sapiens a lancé la création d'un rucher pédagogique sur le territoire, en lien avec les apiculteurs et acteurs locaux. L'objectif est de donner l'occasion à un apiculteur en phase d'installation de diversifier son activité et aussi et surtout de créer une activité de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La CCAVM a été sollicitée par l'association pour une demande de subvention de 1 500 € qui leur a été attribuée.



FORET DE ROUELLES

En 2016, une coupe de bois dans les parcelles A24, A23 et B150 de la forêt de Rouelles, appartenant à la CCAVM, a été réalisée. Une vente en bloc et sur pied a été faite par l'Office National des Forêts (ONF) dans ces parcelles composées de pins sylvestres.

Dépenses réalisées en 2016		Recettes réalisées en 2016	
Frais de garderie à 10 % des ventes et taxe de 2 €/ha	188,12 €	Vente de bois	9 406 €

PARTICIPATION SATER SATEA

La Communauté de Communes adhère au service d'assistance technique départemental pour l'assainissement (SATEA) et la protection des milieux aquatiques (SATER), pour un montant annuel de 4 777,68 €.

SOLIDARITE ET CADRE DE VIE



2016

SOLIDARITE ET CADRE DE VIE

La CCAVM mène depuis de nombreuses années une politique d'offre de services à la population importante : Maison de services au public (MSAP), services à la petite enfance, agence postale intercommunale, cyberbase....

Les modes de vie changent, les services publics restreignent souvent leurs horaires sur les territoires les moins peuplés et la CCAVM a toujours fait le choix de répondre présente pour trouver des solutions qui répondent à ces évolutions.

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité de cette volonté ; profitant de diverses évolutions proposées par nos financeurs, nous avons entrepris en 2016, un vaste chantier pour repenser l'offre de service au public : relais de service public qui devient maison de services au public, avec plus de services, le point d'accès à la téléformation qui devient e-espace métiers.... Derrière les changements de nom, mais aussi parce qu'Emilie Closs-Thénard, a fait le choix de rejoindre l'UDAF, nous avons profité du recrutement d'une nouvelle animatrice et de son regard neuf, Laetitia Cucchi, pour conduire une vaste enquête sur les attentes de la population, et les besoins autour des services. A l'issue de ce travail et en concertation avec Karine Barbé, animatrice de la Maison de services au public, qui s'occupe notamment de la partie e-espace métier et formations, nous nous sommes lancés dans un plan d'action en 4 points :

- 1- Etre mieux connu de tous
- 2- Déménager pour offrir un service plus innovant
- 3- Proposer une administration plus accueillante
- 4- Travailler en réseau pour élargir la gamme de services

Autre changement avec l'arrivée de Joëlle Decok sur le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

A travers toutes ces actions, nous recherchons à offrir un large panel de services, des locaux et des horaires plus adaptés, un accueil du public convivial, bref, nous cherchons à offrir à notre territoire une administration innovante.

Patricia ANDRIOT, Présidente de la Commission Solidarité et Cadre de Vie

ESPACE SOLIDAIRE GUY JANNAUD

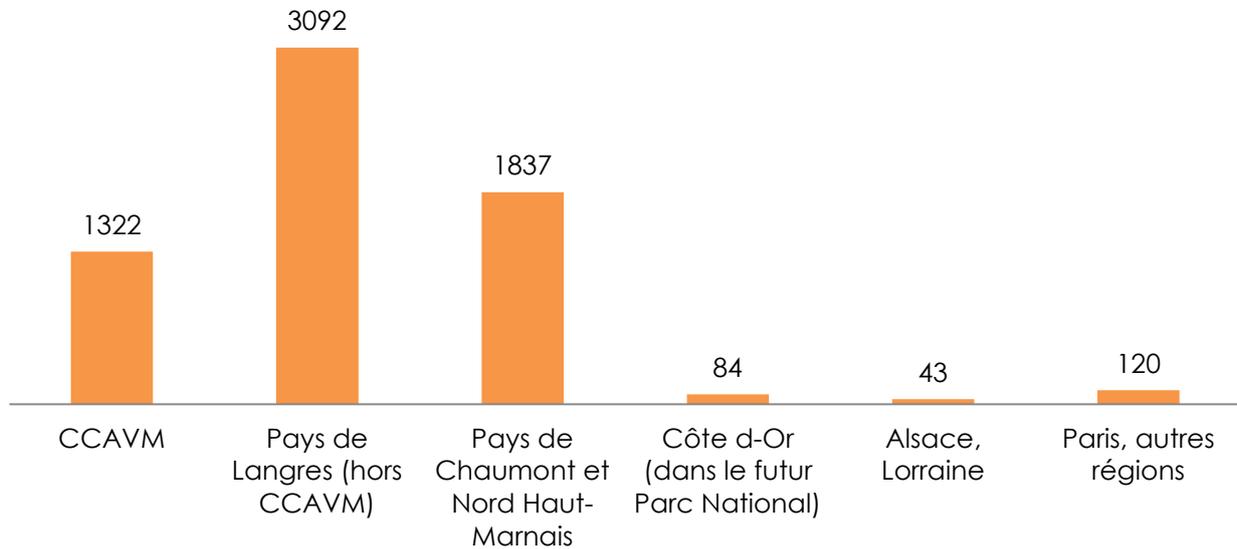
AUTOUR DE LA TERRE

L'association, créée en 2003, a pris racine à Vaillant en 2010 dans un grand bâtiment loué à la CCAVM, qui lui permet de développer toutes ses dimensions (résidences d'artistes, projections, ateliers,...). Son « Centre des Rives » est un « laboratoire d'art contemporain, audiovisuel et documentaire en milieu rural ».

L'association a réuni 6 498 personnes en 2016.

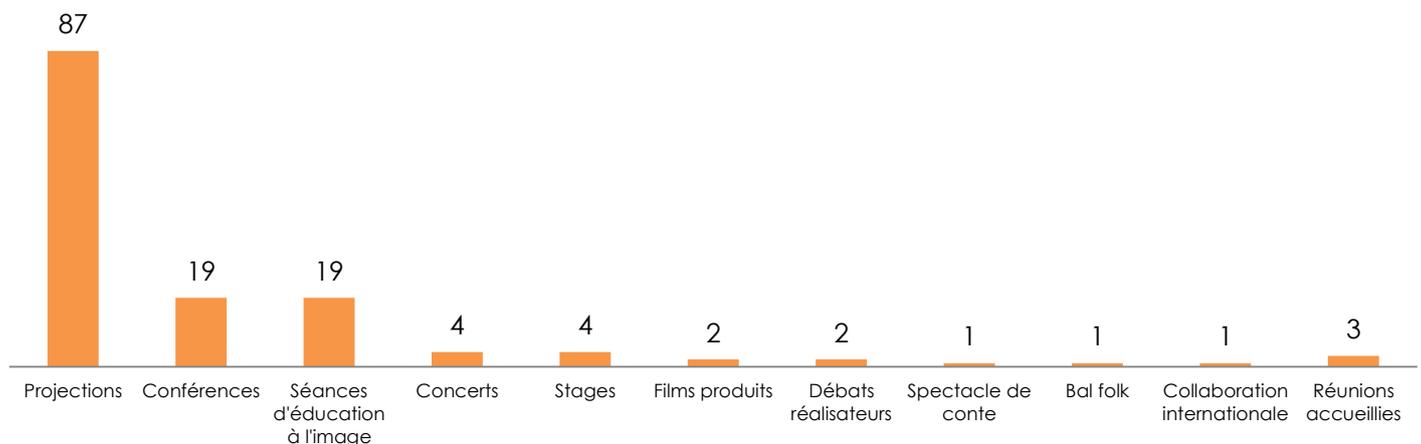
2016

Fréquentation en 2016 : Salle d'Autour de la Terre



Autour de la Terre met en jeu différentes facettes de l'audiovisuel (création, diffusion et pédagogie), en associant découverte et convivialité, transmission du savoir, échange, implication des habitants, lien intergénérationnel.

Actions sur le territoire



2016

LA GARE

La GARE (Groupement d'Acteurs Ruraux en Ecoactivités) est un collectif d'associations et d'acteurs publics, situé à Vaillant depuis 2015, qui contribue à la reconnaissance et au développement de l'Economie Sociale et Solidaire en consolidant les activités des parties prenantes, en accroissant les synergies entre acteurs, en élargissant les accueils sur la transmission de compétences et en soutenant l'émergence d'écoactivités sur le territoire.

Les formations suivies en 2016 :

- Politiques « 0 phyto » dans les espaces publics (septembre - CNFPT) ;
- Initiation au logiciel Inkscape (octobre – Mosaique informatique)
- Mettre en place un espace-test agricole (octobre – RENETA)



Les différentes actions :

- Consolider les activités des parties prenantes
- Accueillir pour Apprendre à vivre Autrement
- Soutien à l'émergence d'écoactivités
- Mutualisation au sein des parties prenantes
- Communication
- Evènementiel
- Soutiens et partenariats



REGIE RURALE

L'association d'insertion professionnelle et sociale de Vaillant a inauguré, le 16 avril 2016, son bâtiment de stockage de plaquettes forestières, dit bâtiment « bois énergie ». Le but est de faire du bois bûche pour les particuliers mais également de valoriser les « rémanents de bois » en les transformant en plaques forestières. C'est une activité que l'association propose aux collectivités sans se substituer aux entreprises locales. L'objectif premier étant de s'auto alimenter.

Une convention cadre, avec un certain nombre d'engagements, a été signée entre la Régie Rurale et la CCAVM, en 2016, afin de reconnaître le partenariat privilégié entre les 2 structures et d'organiser leurs relations.

Ainsi, la Régie Rurale est reconnue pour son rôle spécifique dans l'insertion des populations fragiles et le développement local et la CCAVM valorise les actions menées.

5 actions, qui font l'objet de conventions annuelles budgétées et d'un suivi, ont été déterminées :

- Approvisionnement de sites en plaquettes de bois
- Restauration du site des jardins de Vergentière
- Contribution à l'entretien du patrimoine intercommunal
- Approvisionnement d'habitants en paniers de légumes
- Projets socio-professionnels avec la Maison de services au public (MSAP)

Au-delà de l'aide financière apportée, il s'agit par cette convention, de reconnaître le rôle particulier de ce type de structure sur le territoire. En effet, une collectivité ne peut rien faire seule, sans les acteurs du territoire, et se doit donc d'organiser des relations et un dialogue permanent avec ceux-ci. Cette convention y participe.

2016

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE PRAUTHOY ET ANTENNE DE LONGEAU



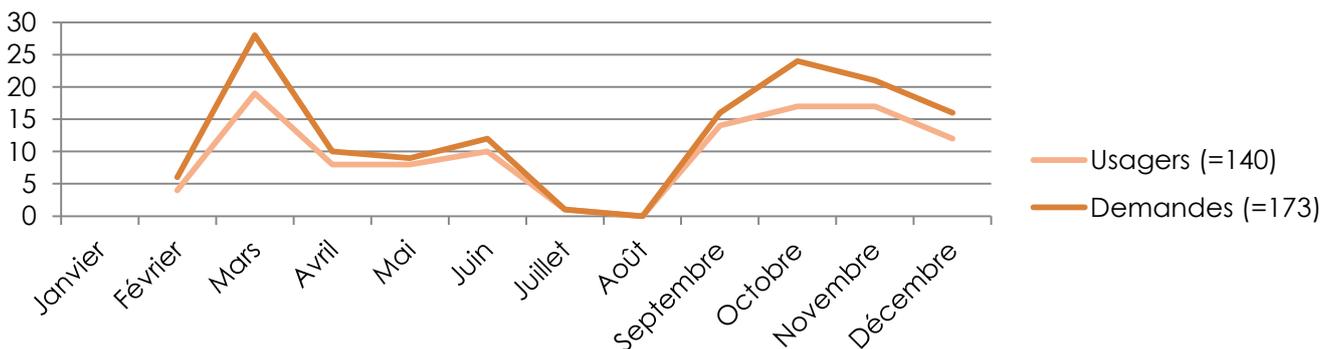
Nous pouvons constater une nette baisse de fréquentation durant l'année 2016. Celle-ci pourrait s'expliquer par la création d'un Relais d'Assistante Maternelle (RAM) en octobre 2015 qui a demandé beaucoup de temps de logistique à l'animatrice RSP, Emilie CLOSS-THÉNARD, puis à son départ en avril 2016. Emilie n'a été remplacée qu'en septembre 2016, par Joëlle DECOK, laissant ainsi Karine BARBÉ en charge de tous les dossiers.

D'autre part, il se pourrait que le mode de calcul de fréquentation des usagers ne soit pas tout à fait le même. En effet, dans les chiffres 2016, les appels téléphoniques ne sont que peu pris en compte.

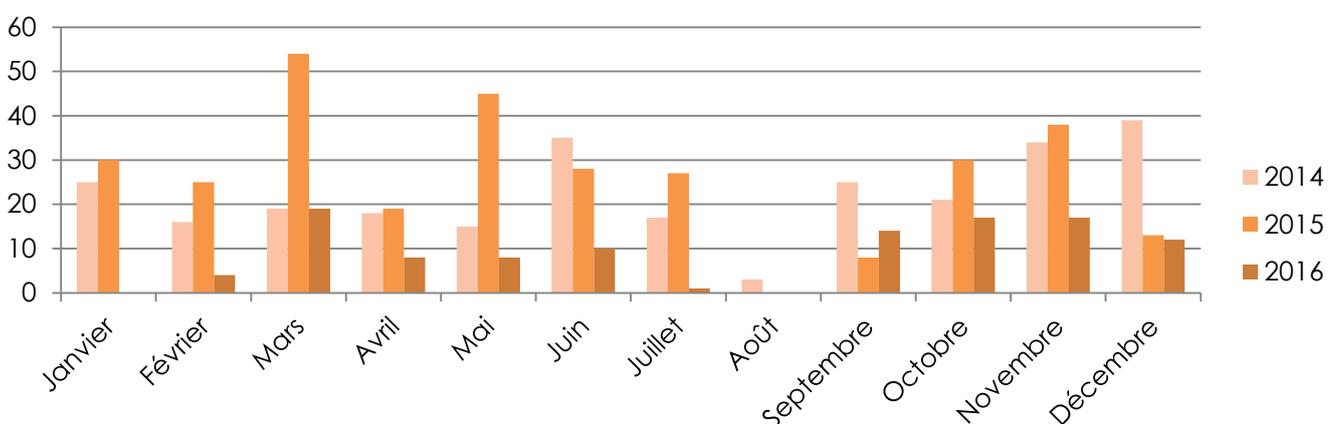
L'antenne de Longeau, située dans les locaux de l'agence postale intercommunale, n'a, quant à elle, pas été vraiment fréquentée en 2016, un travail de redynamisation de ce pôle étant engagé.

LA FREQUENTATION

Nombre d'usagers et de demandes



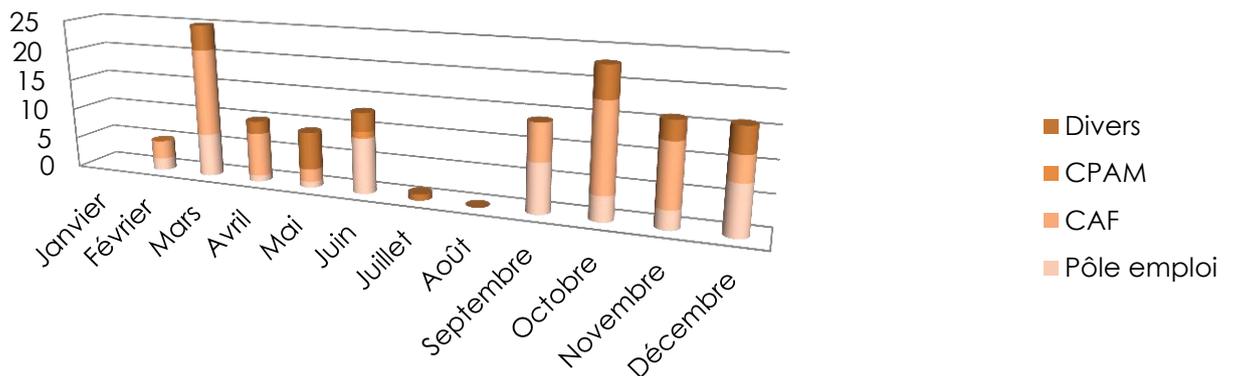
Fréquentation de la MSAP



2016

Les demandes les plus fréquentes sont détaillées dans le graphique ci-dessous : il s'agit principalement de la CAF et de Pôle Emploi.

Nature des demandes les plus fréquentes en 2016



LES PERMANENCES

Mission Locale : Stéphanie CUABOS

Voici les chiffres de la Mission locale pour l'année 2016 :

- 22 permanences ont été réalisées en incluant l'action mobilité
- 109 entretiens ont été réalisés (en incluant l'action mobilité)
- 30 jeunes ont été suivis dont 13 étaient des premiers accueils

Nous parlons exclusivement de la permanence à la MSAP car d'autres jeunes peuvent être suivis directement à Langres.

PMI (Circonscription d'Action Sociale de LANGRES): Nicole BOULANGER

Assistante sociale : Cécile LAPRE

Madame LAPRE a eu environ 50 rendez-vous, durant l'année 2016.

2016

LES PARTENAIRES

Les principaux partenaires de la MSAP sont regroupés dans le tableau suivant.

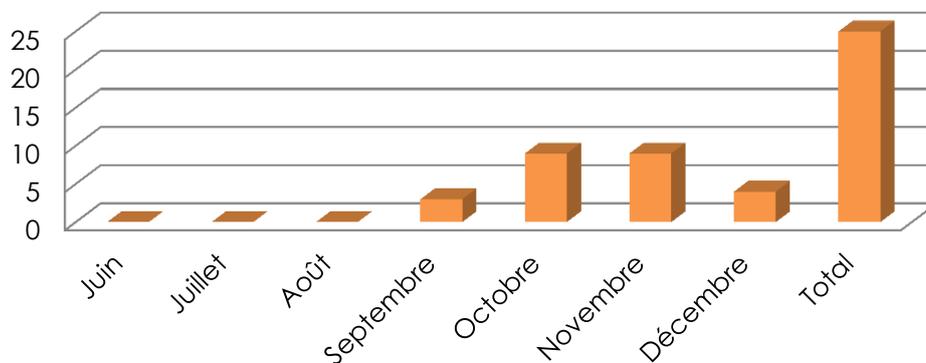
NOM DES PARTENAIRES / ORGANISMES	CONVENTIONNE OU NON AVEC LA MSAP	TENUE DE PERMANENCES A LA MSAP OU NON	FREQUENCE DES PERMANENCES + PERSONNE REFERENTE
CAF / Point Relais CAF depuis juin 2016	Oui	Non	Marion DINÉ 03.25.30.80.73
Pôle Emploi	Oui	Non	Clémence BREDELET 03.25.90.53.45
Mission Locale	Oui	Oui	Stéphanie CUABOS 03.25.87.52.44 Mardi 14h-16h tous les 15 jours
Conseil Départemental de la Haute-Marne	Oui	Oui jusqu'en septembre 2016 pour la PMI	Nicole BOULANGER (PMI) 03.25.87.99.20 Cécile LAPRE (Assistante sociale) 03.25.87.03.63

POINT RELAIS CAF



La CAF a mis en place des conventions avec les MSAP du territoire afin de devenir des Points Relais CAF. Ainsi, 6 conventions ont été signées au 1^{er} juin 2016 (avec les cinq MSAP du territoire : Prauthoy, Montigny, Fayl-Billot, Rolampont, Chalindrey, ainsi qu'avec le CCAS de Bourbonne-les-Bains). Le partenariat est donc très étroit, de plus en plus d'utilisateurs sont orientés vers nous.

Point Relais CAF



2016

LES ACTIONS COLLECTIVES

Tout au long de l'année 2016, sept actions collectives ont été menées sur notre territoire à destination des aînés, des jeunes, des parents et des demandeurs d'emploi.

LA SEMAINE BLEUE

Atelier sécurité routière,

Un atelier sécurité routière animé par Jean DOLL coordinateur sécurité routière, s'est déroulé le jeudi 30 juin après-midi au centre culturel de Longeau avec une quinzaine de participants.

L'après-midi s'est déroulé en 2 temps :

- dans un 1^{er} temps, deux inspecteurs du permis de conduire ont présenté les nouveautés du code de la route, comme les nouveaux panneaux. Puis, les séniors ont pu se retrouver en situation d'examen.
- dans un 2^{ème} temps, deux personnes de la sécurité routière sont intervenues en présentant les dangers de l'alcool et des stupéfiants au volant, à l'aide d'un quiz de 20 questions.



Visite du patrimoine

La journée a débuté par une visite guidée de Montsaugéon par Françoise RIBAUT. Le groupe s'est ensuite rendu au Muid Montsaugéonnais pour une dégustation suivi d'un déjeuner au restaurant Aux Badineurs à Vaux-sous-Aubigny. Cette journée s'est achevée par une visite du Musée-Ecole de Dardenay.

Cette journée a rencontré un franc succès car 26 personnes ont fait le déplacement et ont été ravies de redécouvrir leur territoire.



Goûter dansant



Un goûter dansant a, comme tous les ans, clôturé les ateliers de la Semaine Bleue. Celui-ci a eu lieu à Chalmessin et a rencontré un immense succès. Près de 100 personnes ont pu se retrouver et danser durant trois heures.

Tous les participants ont passé un excellent après-midi.

2016

LE PROJET MOBILITE



En 2014 et en 2016, la MSAP en collaboration avec la Mission Locale de Langres, a mis en place le « projet mobilité ». Ce projet consiste à sélectionner 8 jeunes de notre territoire peu ou pas mobiles. Le but étant de leur prouver que, même sans le permis de conduire, il était possible d'être mobile et ainsi d'accéder à une insertion professionnelle : la mobilité physique et psychologique.



De nombreux ateliers leur ont été proposés : budget, assurances, techniques de recherche d'emploi, visites d'entreprises, rencontres avec les associations traitant de la mobilité sur le territoire et simulations d'entretien. A l'issue de ce projet, les jeunes ont pu bénéficier de fonds pour les aider à financer leurs permis de conduire.

LE PROJET PARENTALITE



Le projet parentalité 2016 ne s'est pas déroulé dans son intégralité, à cause notamment du départ de la personne référente, Emilie CLOSS-THÉNARD et d'une réorganisation des services. Au cours de l'année, un seul atelier a été réalisé avec la Micro-crèche d'Isômes, au lieu de 4 initialement prévus.

L'atelier, qui avait pour thème « L'attachement et la séparation : comment aider bébé à grandir ? », s'est déroulé le samedi 26 novembre 2016, à la Crèche de Longeau, de 9h à 13h environ. Il a été animé par Anne-Sophie HOGUET (Psychologue).

Une vingtaine de personnes étaient présentes, en particulier des mamans et des professionnelles de la petite enfance.

Des informations théoriques ont précédé de nombreux échanges avec les participants, et de précieux conseils ont été donnés.

LES SEANCES DE CINEMA DU RESEAU GERONTOLOGIQUE

Le Réseau Gérontologique vous propose des séances de **CINEMA Seniors** (Séances Cinéma à 14h, 30 les.)

22 novembre CHALINDREY
Cinéma France 3

23-24 novembre LANGRES
Cinéma VOX

Séances GRATUITES (à l'exception de la séance de Langres)

Place de service des Communautés de Communes Grand Langres, du Pays de Chalindrey, de l'Auberive Vingeanne, Montsaigeonnais.

Reservations : LANGRES - GRAND LANGRES CCAS, 1 rue J. Taboureau - 03 25 84 82 44
CHALINDREY - CCAS (seul) - 03 25 84 82 83
PRATIQUEY - CCAS - 03 25 87 78 08

Si vous avez un problème de transport, contactez nous.

Comme tous les ans, le Réseau Gérontologique, présidé par Mr Pataille, met en place deux séances de cinéma dans l'année à destination des personnes de plus de 60 ans résidant sur les Communautés de Communes du Grand Langres, du Pays de Chalindrey et d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais. La Maison de Services au Public est chargée de prendre les réservations des usagers et de leur envoyer les tickets d'entrée pour la séance de Chalindrey ou celles de Langres. La première séance a eu lieu au mois de mars, 118 personnes se sont inscrites. La deuxième séance s'est déroulée en novembre, ou un record d'inscriptions a été battu puisque 918 personnes ont souhaité aller voir le film « L'Odyssée ».

2016

LES APRES-MIDI AIDE AUX AIDANTS



Afin d'accompagner et de soutenir les personnes ayant à charge un proche atteint de la Maladie d'Alzheimer ou apparentée, la MSA en partenariat avec Vingeanne Badin'âges, Géronto Sud 52, le Conseil Départemental de la Haute-Marne, Gérontis, l'Ehpad Saint Augustin et l'ADMR, met en place des après-midi d'échanges et de conseils.

Ces ateliers se déroulent à la Médiathèque de Prauthoy, la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais met à disposition cette salle.

LA JOURNEE DE L'EMPLOI

Elle est déclinée dans toutes les Maisons de services au public du secteur. Pôle Emploi a convié les demandeurs d'emplois à un après-midi où ont été présentés les différents secteurs et entreprises qui recrutent sur le secteur.



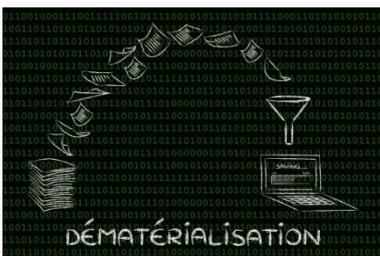
INTERVENTION DU BUS DE LA CREATION D'ENTREPRISES



Aline COLLOT, de la BCE de Chaumont, a organisé une tournée avec son bus de la création d'entreprise, en faisant 5 escales sur le département : Prauthoy, Bourbonne-les-Bains, Châteauvillain, Bourmont et Wassy, du 14 au 18 novembre 2016. L'idée étant d'accueillir, à bord de ce camion, les personnes intéressées par la création d'entreprise.

Ce même jour, une porte ouverte à la MSAP a été organisée, afin de faire connaître les locaux. En raison d'un grand froid et d'un problème de chauffage dans le camion, nous avons intégré l'une des salles de la mairie dans laquelle une formation organisée par Poinfor avait lieu. Ainsi, Aline COLLOT a présenté son projet à la dizaine de personnes présente sur place, et Laëtitia CUCCHI a présenté les services de la MSAP.

CYBERBASE

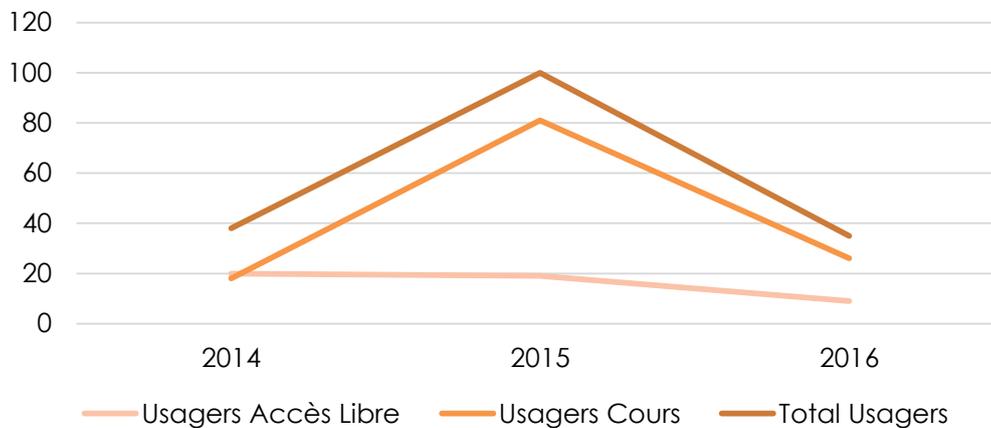


Les nouvelles technologies avancent à grand pas et les usagers ont souvent le sentiment d'être démunis face à l'évolution des pratiques dématérialisées des administrations telles que la CAF, les Impôts,...

La Cyberbase permet de débiter en informatique ou de se perfectionner dans certains domaines. Tout le monde peut bénéficier de conseils et d'une assistance sur les usages d'Internet auprès d'une animatrice.

2016

Fréquentation Cyberbase



**en 2015, la fréquentation n'est pas représentative, l'augmentation étant à la formation des salariés de de la Maroquinerie à Vaux sous Aubigny, suite à sa fermeture.*

Nos ordinateurs en accès libre

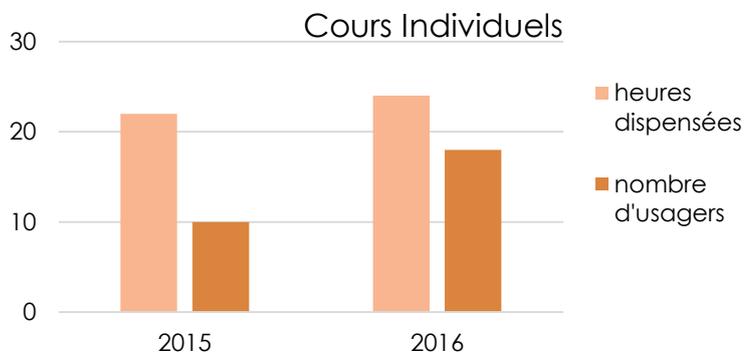
4 ordinateurs sont à disposition des usagers afin qu'ils puissent effectuer leurs démarches en toute autonomie ou être accompagnés par une animatrice de la Maison de Services au Public. Pour cela, les usagers peuvent régler un abonnement au mois de 5 € ou régler 1 € par heure.

Ils bénéficieront de divers outils :

- Internet, la visioconférence, le traitement de texte, un tableur, retouche photo, jeux...
- Stockage de données personnelles sur un serveur
- Numériser et/ou imprimer leurs documents

Nos modules

La Cyberbase met à disposition de la population de notre territoire des cours individuels ou en groupe. L'objectif étant de permettre à tous de pouvoir utiliser l'outil informatique et donc de réduire la fracture numérique. Les personnes sont en principe des retraités débutants qui viennent d'acquérir un ordinateur ou une tablette numérique. Leurs principales demandes est de pouvoir communiquer avec leurs enfants ou petits-enfants via une boîte mail ou encore Skype.



Les cours collectifs ont été proposés à la population, malheureusement ils n'ont pas rencontré le succès escompté. L'activité a été mise entre parenthèse durant le départ d'Emilie THENARD. Les cours individuels ont été privilégiés.

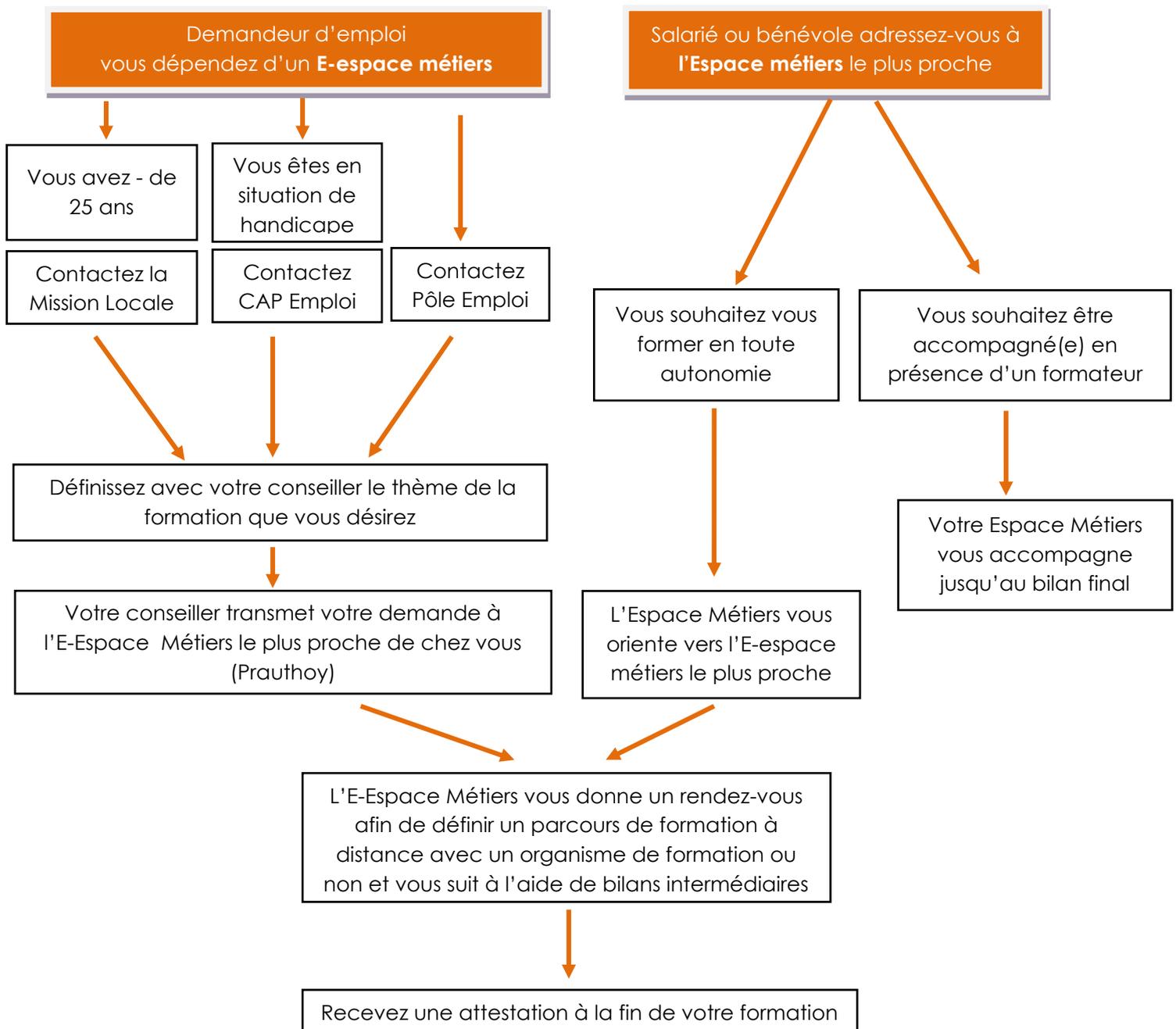
2016

E-ESPACE METIERS



Un nouveau dispositif de formation à distance a vu le jour en octobre 2015, sous le nom d'E-Espace Métiers. Ces formations à distance sont prises en charge par la Région Grand Est et prescrites principalement par Pôle Emploi, la Mission Locale ou CAP Emploi. Le catalogue de formation propose plus de 13 thématiques pour un total de 140 modules. 83 % des participants sont des femmes, contre seulement 17 % d'hommes.

Vous recherchez une formation ? Vous êtes :



2016

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE DE LONGEAU PERCEY

L'Agence Postale Intercommunale (API) de Longeau a été mise en place en 2012 pour faire face à la fermeture annoncée du bureau de poste et maintenir ce service sur la commune.

L'agence est ouverte du lundi au vendredi (9h30-12h15 et 13h45-17h), le samedi matin (9h30-12h) et l'accueil est effectué successivement par 4 personnes depuis janvier 2017.

Associés à l'API, d'autres services sont proposés pour enrichir l'activité de l'agence : dépôt des paniers de légumes BIO de Vaillant, distribution des sacs de tri sélectif, antenne MSAP (Maison de Services Au Public), accès Internet, photocopies...

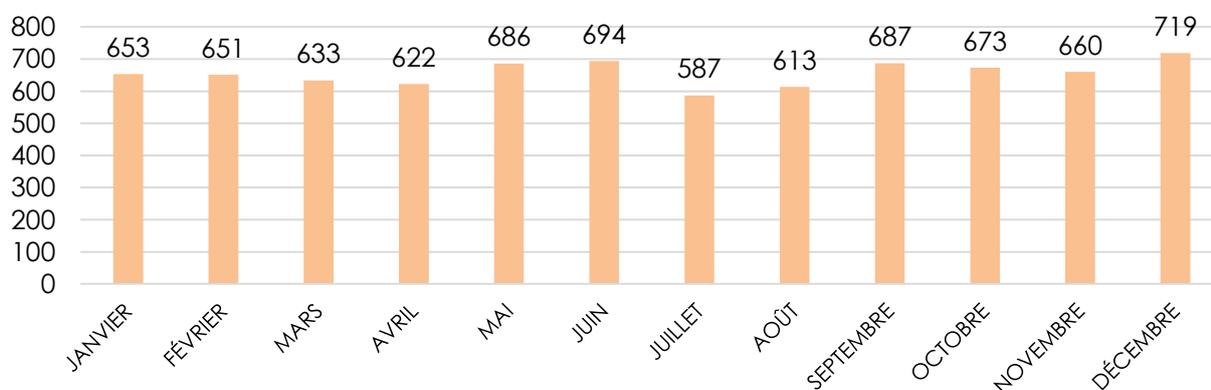
Avec le développement des envois numériques et la multiplication des offres de transport, le traitement des expéditions de courriers et colis par La Poste se fragilise de plus en plus. Pour autant, ces 5 dernières années, l'activité et la fréquentation de l'API de Longeau se sont renforcés.

En 2016, l'API de Longeau a reçu près de 8 000 personnes, avec une moyenne de 30 clients par jour. Le chiffre d'affaires a atteint 43 000 € en 2016, comme en 2015.

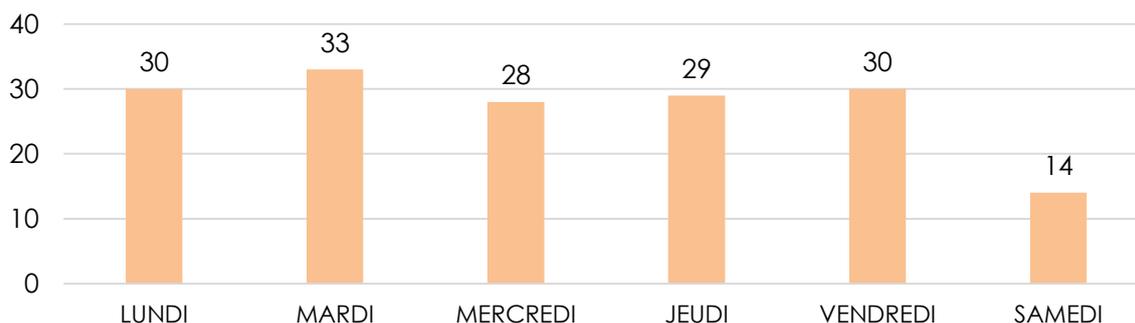
L'Agence Postale Intercommunale de Longeau est de nouveau l'agence postale la plus fréquentée de Haute-Marne.

En terme de fréquentation, les tendances restent les mêmes que pour les années précédentes.

FRÉQUENTATION MENSUELLE

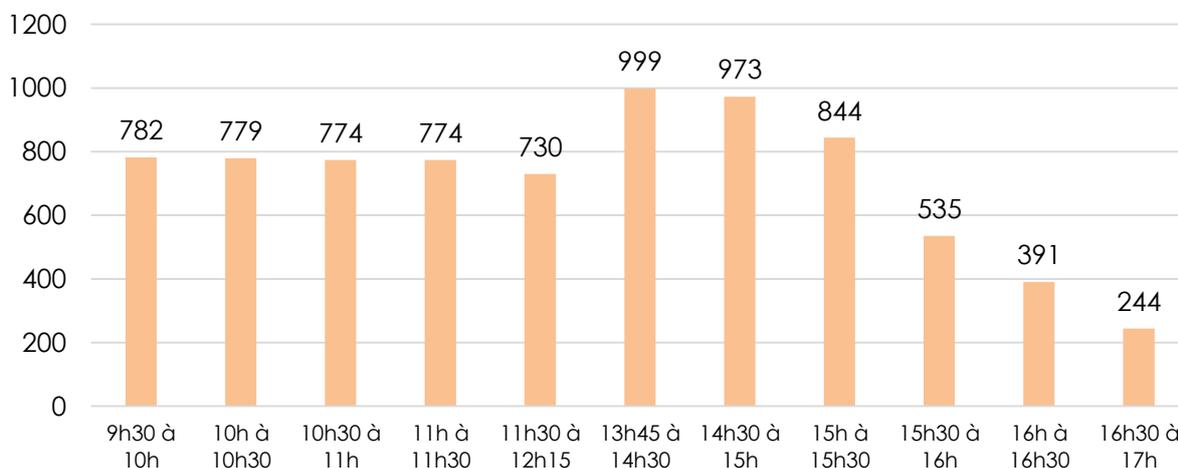


FRÉQUENTATION JOURNALIÈRE



2016

FRÉQUENTATION HORAIRE



Le nombre de visites est constant sur une année et sur une semaine ce qui conforte la nécessité d'ouvrir l'API tous les jours de la semaine et à des horaires réguliers.

Pour ce qui est de la fréquentation journalière, le nombre de clients baisse logiquement à partir de 15h30, heure de levée du courrier.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Initié en 2015, le relais d'assistantes maternelles vient compléter l'offre de services de la communauté de communes, notamment en matière de petite enfance. Travaillant en complémentarité avec les micro-crèches, les réunions parentalité ou encore les médiathèques de la maison de service au public, il s'agit d'offrir aux parents et assistantes maternelles, un appui pratique et juridique pour renforcer la qualité des solutions de garde aux jeunes enfants sur le territoire. Ce n'est pas un nouveau service de garderie, mais un outil qui vient répondre aux questions que parents et assistantes maternelles se posent et qui aident aussi à ce qu'une bonne complémentarité entre la solution micro-crèches et la solution assistante maternelle existe. En effet, nous constatons qu'il n'y a pas trop de solutions de garde mais plutôt pas assez sur le territoire ; les différentes solutions ne se font donc pas concurrence mais se complètent. En renforçant l'articulation entre les solutions, en répondant aux questions d'horaires, de solutions possibles de dépannage, aux questions sur les droits et devoirs de chacun, en proposant par des animations collectives des découvertes d'activités nouvelles possibles pour les jeunes enfants dans le temps de garde, il s'agit au final d'améliorer la qualité du service.

Parce qu'un territoire qui veut accueillir de nouvelles populations, doit veiller à ce que des solutions faciles, et de qualité soient proposées pour la garde des tout-petits.

Le rôle de la collectivité n'est pas d'assurer elle-même le service, mais de faire en sorte que l'offre existe sur le territoire, qu'elle soit diversifiée, qu'elle soit de proximité et de qualité.

2016

Dans le cadre de ses compétences statutaires liées à l'action sociale d'intérêt communautaire, la CCAVM entend proposer des services de qualité à ses habitants, adaptés à un territoire rural et qui participent à une politique d'accueil de nouveaux résidents.

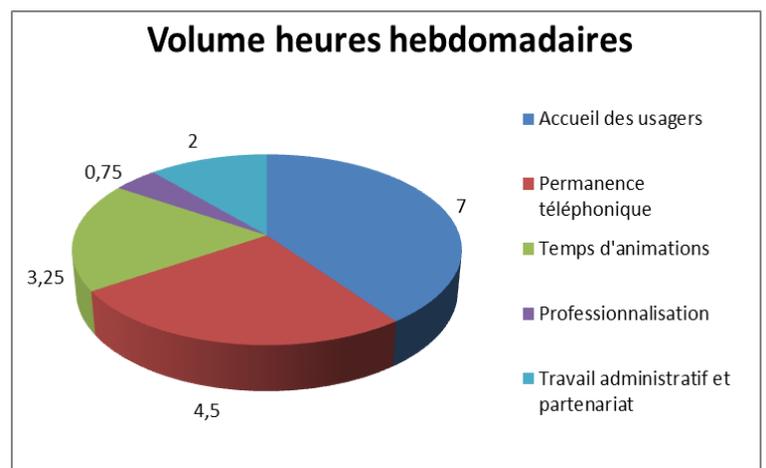
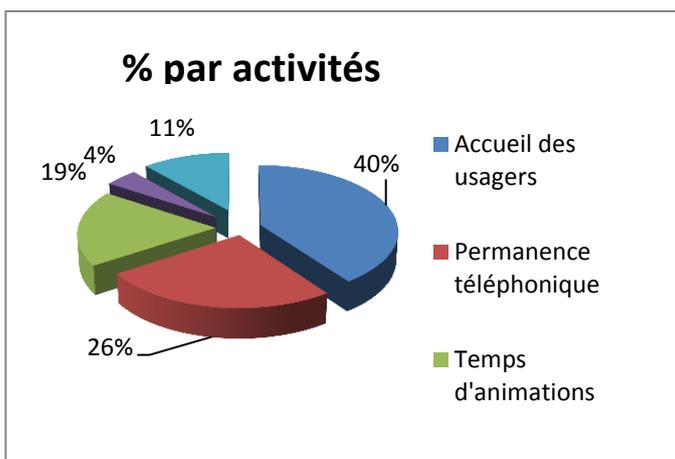
La collectivité soutient d'ores et déjà un réseau de micro crèches et de CLSH. Elle organise depuis plusieurs années des réunions d'informations liées à la parentalité via la Maison de Services au Public et, plus récemment, a organisé l'accueil périscolaire avec la mise en place des NAP. Pour compléter cet existant et gagner en cohérence via une politique de complémentarité entre les services, la CCAVM a créé un Relais d'Assistantes Maternelles.

Le RAM est un service public créé en partenariat avec la C.A.F et le Conseil Départemental de la Haute Marne.

C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Après l'ouverture en octobre 2015, il n'y a pas eu de modification au cours de l'année 2016 quant à l'inscription du RAM dans la politique de la petite enfance. Les élus ont maintenu leur souhait de voir le RAM devenir le lieu de coordination dans les relations avec les trois micro-crèches du territoire et les assistantes maternelles.

Le RAM est ouvert 17,5 heures par semaine, selon la répartition suivante :



L'accueil au RAM

L'animatrice en poste, Emilie Closs, a quitté ses fonctions au mois d'avril (disponibilité) et il a été pourvu à son remplacement en novembre suite à un recrutement en interne, Joëlle Decok lui ayant succédé.

Entre temps, la fonction de primo accueil a été réalisée par les animatrices de la MSAP et les usagers ont été réorientés vers d'autres RAM quand cela s'est avéré nécessaire.

La continuité de service a donc été assurée.

Pour cette année 2016 nous ne sommes pas en mesure de fournir des éléments précis, donc significatifs, de la fréquentation du RAM car l'ensemble des données n'a pas été collecté.

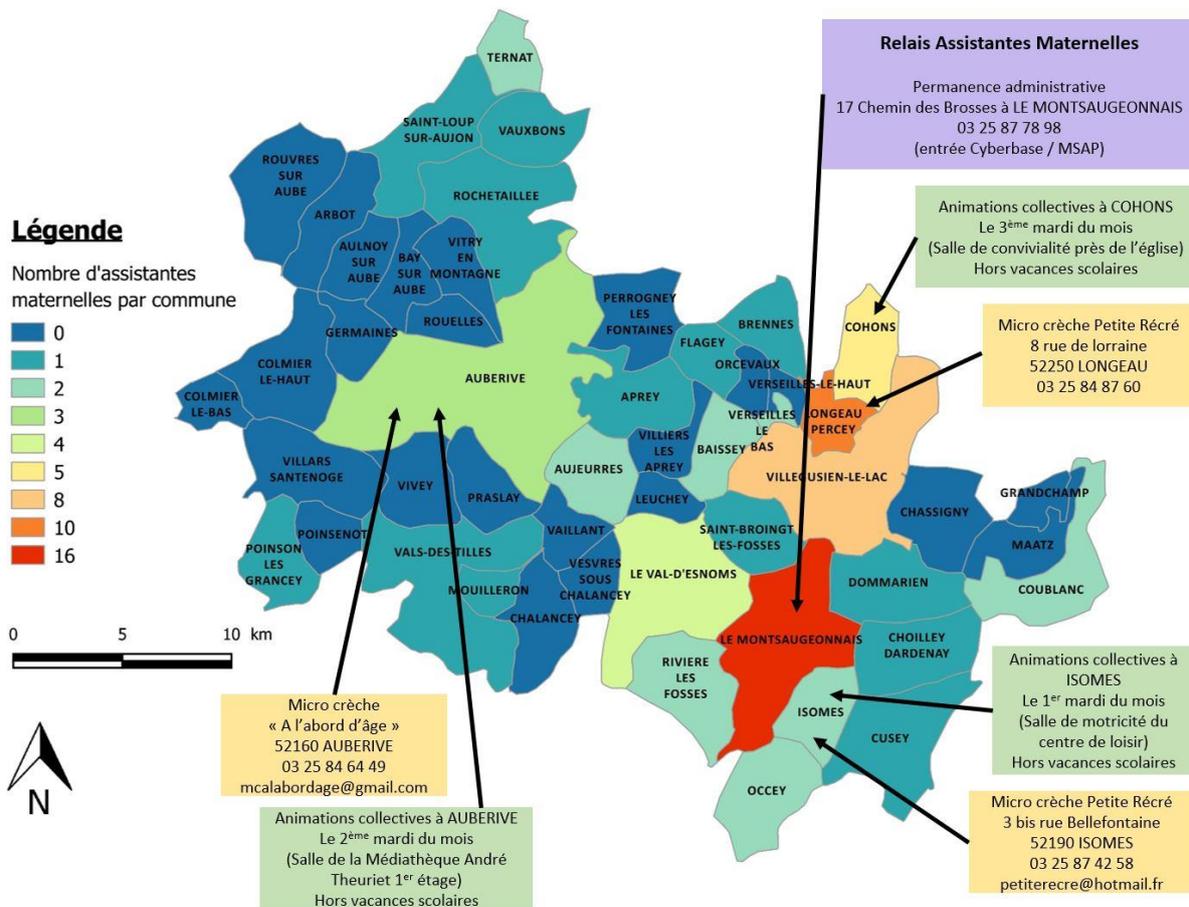
2016

Les assistantes maternelles sur le territoire de la CCAVM

Le territoire de la CCAVM compte 85 assistantes maternelles agréées par la PMI avec une capacité d'accueil théorique (agrément délivrés) de 292 enfants.

Le RAM, qui réalise annuellement une mise à jour de ces données, recense 75 assistantes maternelles en activité*. Le taux d'activité est donc de 85 %.

* Hors départ en retraite, arrêt longue maladie, déménagement, changement d'activité, etc.



Les animations

Atelier d'éveil : organisation et fréquentation

Le RAM offre aux assistantes maternelles la possibilité de se retrouver et d'échanger sur leur profession tout en partageant avec les enfants accueillis, des moments privilégiés autour de jeux libres et d'ateliers d'éveil.

Ces rencontres contribuent à l'éveil et à la socialisation des jeunes enfants accueillis.

Les animations se sont déroulées en itinérance, selon l'organisation suivante :

1^{ère} semaine de chaque mois : à Isômes, salle de motricité du centre de loisirs.

2^{ème} semaine du chaque mois : à Auberive, médiathèque André Theuriet et Micro-crèche.

3^{ème} semaine de chaque mois : à Cohons, salle de convivialité.

2016

Elles ont commencé le 1^{er} mars 2015 et 17 rencontres ont eu lieu, grâce à la collaboration des animateurs de la médiathèque d'Auberive et de Madame Baudot, élue de la CCAVM qui ont aimablement pris le relais.

6 animations ont eu lieu à Auberive avec une fréquentation régulière de 2 assistantes maternelles et une participation de 2 à 5 enfants par atelier. Un atelier de motricité a été organisé à la micro crèche, regroupant 8 enfants.

7 animations ont eu lieu à Cohons avec une fréquentation de 4 à 6 assistantes maternelles et une participation de 5 à 14 enfants.

4 animations ont eu lieu à Isômes avec une fréquentation de 1 à 2 assistantes maternelles et une participation de 2 à 3 enfants. En fin d'année 2016, les animations se sont faites en partenariat avec les enfants de la micro crèche, afin de constituer des groupes de 8 enfants environ.

Les animations en images



Fabrication de neige artificielle



Atelier motricité à Auberive
avec la micro crèche à
L'Abordage



Motricité fine – manipulation
des ciseaux boules

SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique de la CCAVM intervient sur l'ensemble du territoire.

Ses missions consistent en la gestion et la maintenance du parc informatique et logiciels de notre collectivité, de la maison de services (MSAP, RAM, Cyberbase), des médiathèques ainsi que toutes les écoles maternelles et élémentaires.

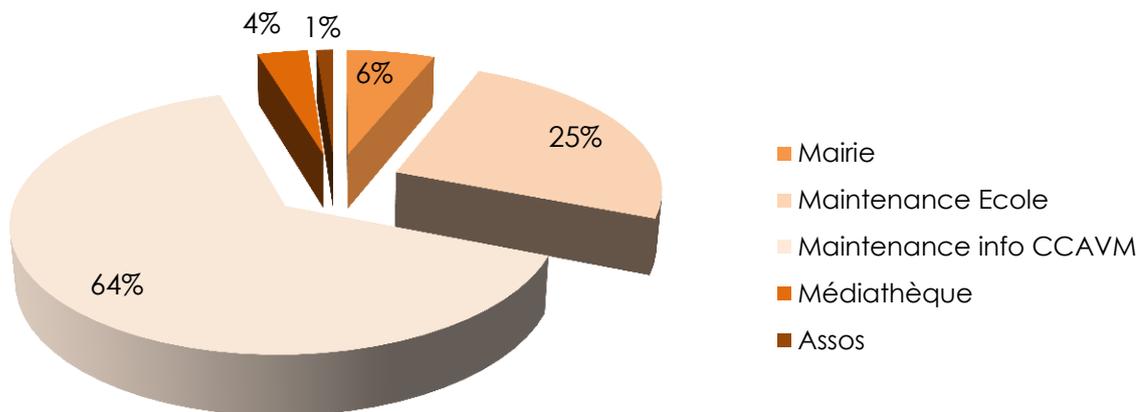
Soit :

- 10 pôles scolaires
- 51 mairies
- Un parc informatique d'environ 450 ordinateurs
- 33 Tableaux Blancs Numériques

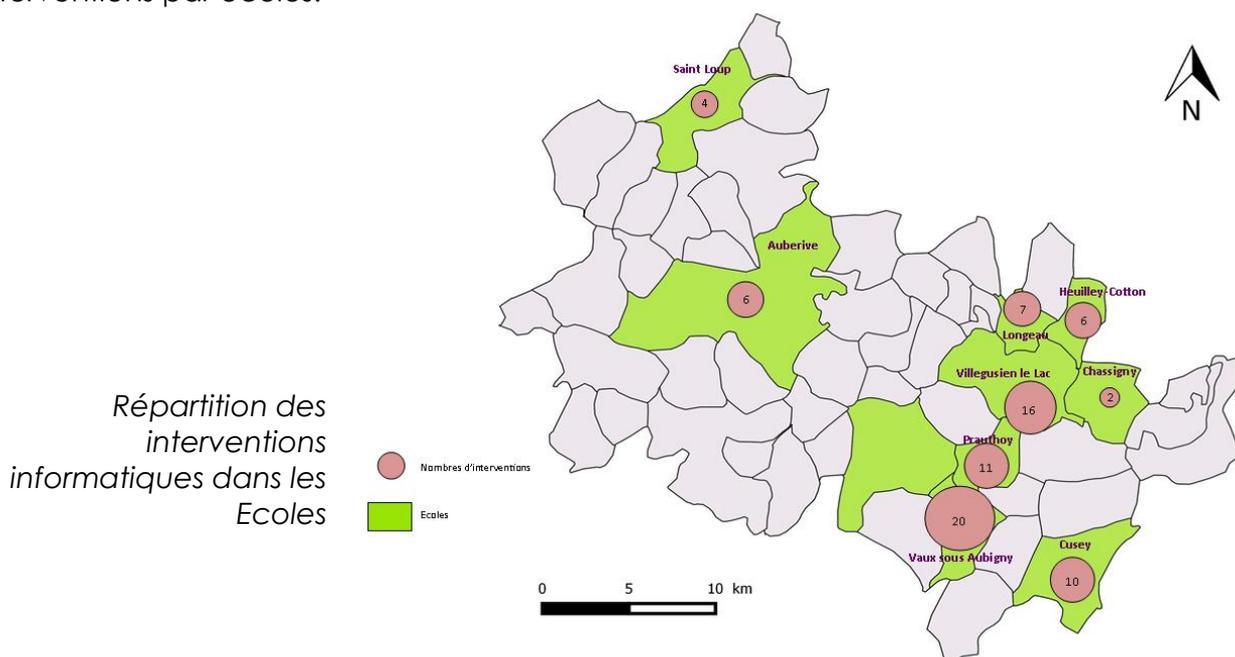
2016

Pour un total de 136 interventions pour 1030 h
 247 h pour les Ecoles
 674 h pour le service administratif de la CCAVM
 73 h pour les Mairies
 24 h pour les Médiathèques
 12 h pour les Associations

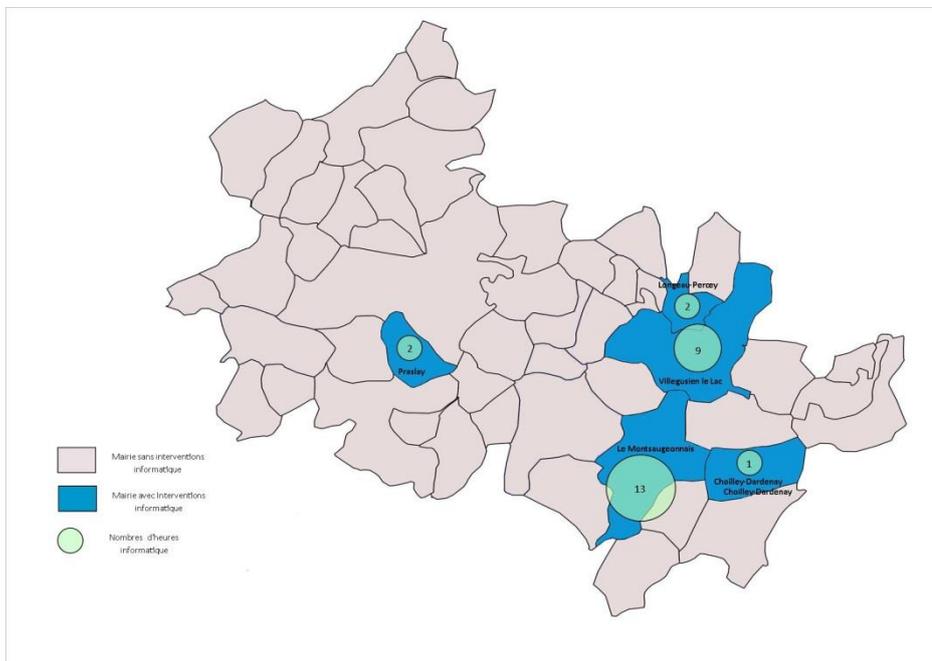
Répartition des interventions informatiques en 2016



Pour le scolaire, il y a eu 88 interventions soit 247 heures. Ci-dessous la répartition de ces interventions par écoles.



2016



Les mairies ont fait appel à l'informaticien de la CCAVM ponctuellement. Surtout pour de l'installation de logiciel (hors logiciel métiers) ou pour des mises à jour. Egalement une partie des heures a été consacrée à la mise en place du Serveur pour les communes nouvelles.

Cela a représenté pour les mairies un total de 73 heures pour 27 interventions.

Répartition des interventions informatiques dans les Mairies

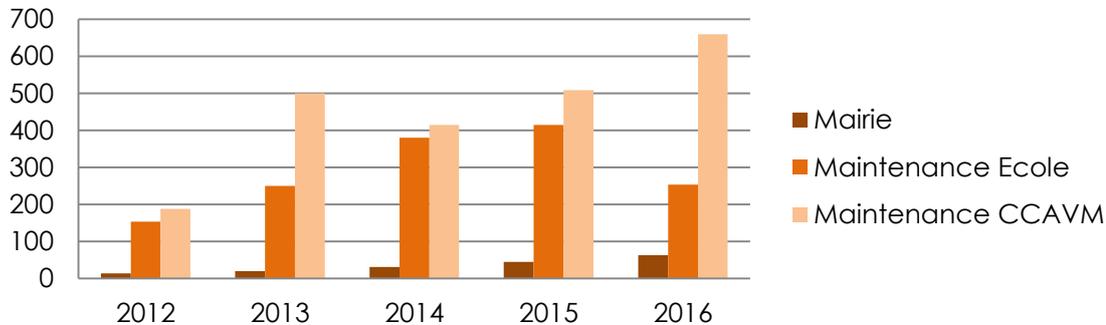
Le reste de la maintenance informatique est dédié à :

- Maintenance du parc informatique des administratifs
- Gestion des serveurs
- Gestion du site internet
- Gestion des photocopieurs
- Gestion de la téléphonie
- Gestion des achats informatiques
- Intervention auprès des Médiathèques
- Intervention au sein de la MSAP
- Mise en place de nouveaux logiciels pour le RAM
- Gestion informatique de la Cyberbase
- Mise en place de cours informatique pour les NAP
- Intervention auprès de certaines entreprises (FMP Industrie)

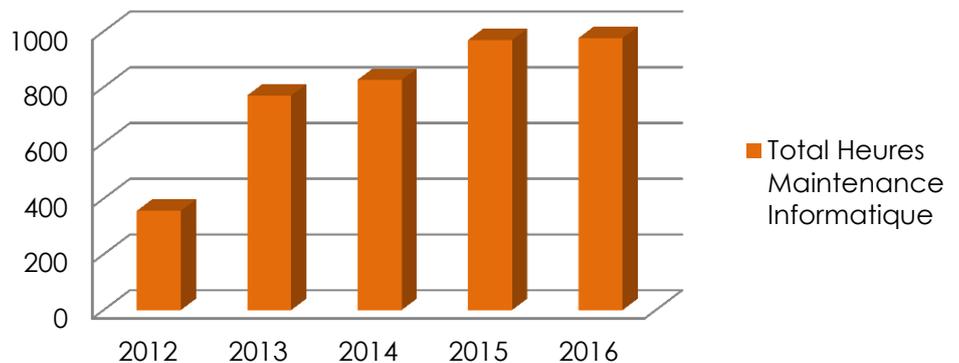
Soit : 710 heures

2016

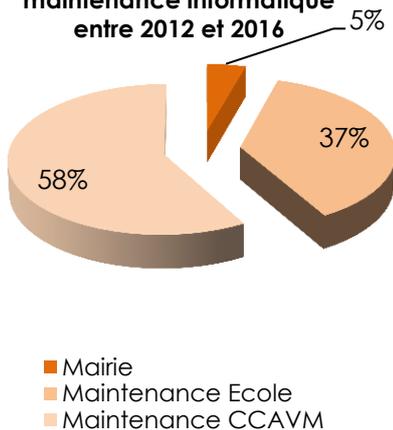
Répartition des heures de maintenances Informatique entre 2012 et 2016



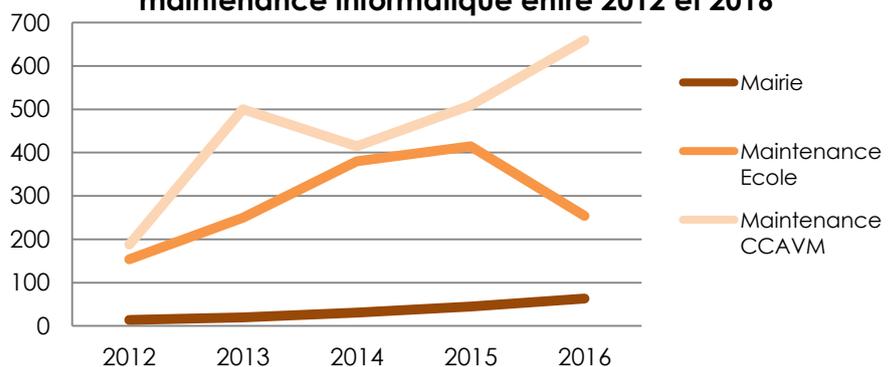
Total Heures Maintenance Informatique



Répartition en % de la maintenance informatique entre 2012 et 2016



Evolution du nombre d'heure annuelle de la maintenance informatique entre 2012 et 2016



Les Travaux de l'année 2016:

Mise en place de la base de données GLPI, Refonte du site internet, Paramétrage de la nouvelle école de Villegusien, Mise en place du serveur CCAVM pour les Communes Nouvelles, Mise en place serveur CCAVM pour nos Administratifs, Etude de faisabilité pour la réhabilitation Informatique et Téléphonie pour le siège de la CCAVM, la nouvelle MSAP et la maison de pays d'Auberive, Préparation du Budget Informatique pour l'ensemble des Services de la CCAVM.

CAHIER DES COMPTES



RAPPORT D'ACTIVITE

2016

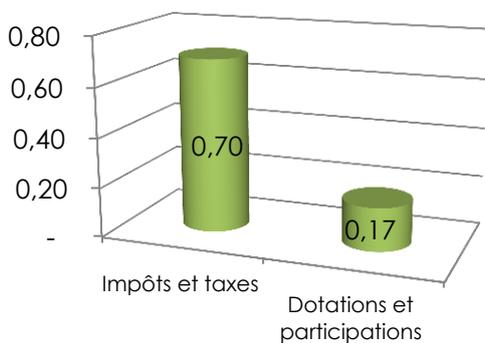
QUELQUES INDICATEURS FINANCIERS SUR L'ANNEE 2016...

Coefficient de rigidité structurelle des dépenses : 0.38

La marge de manœuvre de la CCAVM est satisfaisante : 38 % de ses recettes de fonctionnement sont consacré aux charges de personnel, de la dette et des participations obligatoires.

Le seuil d'alerte est 0.70

Part des impôts, taxes et dotations et participations dans les recettes réelles de fonctionnement



Le chapitre impôts et taxes est un chapitre d'autonomie, celui des dotations et participations, un chapitre de dépendance. Une collectivité est considérée comme autonome si le chapitre dotations et participations est au minimum 2 fois moins élevé que le chapitre impôts et taxes.

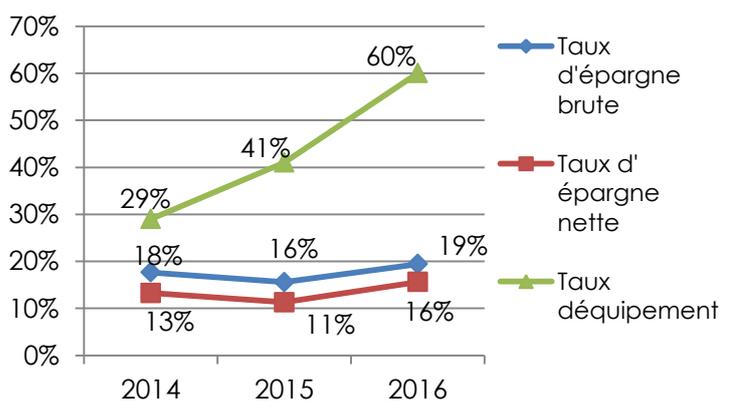
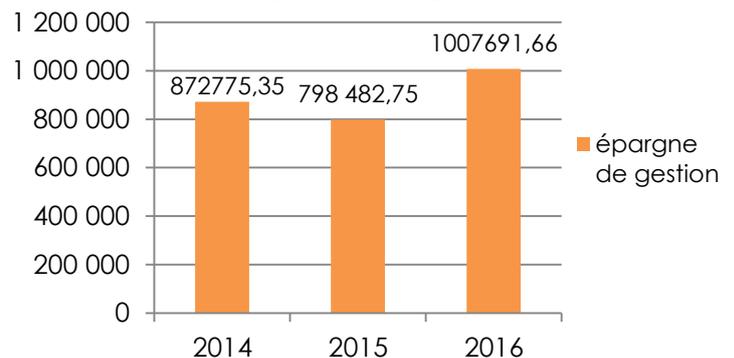
Les impôts et taxes de la CCAVM sont 4 fois plus élevés que les dotations et participations, et constitue donc une marque d'autonomie.

Capacité d'épargne, autofinancement et effort d'équipement

L'épargne de gestion consiste à mesurer la capacité pour la collectivité à améliorer le niveau de services rendus.

L'épargne nette de la CCAVM est positive et stable, facteur de maîtrise de ses activités courantes liées au fonctionnement des services publics et de leurs financements.

épargne de gestion



Le **taux d'épargne brute** représente la part des recettes réelles de fonctionnement affectées à la couverture de la dette.

L'épargne nette représente la capacité à autofinancer les dépenses nouvelles d'investissement après remboursement de la dette.

Le taux d'équipement montre l'effort fourni par la collectivité en matière d'investissement

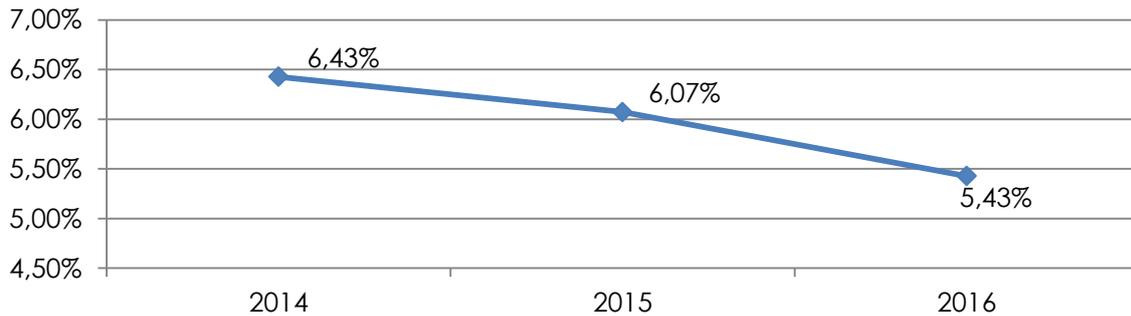
RAPPORT D'ACTIVITE

2016

Analyse de l'endettement

Le taux d'endettement (*annuité de la dettes/recettes réelles de fonctionnement*) correspond à un critère de bonne gestion s'il est inférieur à 15 %.

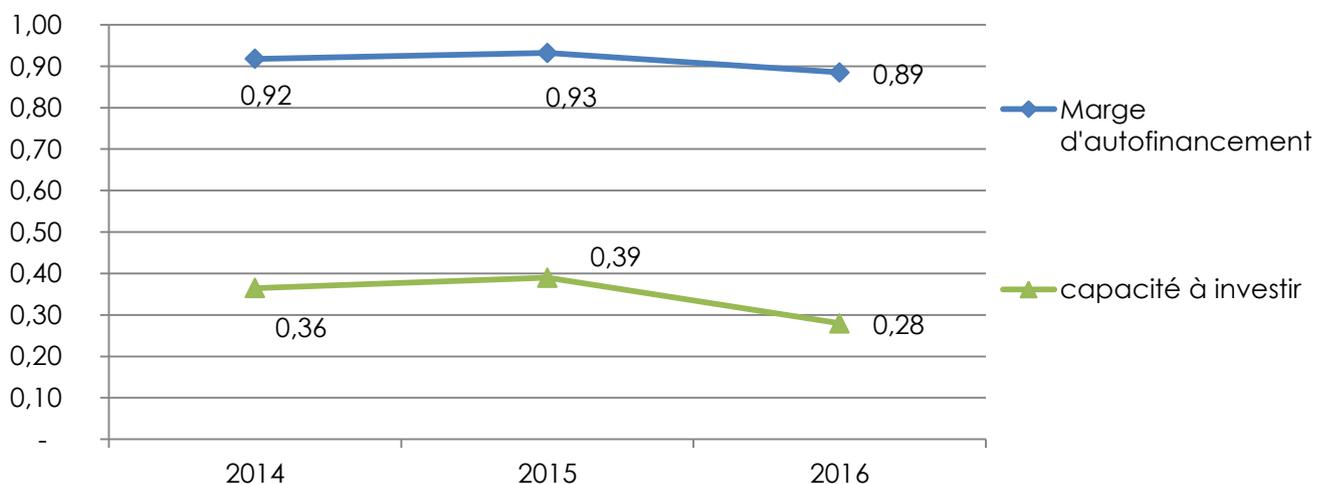
taux d'endettement



La marge d'autofinancement courant (*(Dépenses réelles de fonctionnement + capital)/recettes réelles de fonctionnement*) : si le ratio est négatif ou inférieur à 1, l'emprunt ne pèse pas trop lourd dans les revenus courants et cela signifie que la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

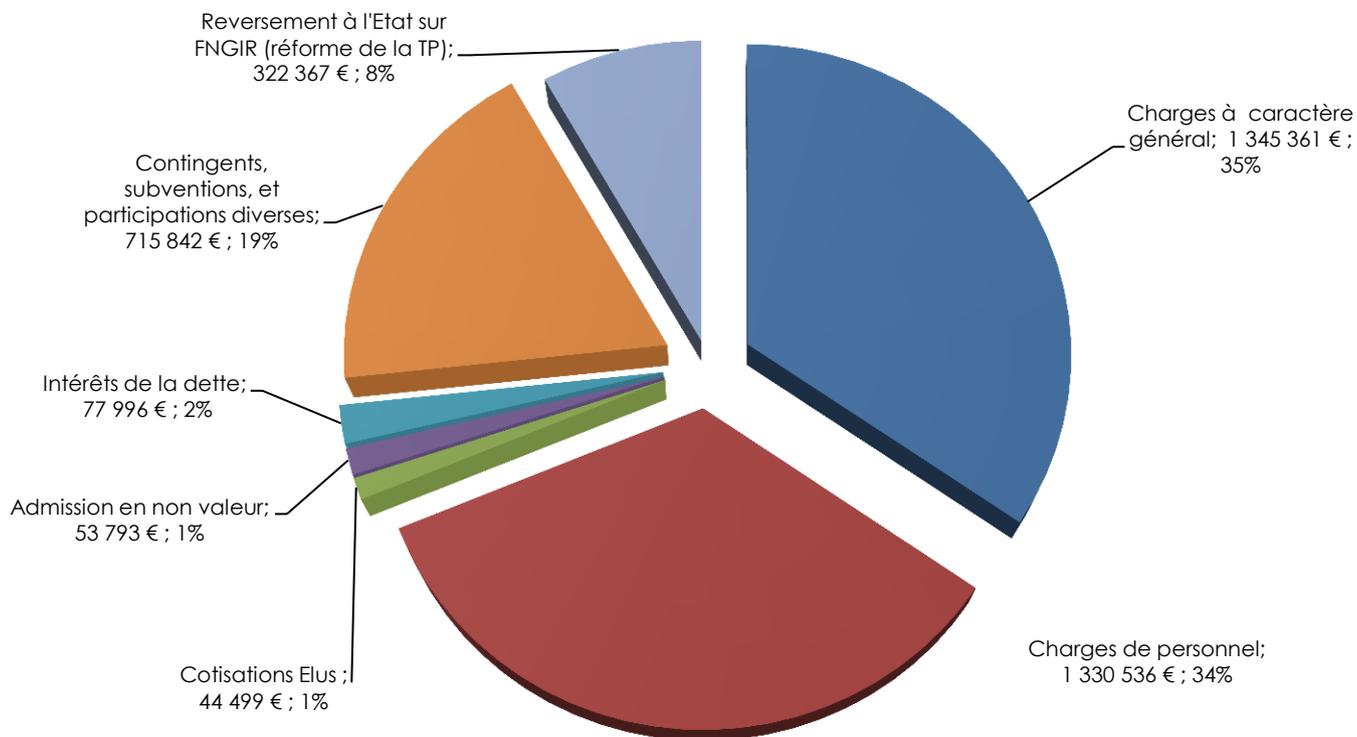
La capacité à investir (*annuité de la dette/ épargne brute*) : plus le ratio se rapproche de 1, moins la capacité d'investir est importante. L'épargne dégagée en section de fonctionnement ne sert qu'à payer les emprunts souscrits.

Marge d'autofinancement et capacité à investir

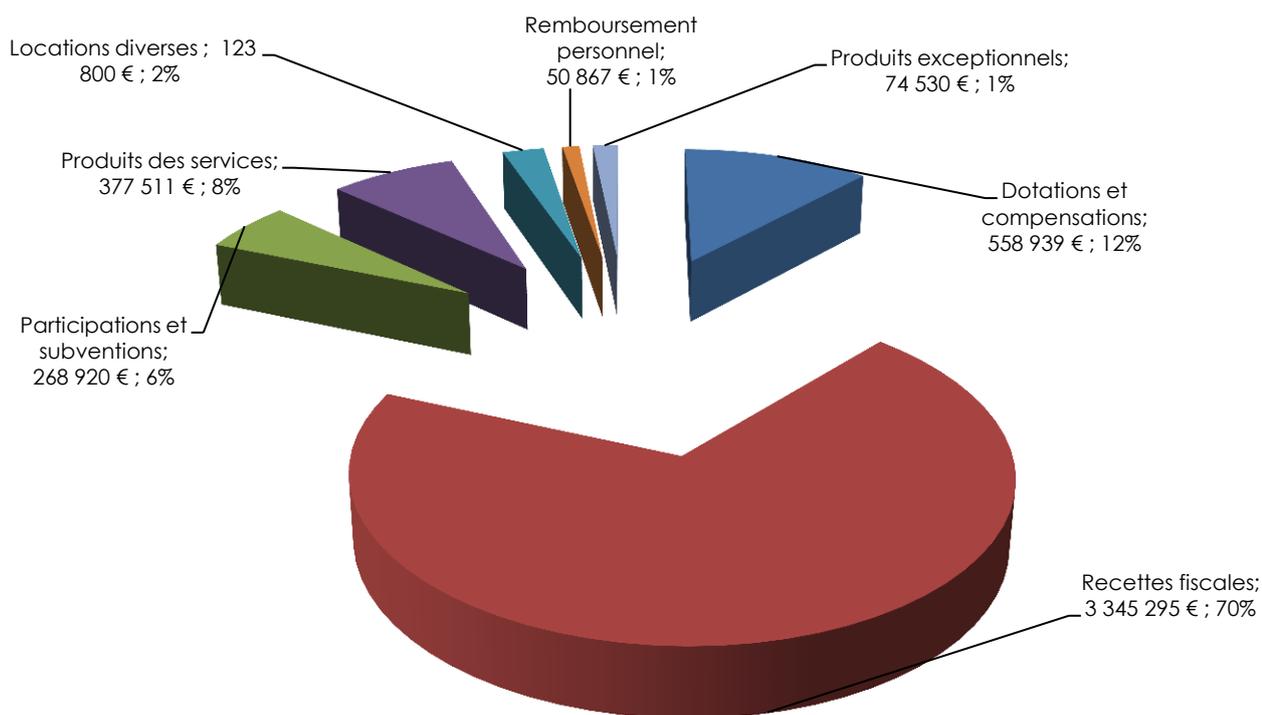


2016

Dépenses de fonctionnement 2016

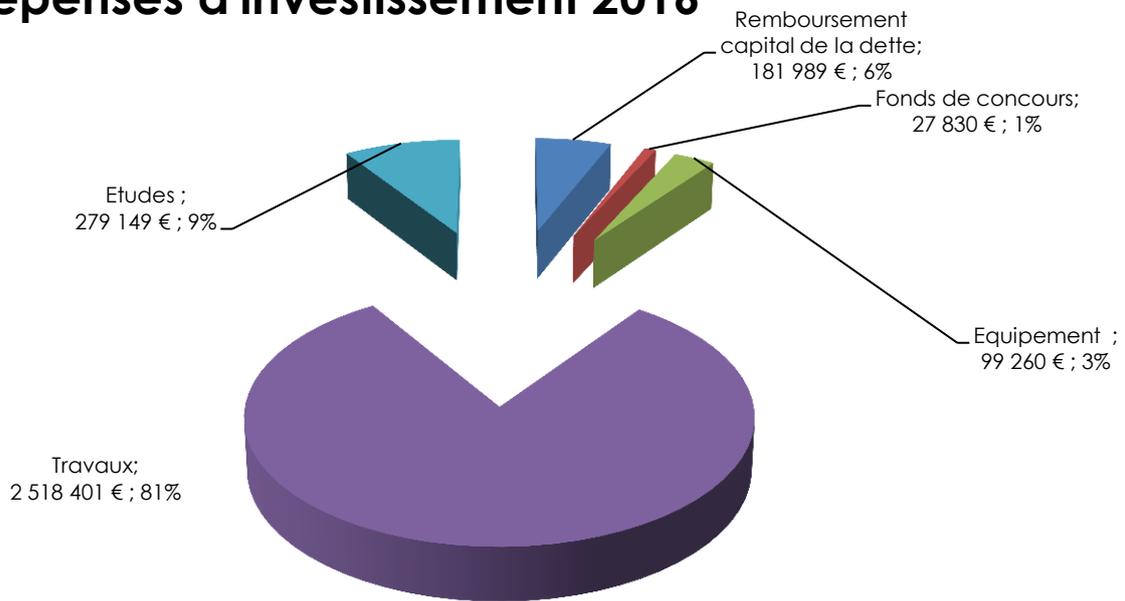


Recettes de fonctionnement 2016

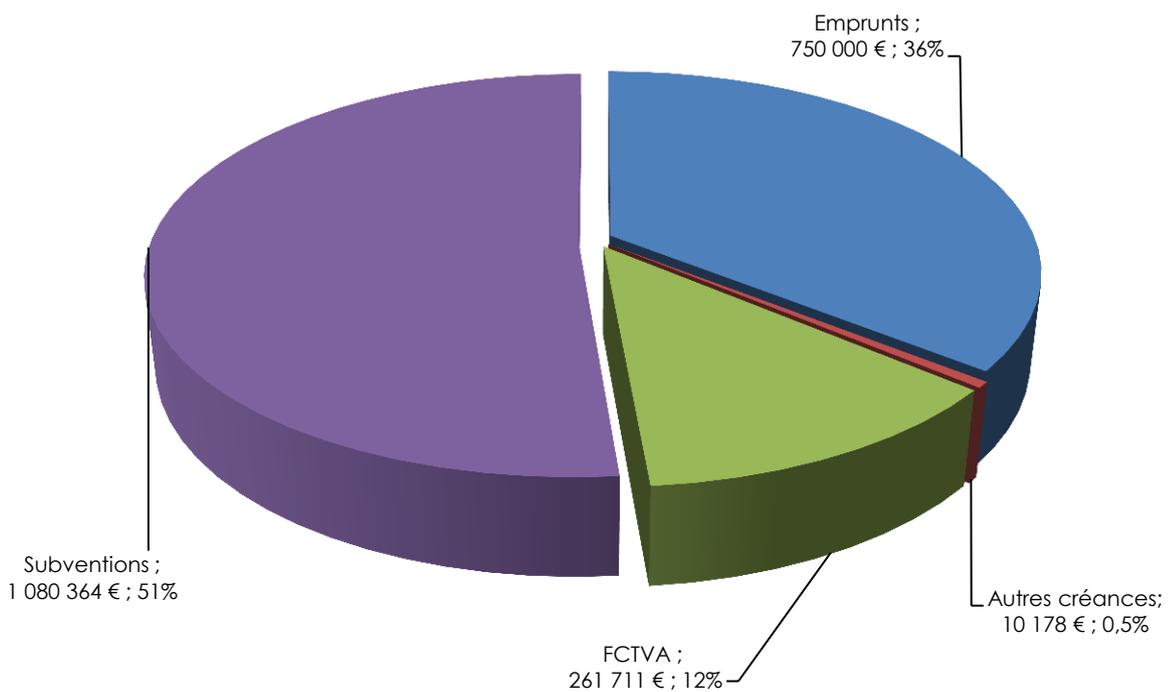


2016

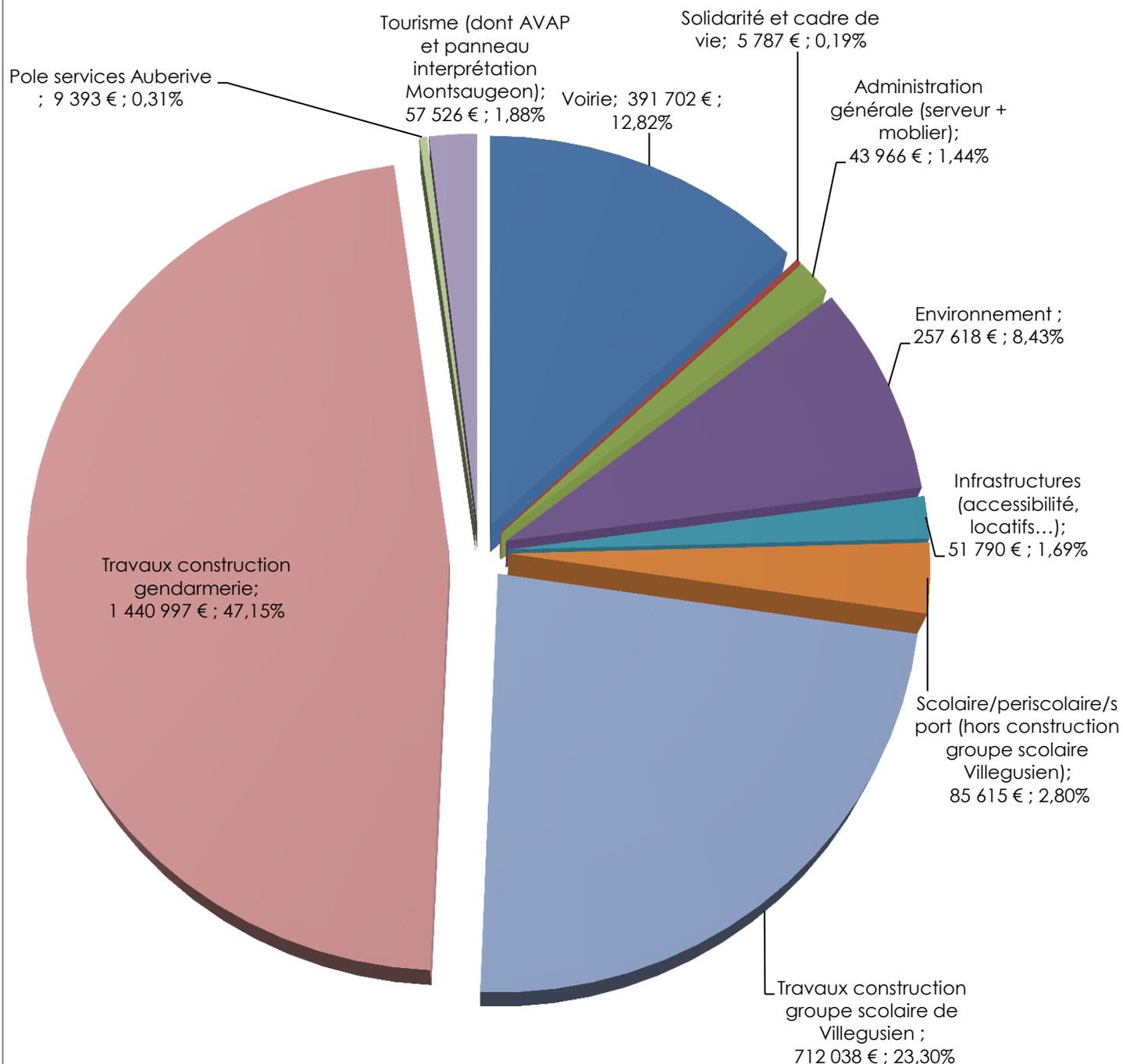
Dépenses d'investissement 2016



Recettes d'investissement 2016

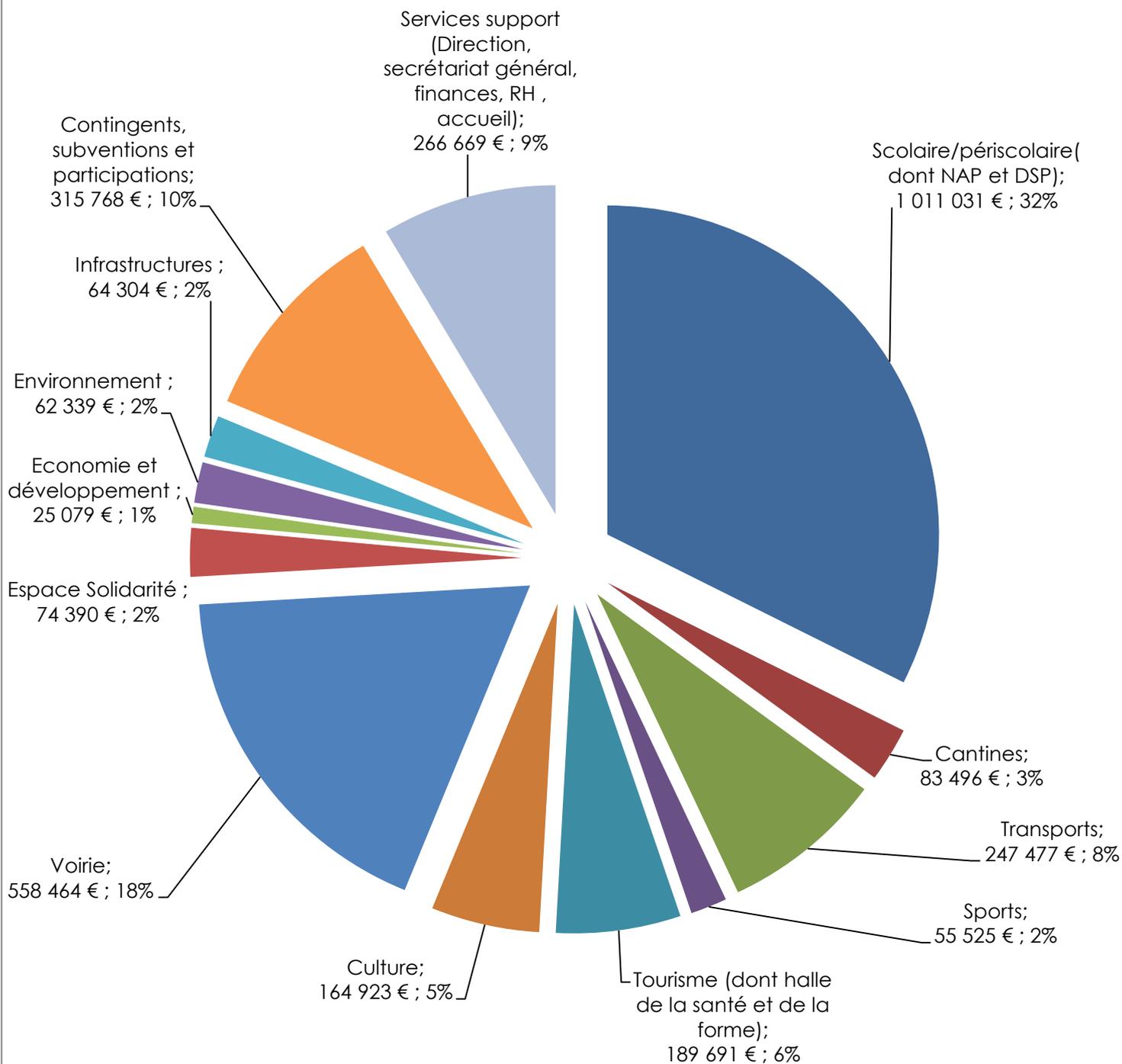


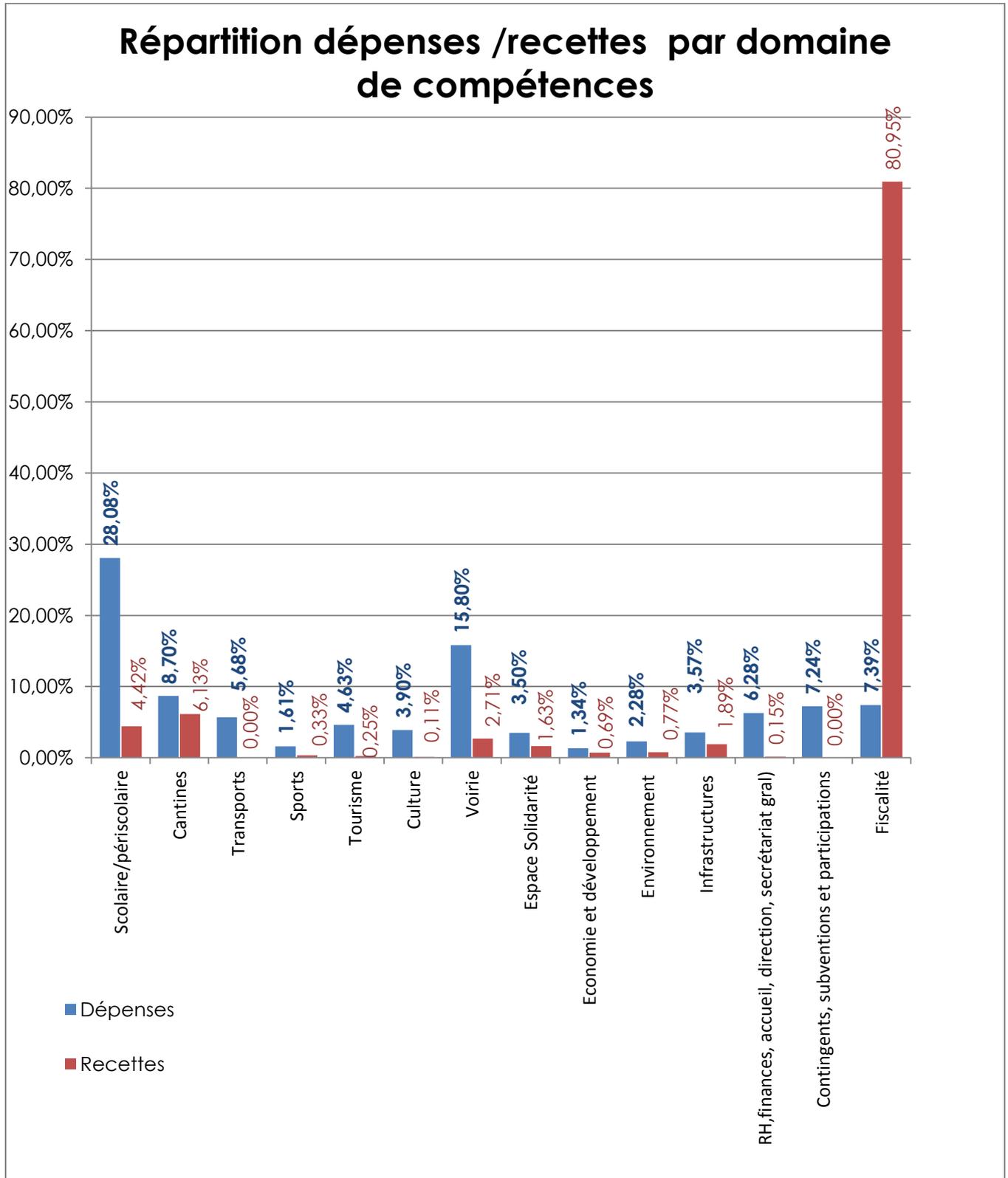
Répartition des dépenses d'investissement 2016 par domaine de compétences



Coût par domaine de compétences (fonctionnement et investissement courant)

Budget global: 3 119 156 € (hors fiscalité)





RAPPORT D'ACTIVITE

2016

BASES FISCALES

TAXES	BASE D'IMPOSITION en €		Variation %	TAUX D'IMPOSITION		Variation %
	2017	2016		2017	2016	
TH	7 605 000	7 439 808	2,22%	15,89%	15,89%	0,00%
TFB	6 192 000	6 025 281	2,77%	13,16%	13,16%	0,00%
TFNB	1 855 000	1 848 304	0,36%	19,07%	19,07%	0,00%
CFE	3 068 000	2 913 971	5,29%	11,75%	11,75%	0,00%
Produits 2016 correspondant : 2 669 976 €						
Produits 2017 correspondant : 2 737 540 €						2,53%
FPZ	117 800	119 647	-1,54%	17,31%	17,31%	0,00%
Produits 2016 correspondant : 20 711 €						
Produits 2017 correspondant : 20 391 €						-1,54%

	Année 2017	Année 2016
Allocations compensatrices	35 647	39 428
TASCOM	17 947	19 947
CVAE	150 263	143 730
IFER	236 880	234 880

NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE DGF AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Population DGF	9 465	
Potentiel fiscal par habitant	126,465293	
Coefficient d'intégration fiscale	0,771665	
DOTATIONS	MONTANTS 2017 EN EUROS	MONTANTS 2016 EN EUROS
Dotation intercommunalité	399 406	451 986
Dotation de compensation	65 649	67 525
DGF TOTALE	465 055	519 511
Taux de progression	-10,4822%	